



entrée

Généralités :

accueil
Présentation de l'espèce
Les maladies du pigeon
Histoire du pigeonnier
Histoire du pigeon voyageur
Prolifération des pigeons de ville
Dégâts des pigeons de ville

Moyens de contrôle de sa population :

- moyens barbares
- méthodes douces
- l'azacholestérol
- législation

Le pigeonnier de ville moderne :

- Son histoire en région parisienne
- avantages et inconvénients
- aspects financiers
- aspects pratiques

quelques photos de pigeonniers :

- Boulogne-Billancourt
- Aulnay-sous-Bois
- Bobigny
- Chatillon
- Clamart
- Meudon
- Montrouge
- Paris
- Fontenay-sous-Bois
- Puteaux
- Sénat Paris
- en région parisienne
- en France, à l'étranger

pétition(s) en ligne
livre d'or - vos commentaires
poster un commentaire au livre d'or

CHRONIQUE DES MASSACRES

premier semestre 2011

Pensez à utiliser la fonction "rechercher dans
la page" de votre navigateur

Deuxième trimestre 2011

Actualités juin 2011

Tueries continues.

Rieumes

Source : <http://villerieumes.notebleue.com>

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2011

Publié en juin 2011

Page 5

- Capture Pigeons – un contrat a été signé avec la Sacpa qui a posé un piège à l'église.

Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Commune de BETTON

Source : <http://association-contre-les-organismes-nuisibles.e-monsite.com/>

LUTTE COLLECTIVE CONTRE les INDESIRABLES et NUISIBLES dans le DEPARTEMENT ILLE et VILAINE

Publié en juin 2011

Le Département d'Ille & Vilaine

c'est : 192486 Captures depuis 1996. A cela, il faut ajouter une quantité quasi équivalente d'animaux régulés par les chasseurs.

c'est également : Entre 50 à 70 Tonnes de ragondins & rats musqués transportés à l'équarrissage.

c'est également : 1600 piégeurs bénévoles.

2009-2010

c'est : 11601 Ragondins & 2735 Rats Musqués. Soit : 14336 Captures.

La CORNEILLE NOIRE.

c'est : Plus de 5000 Corneilles régulées.

Le PIGEON dit Domestique.

Année 2010

Intervention sur 54 Communes.
3 Villes.

11 Sites.
61 Exploitations traitées.

c'est : 4500 prélèvements depuis le début des opérations de lutte contre cet oiseau.
c'est également : 3000 Pigeons éliminés des bâtiments séjournant dans les exploitations agricoles supprimant ou réduisant ainsi le risque de graves maladies transmissibles par cet oiseau.

SOURCE FEVILDEC.

Le Pellerin

Source : <http://www.ville-lepellerin.fr>

La chasse au pigeons

Publié le 17 juin 2011

Pour lutter contre les déjections inesthétiques et malodorantes des pigeons, la Municipalité a décidé de mettre en place une capture de ces oiseaux sous les halles, rue Sourdille, et à la Maison de la Solidarité.

Pour un coût de 1.280 €, il s'agit de la méthode la moins onéreuse et la plus respectueuse des animaux.

Reims

Source : www.lunion.presse.fr

La Mairie cède aux suppliques des défenseurs des pigeons

Publié le 25/06/2011

Un peu désolée d'apprendre que de nombreux Rémois pensent que la Mairie ne fait rien pour régler les problèmes de nuisances occasionnés par les pigeons, l'adjointe à la santé, Mireille Wojnarowski, s'explique aujourd'hui. Assaillie de mails d'indignation que ne manquent pas de lui adresser les défenseurs des pigeons (Ambassade des pigeons, Ligue de protection des oiseaux), elle aimerait leur faire comprendre que ça ne lui passe pas au-dessus de la tête.

Pourquoi la Ville fait-elle la guerre aux pigeons ?

Mireille Wojnarowski : « La dégradation des bâtiments, les fientes dans nos rues, et **les allergies aux plumes que certaines personnes développent**, sont autant de désagréments que nous devons réguler, à défaut de pouvoir les supprimer. »

Les opposants contestent vos méthodes d'éradication des pigeons...

« C'est vrai. Les méthodes employées jusqu'à présent n'ont jamais été satisfaisantes et se sont toujours heurtées à l'indignation des protecteurs des pigeons. Cela va changer. En effet, la capture annuelle aux filets conduisant à l'euthanasie de centaines de volatiles, en augmentation cette année, est jugée barbare et inutile. »

Comment mettre d'accord ceux qui se plaignent des pigeons et ceux qui les défendent ?

« Les associations telles que l'Ambassade des pigeons ont tendance à croire que les élus « s'amuse » de la souffrance de ces pauvres bêtes. C'est totalement faux ! Nous sommes effectivement interpellés sur le sort que subissent ces oiseaux. Oui, nous avons privilégié jusqu'à aujourd'hui des procédés rapides et peu coûteux tels que le gazage au CO2. Finalement, nous avons décidé de mettre en place un nouveau fonctionnement, en fait le seul qui puisse être efficace tout en épargnant la vie des volatiles : la mise en place de plusieurs pigeonniers. La dépense sera inscrite au budget 2012.

Cela représente des frais considérables, car hormis l'installation et l'aménagement, c'est surtout la maintenance qui aura un coût élevé sur le long terme. Nous avons réalisé une étude préalable à l'implantation des pigeonniers, en visitant des villes qui en possédaient déjà et qui ont pu nous fournir de précieux conseils. Aussi, le repérage des lieux qui seront susceptibles d'accueillir un pigeonnier ainsi qu'une prévision de la faisabilité du projet étaient nécessaires. Au final, nous avons estimé que la ville, compte tenu de sa densité, pourrait accueillir six pigeonniers. »

Comment fonctionneront-ils ?

« Les pigeonniers proposeront le gîte et le couvert, si l'on peut dire. Une maintenance et un nettoyage régulier seront assurés ainsi que le retrait des œufs. Un seul de ces œufs sera conservé. La jauge devrait être de cent cinquante pigeons pour soixante-quinze couples. Le seul problème, c'est que la contenance maximale va très vite être atteinte et dépassée !

Nous prévoyons également une légère valorisation du pigeonnier en récupérant les déjections pour les vendre comme engrais.

Pour conclure, ce projet nous tient vraiment à cœur car il devrait enfin réconcilier la municipalité avec les amoureux des oiseaux. Cependant, à cause des lourdeurs juridiques sur les appels d'offres, il faudra s'armer de patience pour que le projet aboutisse. »

Des boucs émissaires urbains

Publié le 25 juin 2011

Brigitte Marquet et son association L'Ambassade des pigeons rêvent d'un monde où les volatiles ne seraient plus persécutés.

L'Ambassade des pigeons, fière de ses deux mille adhérents, se démène chaque jour pour qu'un changement s'opère dans la politique de gestion des pigeons en ville. Brigitte Marquet est l'une des membres les plus actives, elle ne cesse de multiplier les actions de bénévolat au profit de ces oiseaux. « Il faut arrêter d'adopter une mauvaise gestion du problème », dit-elle. « Il est évidemment plus facile de tuer que de chercher une solution saine et plus complexe à mettre en œuvre. De plus, le massacre des pigeons ne résout en rien le problème de régulation du nombre d'oiseaux en ville. Si on ne traite pas les sites de nidification, leur nombre ne diminuera jamais. »

Brigitte Marquet se propose même d'aider bénévolement à faire migrer les oiseaux vers des pigeonniers et de gérer ces animaux en ville. « Cette mentalité anti-vie a assez duré », poursuit-elle. « Je suis outrée et en colère à chaque fois que des pigeons sont euthanasiés par centaines. Il est vraiment temps de se responsabiliser face à un problème qui requiert une éthique et une conscience, bien que je commence à penser que certaines personnes en sont dépourvues. La solution, c'est de mettre en place des pigeonniers et d'informer les riverains sur le long terme, sans oublier la distribution de graines contraceptives. Les pigeonniers pourront même adopter une dimension ludique en y programmant des visites pour les enfants... En attendant que de telles mesures soient mises en œuvre, la patience est de rigueur. »

Visiblement, l'appel de cette passionnée des pigeons a été entendu par la Ville. Reste à savoir ce qu'en penseront les habitants vivant à proximité des pigeonniers.

Arras

Source : BOAMP

captures de pigeons par cages

Annonce publiée le 08 JUIN 2011

Annonce No 11-134223

Services

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville d'Arras.

Correspondant : M. le maire, 6 place Guy Mollet B.P. 70913, 62022 Arras Cedex, tél. : 03-21-50-69-48,

courriel : n-lancez@ville-arras.fr, adresse internet : http://arras.fr.

Adresse internet du profil d'acheteur : http://arras.fr.

Objet du marché : captures de pigeons par cages.

Lieu d'exécution : territoire communal, 62000 Arras.

Lieu de livraison : territoire communal, 62000 Arras.

Caractéristiques principales :

captures de pigeons par cages

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : le marché est conclu pour une période d'un an à compter de sa notification, renouvelable trois fois pour la même durée, sans pouvoir dépasser 4 ans.

Refus des variantes.

Bayeux

Source : www.ouest-france.fr

Des rapaces pour faire fuir les pigeons à la cathédrale de Bayeux

Publié le jeudi 23 juin 2011

D'ici à la fin de l'année, plusieurs monuments et secteurs de Bayeux feront l'objet de campagnes d'effarouchement de pigeons, parfois devenus trop encombrants. Pour la première fois, la Ville a opté pour « une technique naturelle », explique Patrick Durand, responsable des services techniques. Elle a fait appel à Alexandre Hurlin. Premier chantier pour le fauconnier, installé à L'Aigle dans l'Orne : la cathédrale, où près de 400 pigeons sont actuellement recensés. Leurs fientes acides s'attaquent à la pierre, bouchent les gouttières et engendrent des frais. L'opération sera menée du 14 au 21 juillet.

Champs-sur-Marne

Texte publié par www.leparisien.fr

voir aussi le **communiqués de presse** de RDVO.

La mairie veut se battre contre les pigeons

Publié le 20.06.2011, 07h00

La mairie de Champs-sur-Marne vient de distribuer à ses habitants un **dépliant** sur les nuisances liées aux pigeons trop nombreux dans plusieurs quartiers : Ru-de-Nesles, centre-ville, Bois-de-Grâce, alentours de la salle Jacques-Brel...

Face aux plaintes des riverains, Maud Tallet, la maire (PCF), a décidé d'agir pour « limiter la prolifération » de cette espèce qui doit sa survie et son développement aux personnes qui les nourrissent : « J'ai été très surprise par la hauteur des tas de fientes sur certains balcons.

Les gens ne savent pas quoi en faire. » Le **dépliant** rappelle à la fois les risques, nuisances et conséquences que qu'entraîne ce volatile. Tout en précisant que toute personne surprise en train de nourrir les pigeons est verbalisable.

Elne

Texte publié par la ville

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 2 MARS 2011 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Publié en 2011

VILLE D'ELNE

L'an deux mille onze et le deux mars, à 20 h 45, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

c) Par décision du 1er février 2011, il a signé un contrat avec la S.A. SACPA de Bonrepos sur Aussonnelle, pour la capture de pigeons par

Benest

Texte publié par la mairie (Gazette Benestoise) et www.charentelibre.fr

Un corbeau chez les pigeons à Benest

www.charentelibre.fr - Publié le 25/06/2011

Les pigeons de Benest vont devenir célèbres. La mairie veut les piéger. Mais une association parisienne s'érige en défenseur des volatiles. Ambiance.

Alfred Hitchcock aurait-il passé naguère ses vacances à Benest ? Les quelques pigeons qui campent joyeusement dans le centre du bourg lui auraient-ils donné l'idée de son fameux film «Les Oiseaux»?

Sans doute pas. En revanche, les volatiles en question sont en passe de prendre une notoriété inattendue. Peut-être «grâce» à un corbeau bien caché au coeur du village qui a dénoncé l'envie de la commune d'organiser un piégeage de la gent ailée.

«Ah non, vous n'allez pas vous y mettre vous aussi !» La première réaction de Jean-Jacques Meyer à la question du journaliste de CL claque au vent. Le maire de Benest est passablement énervé par le sujet.

Mais son humour reprend vite le dessus. «L'histoire part de notre bulletin municipal trimestriel. Dans le dernier, j'ai fait un petit article pour dire qu'on allait essayer de piéger les pigeons qui commencent à prendre un peu trop leurs aises dans le centre du bourg. Et à dégrader les lieux par leurs déjections. Notamment au-dessus de chez la coiffeuse, qui évidemment n'apprécie guère. Donc on a dit qu'on allait faire l'acquisition d'une cage spéciale pour les piéger. Pour les donner après coup à qui en veut. Et c'est tout !».

Des dizaines de mails par jour

Le souci, c'est que l'information est partie tous azimuts au point d'être reprise par «l'Ambassade des pigeons», une association parisienne dotée d'un site internet qui se fait fort de défendre les «columbinae», sous-famille des «columbidae», de l'ordre des columbiformes. Expliquant, par la voix de Brigitte Marquet, qui se présente comme spécialiste des pigeons de ville, la mort horrible et certaine à laquelle sont voués les emplumés charento-limousins. Via des «caissons de la mort» dans lesquels les pigeons sont placés, puis tués. «Nous ne sommes pas des fous furieux, s'insurge Brigitte Marquet, nous sommes indignés par la méthode employée pour tuer les pigeons». A Benest tout particulièrement? A la question, Brigitte Marquet botte en touche, assurant que «c'est partout pareil».

«Si nous protestons, c'est pour faire reculer la commune de Benest sur son projet. Car ça ne sert à rien de tuer les pigeons. La seule solution c'est la stérilisation des oeufs. Un procédé qui coûte plus cher, certes, mais qui est réellement efficace».

Jean-Jacques Meyer, qui a reçu un long mail de l'Ambassade des pigeons, en rit jaune. Lui qui pense qu'un gentil «corbeau» s'est glissé au milieu du vol de pigeons pour dénoncer la décision municipale d'éradiquer le «fléau». «J'ai ma petite idée, mais bon...» glisse l' élu, elliptique sur le sujet, qui certifie en revanche recevoir des dizaines de mails par jour, pointant sûrement du doigt la méchante commune qui en veut à ses pigeons.

«On a des pigeons, mais pas plus que dans n'importe quelle autre commune de Charente, s'étonne encore Jean-Jacques Meyer, je ne comprends pas l'ampleur que prend cette affaire».

Massacre de pigeons programmé dans une commune de Charente

Publié le 17/06/2011

mairie-benest@wanadoo.fr

à M. Jean-Jacques MEYER, maire de Benest

Objet : destruction programmée de pigeons dans votre commune

Monsieur le Maire,

J'ai appris en parcourant La Gazette Benestoise dans l'article « pigeons et corbeaux » que vous programmez la destruction de pigeons apportant des « nuisances » selon les dires du rédacteur de cet article.

On peut s'interroger sur le fait de mettre en balance la vie d'animaux et la gêne qu'ils peuvent occasionner, éventuellement, notamment par leurs déjections. La mort pour quelques crottes !!

Il est écrit des hordes de pigeons, j'aimerais donc en connaître le nombre avec exactitude. Je suppose que vous avez fait un comptage pour décider qu'ils « sont » trop nombreux ? Ce chiffre sera communiqué à des associations compétentes qui prendront les mesures qui s'imposent ; voir de porter l'affaire en justice si vous êtes soit dans l'incapacité de fournir des chiffres soit de fournir des chiffres bas ne nécessitant pas une extermination

Il est écrit que vous avez contacté la DDT (Direction Départementale du Territoire) qui vous suggère la piégeage. Il n'est pas écrit que vous avez contacté des associations de défense des pigeons comme celle-ci par exemple : <http://cousin.pascal.free.fr/index3.html> qui apporte des solutions bien plus « humaines » à la surpopulation des pigeons notamment par la contraception.

Enfin, il n'est pas décrit la méthode qui sera employée pour supprimer ces pigeons. S'agit-il de la méthode par caisson avec vide d'air particulièrement cruelle ?

Je vous remercie de prendre mon courrier en considération et qu'une solution non-violente sera trouvée si vraiment on peut constater une surpopulation de pigeons, ce qui ne semble pas être l'avis de tous ici !

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations courtoises

D J

Militant pour la Libération Animale

Mansle

Texte publié par www.charentelibre.fr

Des rapaces contre les pigeons à Mansle

Publié le 17/06/2011

A Mansle, les pigeons représentent un véritable fléau. Non seulement les volatiles laissent des empreintes désagréables sur les voitures et les trottoirs, mais ils s'en prennent également aux jeunes pousses dans les jardins. De plus, leur densité attire d'autres prédateurs qui pourraient générer des maladies. La municipalité a fait appel à Jean-François Brault, un fauconnier (Photo CL). Ses oiseaux de proie apprivoisés ont pour mission d'effaroucher les pigeons, mais aussi les choucas, espèce entre le corbeau et la corneille qui fabrique ses nids sous les faites en emmagasinant de grosses brindilles. Jean-François Brault a déjà repéré les lieux où nichent les oiseaux et où ils font le plus de dégâts. Pendant trois mois, à raison de deux ou trois interventions par semaine, le fauconnier va arpenter les ruelles mansloises et lancer ses chasseurs pour débusquer les indésirables. Ce principe écologique a déjà fait ses preuves dans plusieurs régions de France et auprès des populations les plus diverses (moineaux, pigeons, étourneaux...). Le maire, Michel Harmand, espère que le problème sera résolu avec les buses harris et les faucons car les autres tentatives pour se débarrasser de ces volatiles ont été infructueuses.

Mont-d'Origny

Texte publié par www.montdorigny.fr

MARS 2011 Bulletin municipal n°15

Séance du 16 novembre 2010
Le Conseil Municipal décide :

A l'unanimité d'accepter le contrat de dépigeonnisation, pour un montant annuel de 2 870.40 € TTC pour la mise en place d'un système de capture de pigeons.

Champigny-sur-Marne

Texte publié par www.champigny94.fr

PV du conseil municipal du 16/03/2011

Le compte 6188 "Autres frais divers" regroupe toutes les dépenses ne pouvant être imputées sur les autres comptes.
Ce compte d'un montant de 3 164 155€ regroupe les dépenses relevant des domaines suivants :

.....
dépigeonnisation (5 000€)

Clichy La Garenne

Texte publié par le B.O.A.M.P

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Publié le 03/06/2011

Avis N°: AO-1123-2734

92 CLICHY

Client : Ville de Clichy La Garenne Services

Procédure adaptée Date limite de réponse : 16/06/2011

Objet du marché : campagnes de salubrité publique. Lutte contre la prolifération des rongeurs, insectes et oiseaux et désinfections de sites.

Lot n°4 - dépigeonnisation

Lot(s) 4 Lutte contre la prolifération des pigeons et autres oiseaux potentiellement nuisibles.
C.P.V. - Objet principal : 85142300.

Juridictions de l'arrondissement judiciaire de Bobigny

Texte publié par le Journal officiel de l'Union européenne

F-Paris: Services de nettoyage

2011/S 91-148088 AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ Marché de services - 148088-2011

Publié le 9.5.2011

SECTION I: POUVOIR ADJUDICATEUR I.1)NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT

Cour d'appel de Paris - SAR
34 quai des Orfèvres
Contact: services marchés publics et achats
Attn: Marine Cochard
75055 Paris Cedex 01
FRANCE
Téléphone +33 144326361
Fax +33 144329646

Lieu principal de prestation Arrondissement judiciaire de Bobigny, 93000, FRANCE

Lot 3 : prestations de dératisation, désinsectisation, désinfection et dépiégeonnisation des locaux de l'arrondissement judiciaire de Bobigny.

MARCHÉ N°: 2011 1200056378 LOT n° 3 - INTITULÉ Dératisation, désinsectisation, désinfection et dépiégeonnisation des locaux de l'arrondissement judiciaire de Bobigny.

V.1)Date d'attribution du marché:
20.4.2011

V.2)NOMBRE D'OFFRES REÇUES:
4

V.3)NOM ET ADRESSE DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE EN FAVEUR DUQUEL UNE DÉCISION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ A ÉTÉ PRISE

Techmo Hygiène
23 avenue Albert Einstein
93151 Le Blanc-Mesnil Cedex
FRANCE

Lot 3: montant global et forfaitaire annuel: 10 636,06 EUR HT - montant maximum annuel des prestations ponctuelles: 2 127,27 EUR (HT).
Le marché conclu peut être consulté au service marchés publics et achats au 53 rue de Rivoli, 75001 Paris, FRANCE, après demande faite par télécopie au +33 144329646.

Annonce n° 524, BOAMP 247 B du 22.12.2010.
Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 9.5.2011.

Villefranche-sur-Saône

Texte publié par www.leprogres.fr

Une invasion de pigeons mène la vie dure aux habitants

Publié le 12/06/2011 à 00:00

Environnement. Depuis plus d'un an, les locataires d'un immeuble du 37 rue d'Anse subissent une recrudescence de volatiles. Fientes, plumes, tentative d'incursion dans les habitations. Ils en ont assez

Côté rue, le bruit des voitures et de la ville qui s'agite. Côté cour, le calme ; si ce n'est ces quelques battements d'ailes et ces roucoulements. « À cette heure-ci, ça va encore. On ne les voit pas beaucoup. C'est plutôt le matin, à midi, et surtout le soir », explique Mathilde, en regardant par sa fenêtre. À quelques mètres, sur le toit du hangar d'en face, un pigeon la toise, puis s'envole. Bon an, mal an, ici, au 37 rue d'Anse, les locataires ont dû apprendre à cohabiter avec ces volatiles. « Mais franchement, ça fait désordre. Quand j'ouvre mes fenêtres de toit, souvent, des plumes tombent dans mon salon. Et puis, quand il fait chaud, avec les fientes, je ne vous raconte pas l'odeur ! ». Installée à l'extrémité de ces bâtiments en L, Mathilde admet pourtant n'être pas la moins bien lotie. « C'est plutôt là-bas, vers l'escalier, à l'angle, que ça se gâte ».

« Quand on a racheté les lieux, en 2005, ils étaient complètement abandonnés. Par contre, il y avait beaucoup de pigeons. Avec les travaux, on en a chassé beaucoup. Ces bestioles, ça adore le vide », remarque le propriétaire, Jean-Louis Berthet, pour qui cette 'invasion' cause actuellement pas mal de soucis et de travail de nettoyage. Il y a un peu plus d'un mois, il a même dû poser un grillage, dans un recoin de la cage d'escalier, où les pigeons avaient pris la fâcheuse habitude de nicher. « Rien n'y fait. Vous voyez, là-bas, ces trous sur la façade de l'entrepôt. c'est là qu'ils vont ». Une bête s'engouffre, justement, dans l'un de ces orifices. En 2007, lorsque les premiers locataires ont pris possession des lieux, la situation semble normale. « Franchement, on n'avait pas à se plaindre. Et puis, je ne sais pas trop ce qui s'est passé, mais, il y a un peu plus d'un an, c'est devenu l'enfer. Il y en a une flopée. Ça n'arrête jamais », s'agace Véronique. Devant ses fenêtres, un sol moucheté d'excréments volatiles. « Et pourtant, c'est nettoyé régulièrement. Je vous laisse imaginer à quoi ça peut ressembler ». « Je sais, la dernière fois, dans la cour, Jean-Louis a dû utiliser la pelle. Mais ça revient aussi vite », renchérit Marie, sa voisine de palier.

À 83 ans, cette dame vit très difficilement la situation. « C'est bien simple, je n'ouvre plus la fenêtre de ma chambre. Le matin, de mon lit, je les vois qui me regardent depuis le muret (1 m à peine le sépare de son habitation). Et puis, plusieurs fois, ils ont tenté de rentrer chez moi. On ne s'imagine pas les saletés que ça porte, les pigeons. C'est grave ». N'y tenant plus, mi-mars, la dame a alerté les services d'hygiène sur la situation.

Depuis, les fenêtres closes, elle attend une solution.

Après avoir été alertés, les services d'hygiène de la Ville se sont rendus au 37 rue d'Anse, le 22 mars, pour prendre connaissance de la situation. Sur place, ils ont constaté que des ouvertures, en façade du hangar, situé dans la cour de l'immeuble, étaient propices aux volatiles qui s'y engouffrent. Or, cette bâtisse appartient à une autre personne que les propriétaires du bâtiment. Le 28 mars, les services techniques envoyaient un courrier à la régie en charge de sa gestion, pour que le propriétaire agisse. D'après nos informations, cette dernière aurait lancé des demandes de devis, notamment pour l'implantation de pics sur les rebords, ou encore de filets. De son côté, Marie et les autres locataires n'ont pas dit leur dernier mot. Actuellement, elle fait circuler un courrier qu'elle compte bien envoyer au cabinet du maire, pour faire entendre leur cause.

Céline Bally

Moissac

Texte publié par www.ladepeche.fr
voir aussi : **4000 pigeons éliminés depuis quatre ans**

851 pigeons abattus en quatre jours

La première battue au pigeon menée par les licenciés de l'ACCA de Moissac sur le long week-end de Pentecôte a été plus que fructueuse. Les chasseurs ont abattu 851 volatiles entre vendredi et lundi. « Et encore, nous sommes sûrement en dessous de la vérité puisque nous n'avons pas pu récupérer tous les pigeons », précise Charles Lolméde, président de l'ACCA.

La battue s'est déroulée sur le territoire moissagais précisément sur les domaines de la Madeleine et de Saint-Germain. Vingt-neuf chasseurs se sont mobilisés au cours de ces quatre jours.

Mandatés par la municipalité, les chasseurs participent ainsi au dé pigeonnage de la ville. Ils doivent éliminer 2 000 pigeons cette année.

La prochaine battue sera conduite cet été en juillet lorsque les tournesols seront mûrs.

Premier jour de dé pigeonnage pour les chasseurs

Publié le 11/06/2011 03:53 | Gauvain Peleau-Barreyre

Les chasseurs ont été mandatés par la mairie pour participer au dé pigeonnage de la ville. Ils doivent éliminer 2 000 de ces volatiles et la première battue s'est tenue hier.

Il est 8 heures ce vendredi matin. Une dizaine de chasseurs de l'ACCA de Moissac se sont donnés rendez-vous à la maison de la chasse. La pluie fine qui tombe depuis l'aube n'aura pas détourné ces hommes de leur mission: le dé pigeonnage. En effet, pour lutter contre la prolifération du pigeon dans la ville, la mairie a mandaté les chasseurs pour « réguler » la population de ces volatiles. « Le maire est venu nous demander de mener des battues, explique Charles Lolméde, président de l'ACCA. Nous avons choisi de commencer pendant le week-end de Pentecôte car le monde fait fuir les pigeons hors de la ville. »

C'est donc armée des cartouches achetées par la municipalité que la petite troupe s'en va à l'assaut des campagnes. Le temps pour Charles de distribuer les munitions et de répartir les zones de chasse. « Il faut quadriller le terrain pour être efficace. »

Direction donc le hameau de la Madeleine, là où a été repérée une volée de pigeons. Premier arrêt dans une ferme à la Madeleine du bas et là pas de chance : les cibles sont bien là mais le propriétaire du terrain ne souhaite pas que les chasseurs tirent. Armé des arrêtés préfectoraux et municipaux, Charles Lolméde explique leur démarche. Sans succès. « Il n'y a pas de problème, réagit le président, il ne veut pas, on ne tire pas. Être chasseur aujourd'hui c'est autant du sport que de la négociation ! » Alors direction la Madeleine du haut, toujours sur le couloir de circulation des oiseaux entre Moissac et sa campagne.

500€ le dé pigeonnage

Postés sur un chemin vicinal, les chasseurs se déploient. Au bout d'une dizaine de minutes, toujours pas de coups de feu. « Les pigeons volent trop haut, je vais devoir tirer le premier, je vous sens un peu froid », lance le président. Aussitôt dit aussitôt fait. Charles en repère trois en vol, il arme, tire et fait mouche. « Plus que 1 999 ! », lance-t-il. L'ACCA s'est engagée à éliminer 2 000 pigeons cette année. Le bilan de la matinée est timide : une dizaine seulement. « Pour ce week end de Pentecôte on en aura 500 », promet-il.

Le coût du dé pigeonnage pour la municipalité est de 500 euros, soit le prix de 2 000 cartouches. De quoi mettre du plomb dans l'aile de ces indésirables volatiles.

Evreux

Texte publié par www.paris-normandie.fr

A Evreux, les pigeons ne sont pas les bienvenus

Publié le lundi 25 avril 2011 à 18H34 (découvert en juin)

A Evreux, la municipalité met en chantier un vaste programme pour lutter contre la prolifération des pigeons, des oiseaux mal venus en ville, où ils causent des dégâts sur les bâtiments.

Saujon

Texte publié par www.mairie-saujon.fr et par www.sudouest.fr

Régulation de la population des pigeons

En 2011

Contexte local

Il y a ceux qui aiment, ceux qui les détestent, et ceux, moins passionnés, qui constatent les faits. Et les faits sont irréductibles: dans la plupart des villes, grandes ou petites, les populations de pigeons augmentent et causent des dégâts.

A Saujon, la population des pigeons est estimée entre 500 et 800 volatiles. Leur élimination n'est pas souhaitable et de surcroît impossible à réaliser.

En revanche la concentration trop importante de ces oiseaux sur un site et leur prolifération, est une cause de nuisance, à savoir:

Salissure et dégradation des bâtiments et des monuments

Sécurité sur les rues ou les places devenues glissantes par les déjections

Risque de transmission de maladies ou de parasites

Références juridiques

Sur le plan juridique, le pigeon est un "res nullius", c'est à dire qu'il n'appartient à personne. Juridiquement, les communes n'ont donc aucune responsabilité en la matière.

Mesures initiées par la ville

Afin de limiter la prolifération des pigeons, la ville de Saujon a mis en place les techniques suivantes:

Repousser les pigeons des endroits où ils nichent par la pose de grillage, de picots, de filets dans les greniers ouverts sur l'extérieur

Aménagement d'une cage dans le clocher de l'église, à la Maison des Associations, etc...

le service assure un suivi de l'occupation des pigeons.

Mise en place **par la société spécialisée dans la capture des pigeons**, d'un dispositif d'euthanasie des œufs

Un responsable a été désigné pour les opérations de régulations des pigeons sur la ville de Saujon conformément à l'arrêté du 29 juin 2004 émanant du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale
Un arrêté du Maire est en cours d'élaboration pour renforcer la réglementation.

Activités du service

Le service de lutte contre les pigeons dépend du service des espaces verts de la ville.

Nourrir les pigeons

Sujet délicat pour les défenseurs des animaux...! Une chose semble pourtant à peu près certaine: quand les pigeons sont trop bien nourris, ils prolifèrent et ça se traduit très vite par des actions de "nettoyage" des services de la ville. Nourrir les pigeons n'est peut-être pas un service à leur rendre finalement. Les dépôts sauvages

Des subventions attendues pour le port de Ribérou

www.sudouest.fr - 31 mai 2011 06h00 | Par Jean-André Chabaneix

Le Conseil municipal s'est réuni jeudi dernier. Dans le cadre du projet Saujon,...

Le conseil a accepté l'achat d'un pigeonnier. C'est l'entreprise Sogepi qui a été retenue (17 796 €). Elle propose la fourniture, la mise en œuvre, la gestion et l'entretien du pigeonnier, afin de tenter de réguler la prolifération des volatiles. L'expérience, tentée dans d'autres communes, s'avère positive.

Le lieu d'implantation n'a pas encore été déterminé (un vote contre).

Hendaye

Texte publié par www.sudouest.fr

Les doléances du centre ville passées au crible

le 2 juin 2011

Les habitants ont évoqué la circulation, la collecte des déchets ménagers, le problème des pigeons. Les élus y ont apporté leurs réponses.

.....

3 Pigeons et ragondins

Une habitante de la rue des Jardins a prévenu : « Je vais tous les empoisonner si rien n'est fait pour les éradiquer. Ils sont porteurs de maladies graves. »

Richard Beitia qui ne pourra guère empêcher cet assassinat prémédité, reconnaît que certaines personnes les nourrissent, et qu'ils n'ont pas de prédateurs en ville. « Nous sommes déjà intervenus sur les quais de la gare. Nous menons aussi une campagne de dératisation, notamment contre les ragondins. »

Actualités mai 2011

Tueries continues.

La Suze-sur-Sarthe

Texte publié par www.ouest-france.fr

Un chalet à pigeons pour diminuer leur nombre

le samedi 28 mai 2011

Le problème des pigeons est récurrent dans la commune depuis plusieurs années. Des opérations ont déjà été réalisées mais n'ont pas donné les résultats escomptés. Les pigeons squattent les piles du pont, le toit de l'église, entre autres. Des cages ont été posées mais selon l'endroit, la présence de chats a amoindri les prises, les piques dissuasives sur le pont sont inopérantes.

Lors du conseil municipal, mardi dernier, les élus ont décidé de la location d'un chalet à pigeons. Bernard Ribémont, adjoint, explique : « Il est équipé d'abreuvoir, de mangeoire et de pigeons d'appel. Il s'agit d'une méthode de gestion et de régulation des naissances. Les captures sont relevées tous les 12 à 14 jours. »

C'est un plan sur 5 ans et il coûte 4 500 € la première année. Plusieurs élus s'étonnent du coût et demandent entre autres ce qui sera fait des volatiles capturés : « Il ne faudrait pas que les pigeons soient relâchés dans la nature quelques kilomètres plus loin. »

Le conseil approuve finalement l'installation de ce pigeonnier qui sera installé au port, près du pont.

Cabannes

Texte publié par le site de la ville

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

le 10 FEVRIER 2011

DECISION N° 35-2010 : AVIPUR – Contrat de capture de pigeons.

DECIDE DE SIGNER le contrat de prestation ponctuelle de capture de pigeons pour un montant de 1 435,20 € TTC.

Neuilly-sur-Seine

Texte publié par le site internet de la ville

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

le 29/12/2010

II.1.4) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions

Capture des pigeons pour limiter leur prolifération sur le territoire communal et euthanasie des pigeons capturés.

IV.2.1) Critères d'attribution

Prix le plus bas

INFORMATIONS SUR LE MONTANT DU MARCHÉ SECTION V: ATTRIBUTION DU MARCHÉ

MARCHÉ N°: 1LOT n° 1 - INTITULÉ Opérations de dépigeonnisation sur le territoire communal.V.1)

Date d'attribution du marché:

30.9.2010

V.2) NOMBRE D'OFFRES REÇUES:

V.3) NOM ET ADRESSE DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE EN FAVEUR DUQUEL UNE DÉCISION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ A ÉTÉ PRISE

Hygiène Action

24 chemin Vert

93290 Tremblay-en-France

FRANCE

V.4) INFORMATIONS SUR LE MONTANT DU MARCHÉ

V.5) LE MARCHÉ EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE SOUS-TRAITÉ

SECTION VI: RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES

VI.2) AUTRES INFORMATIONS

Le marché est conclu pour un montant de 8 784 EUR HT soit 10 505,66 EUR (TTC).

Le marché prendra effet à compter de sa notification jusqu'au 30.6.2011 inclus. Il est reconductible 3 fois, par période d'un an, pour une durée maximale de 4 ans. Les modalités de consultation du contrat dans le respect des secrets protégés par la loi sont les suivantes: toute demande de communication doit être adressée à Mmes Teixeira ou Demarest soit par télécopie (+33 140888922) soit par courrier (ville de Neuilly-sur-Seine, DGST, 96 avenue Achille Peretti, 92522 Neuilly-sur-Seine Cedex, FRANCE) La consultation des documents s'effectuera gratuitement dans les locaux de la ville. Des frais de reproduction pourront être facturés pour toute demande de copie. Selon le cas, l'avis de la CADA pourra être sollicité.

Annonce n° 189, BOAMP 152 B du 7.8.2010.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 28.12.2010.

Strasbourg

Texte publié par www.dna.fr

Pour une régulation douce

le 22/05/2011 02:01

Des contraceptifs pour pigeons

Le nouveau « collectif pour une régulation douce des pigeons » (CREDO pigeons) a tenu hier un stand d'information sous la Maison-Rouge, pour informer les passants sur la nécessité d'implanter des pigeonniers contraceptifs à Strasbourg. « Nous formons une équipe de bénévoles qui œuvre sur la région alsacienne pour le respect et la dignité des pigeons des villes », explique Édith Riedinger, présidente de CREDO. Ce collectif créé en novembre dernier, « bénéficie du soutien local du Collectif pour le respect animal (COPRA) et au niveau national de la Société protectrice des oiseaux des villes (SPOV), qui est un centre d'accueil et de soin situé à Paris ».

Selon les estimations officielles, la population de pigeons se monterait à quelque « 30 000 individus » dans la Cus, un chiffre que conteste Édith Riedinger, qui l'évalue à « moins de la moitié ». Par ailleurs, « deux campagnes annuelles d'éradication des pigeons ont lieu à Strasbourg: elles se font manière violente et barbare par capture au filet et gazage », fustige la responsable de CREDO, qui milite pour un changement dans le mode de régulation. « Il faudrait implanter entre six et huit pigeonniers contraceptifs qui accueillent jusqu'à 250 pigeons », pour lutter efficacement contre leur prolifération. En ajoutant, en outre, des « dispositifs d'effarouchement sonores, ultrasonores et visuels pour les particuliers ou les entreprises ». Pour que la cohabitation entre les pigeons et les hommes puisse se faire de manière non-violente.

Ph.D

Grenoble

Texte publié par le [site internet](#) de la ville

L'animal dans la ville

Les pigeons des villes

...
Cependant, leur prolifération entraîne des nuisances. Une trop forte concentration d'individus peut entraîner le développement de parasites et rendre possible la transmission de maladies à l'homme. Les déjections des pigeons sont particulièrement corrosives, elles dégradent les façades, toitures, chenaux...

Moissac

Texte publié par www.ladepeche.fr

4000 pigeons éliminés depuis quatre ans santé publique

Publié le 20/05/2011 03:47 | Gauvain Peleau-Barreyre

Les pièges à pigeons sont disposés en hauteur dans la ville comme ici sur le toit de l'hôpital./ Photo G. P. -B.

La lutte pour se débarrasser des volatiles encombrants a fait 4000 victimes depuis quatre ans. Toutes les méthodes y sont passées, mais la municipalité a opté pour la méthode controversée du gazage.

Si depuis la petite enfance chacun sait que « pigeon vole », en grandissant on se rend surtout compte que « pigeon dégrade ». Tout. Statue, mobilier urbain ou édifices dans lesquels ils nichent. « Et aussi ma voiture, rappelle Martine, employée à Moissac. D'ailleurs je ne me gare plus sur les places de l'abbatiale, ma voiture était couverte de fientes ! » C'est bien le problème avec ces incontinents volatiles.

Non content d'encroter les biens des Moissagais, ils posent aussi des problèmes de santé publique et de dégradation des monuments.

La cité uvale est particulièrement envahie par le pigeon. Alors pour voler dans les plumes de ces indéclicats oiseaux, la municipalité a sorti la grosse artillerie : le gazage. Depuis 2007, Moissac est engagé dans une lutte contre les pigeons. Au tableau de chasse, plus de 4 000 individus ont disparu. Après avoir essayé les graines stérilisantes ou anesthésiantes et les battues de chasseurs, depuis deux ans c'est la méthode du gazage qui a été retenue.

Le gazage en question

« C'est un nouveau système qui nous permet de nous attaquer à ce problème, explique le maire Jean-Paul Nunzi. Nous avons disposé quatre cages sur l'abbatiale, au centre des impôts, au centre culturel et sur l'hôpital pour attirer les pigeons. Après ils sont gazés au gaz carbonique. Une société privée est chargée de récupérer les pigeons morts pour les incinérer. » Une méthode certes efficace mais dont certaines associations de défense des animaux contestent le bien-fondé « moral ». C'est le cas du Rassemblement pour le droit à la vie des oiseaux qui a envoyé un courrier en ce sens aux responsables.

Le chiffre : 2 000

pigeons tués en deux ans. La méthode de gazage retenue par la municipalité est la plus efficace. Une société privée est chargée de prendre en charge les dépouilles.

Genève

Texte publié par www.tdg.ch

La Ville offre gîte et couvert aux pigeons

Julien de Weck | 19.05.2011 | 12:30

Salubrité | La Ville prend la prolifération des pigeons à bras le corps. En installant deux pigeonniers tests, elles souhaitent les sédentariser en offrant gîte et couvert. Un moyen selon elle d'éviter que la population s'en charge.

En offrant gîte et couverts aux pigeons, la Ville de Genève tente de court-circuiter "les âmes charitables" qui les nourrissent, malgré l'interdiction cantonale. Deux pigeonniers expérimentaux ont été installés place du Cirque et place des Augustins jeudi 19 mai. But de l'opération, endiguer la prolifération des volatiles, tout en veillant sur leur santé.

Placés sous l'égide du Service des espaces verts (SEV), les pigeonniers seront alimentés en grains de maïs et régulièrement nettoyés. À terme, une entreprise privée se chargera de la maintenance. Construits par l'atelier ABC, qui emploie des jeunes en réinsertion, les édifices ont coûté 16'000 francs. L'expérience genevoise s'échelonnera sur 24 mois et il n'est pas impossible qu'à terme d'autres pigeonniers s'installent dans la cité.

Les pigeonniers urbains connaissent un essor particulier en Europe. Paris compte une centaine de guérites sur son territoire et les résultats tendent à prouver leur efficacité. En Suisse, Bâle agit en précurseur. L'expérience de la cité rhénane a ainsi permis de réduire drastiquement le nombre de nourrisseurs sauvages, ce qui a jugulé la prolifération des pigeons.

Châtelleraut

Texte publié par www.centre-presse.fr

L'agglomération va tuer les pigeons dans l'oeuf

Publié le 17/05/2011

La CAPC va réguler la population des pigeons grâce à des pigeonniers. Un premier va être installé sur le site de la Manu.

Plus de 500 pigeons ont été capturés (et tués) l'année dernière à Châtelleraut.

Toutes les communes de l'agglomération et au-delà ? Antran, Ingrandes-sur-Vienne, Saint-Gervais-les-Trois-Clochers... ? connaissent des problèmes de pigeons (NDLR: notamment des dégâts aux cultures), note Gérard Pérochon, vice-président de la CAPC désormais chargé de la question.

Il y a un certain nombre de communes qui ont mis des boîtes pour la régulation. Ça s'est fait à Bonneuil-Matours, Vouneuil-sur-Vienne, Thuré, Saint-Gervais-les-Trois-Clochers... Mais surtout, Châtellerauld, où se trouve « la plus grosse colonie » selon lui (leur population était estimée entre 1.500 et 2.000 individus l'année dernière), a mené une première campagne de capture entre les mois de février et septembre l'an passé.

Bientôt un pigeonnier à la Manu

Trois cages avaient été disposées sur les toits de l'office de tourisme, des églises Saint-Jacques et Saint-Jean-Baptiste. Au total, plus de 500 pigeons ont été capturés, dont pas moins de 400 sur le seul site de Saint-Jacques. Et ça marche, d'après Gérard Pérochon. « On a moins de dégâts aux cultures que les années précédentes. »

Pour autant, on ne va pas s'arrêter là. Il s'agit maintenant « d'avoir une population pérenne et stable ». Et c'est la CAPC qui va s'y coller. Mais elle va employer une méthode plus douce: jusqu'à présent, les pigeons capturés étaient tués (par inhalation d'un gaz mortel); grâce à des pigeonniers, elle va les tuer avant même qu'ils ne naissent. Selon l'adjointe à la santé de Châtellerauld Nelly Cassan-Faux, qui a repris le dossier à la suite de Françoise Braud, un premier pigeonnier « va être installé à Châteauneuf sur le site de la Manu, en face du conservatoire. Tout est lancé. On attend les autorisations ». Il devrait être installé « dans les jours à venir ».

"On leur fera couver des oeufs morts"

Des techniciens y « secoueront les oeufs » régulièrement de manière à tuer les poussins dans l'oeuf. « On leur fera couver des oeufs morts. » D'autres pigeonniers devraient fleurir par la suite dans le reste de la CAPC. « On voudrait qu'il y ait dans l'agglo une politique d'installation de pigeonniers ou de réhabilitation d'anciens pigeonniers », souligne Nelly Cassan-Faux.

Y aura-t-il tout de même une nouvelle campagne de capture à Châtellerauld? « Ça va être une période test, explique l'adjointe à la santé de Châtellerauld. On arrive au printemps. Les pigeons vont commencer à s'agiter. On va voir ce que ça donne pendant l'été. » Si les pigeons devaient proliférer de nouveau au point de créer « de nouvelles nuisances importantes », des cages pourraient de nouveau être installées « en urgence ».

Alain Grimperelle

Libourne

Texte publié par www.ville-libourne.fr

Les mesures prises pour lutter contre les nuisances causées par les pigeons

Publié le 12/05/2011

Objectifs :

Limiter les nuisances causées par les pigeons en milieu urbain.

Description de l'action : le plan anti-pigeons

1. Régulation de la population de ces volatiles : mise en place de pigeonniers ; **capture permanente.**
2. Nettoyage ponctuel des trottoirs.
3. Fermeture des sites de nidification au niveau des bâtiments communaux.

La Commune engage des travaux sur le clocher de l'église St Jean afin de le doter de protection anti-pigeons

La lutte contre les pigeons vous concerne aussi : outre les dégradations qu'ils infligent aux immeubles, les pigeons sont porteurs de maladies transmissibles à l'homme (règlement sanitaire départemental - article 120).

Votre concours est nécessaire au succès du plan anti-pigeons. Nous vous rappelons donc :

de ne pas nourrir les oiseaux soit directement, soit indirectement. Il convient de déposer les sacs poubelles aux horaires prévus, de ne pas laisser de débris sur la voie publique ;

d'installer des équipements adaptés (pics, etc.) pour éviter que les pigeons se posent ou nichent sur les immeubles ;

de nettoyer régulièrement votre trottoir.

Police de la propreté: il est INTERDIT de nourrir les pigeons, vous encourez une amende de 35 à 450 euros.

Saint-Denis

Texte publié par www.ville-saint-denis.fr

Pigeons

Publié en 2011

De nombreux endroits du territoire sont infestés et entraînent des plaintes sur le cadre de vie non préservé des habitants tout en respectant la place de l'animal dans la Ville, **des captures au nombre de 4 captures par an sont diligentées sur une quinzaine de points sur la Commune.**

Par ailleurs, les propriétaires des immeubles publics ou privés doivent mettre en œuvre des systèmes de protection et/ou de dissuasion des pigeons afin d'éviter la prolifération des volatiles.

De plus il est formellement interdit de donner de la nourriture aux pigeons.

Le Bourget

Texte publié par www.marchesonline.com

Opération de dé pigeonnisation avec capture par cages et filet avec appâtage pour les besoins de la Communauté d'Agglomération

Nature et désignation des lots :

Lot(s) 1 Capture par cages avec appâtage

Le Titulaire devra procéder à une capture de Pigeons sur le territoire de la Ville du Bourget, avec pose de cages sur les terrasses d'immeubles ou tout autre endroit, selon l'emplacement défini par le Pouvoir Adjudicateur ou son représentant, selon la description de l'acte d'engagement valant CCP.

C.P.V. - : Objet principal : 90600000

Coût estimé (HT) : entre 4 000 et 12 000 euros (Euros)

Informations complémentaires :

La présentation comprend de façon systématique :

- La fourniture de cages (20/25) pour la capture avec abreuvoir et auge à grain ;
- Les dépôts d'appâts sous forme de grains pour attirer les pigeons (en quantité suffisante et autant que de besoin) ;
- **La visite du technicien spécialiste de la société 1 fois par semaine en fonction du nombre d'individu capturé ;**
- **L'euthanasie des pigeons capturés dans des caissons CO² et transfert des cadavres ;**
- Les frais de déplacement pour la pose, dépose des cages et visite hebdomadaires inclus ;
- Les Interventions de 7 heures 30 à 17 heures.

Avec des interventions pouvant aller de 4 à 24 semaines.

Lot(s) 2 Capture par filet avec appâtage

Le Titulaire devra procéder à une capture de pigeons sur le territoire de la Ville du Bourget, aux endroits où la place est suffisante, selon l'emplacement défini par le Pouvoir Adjudicateur ou son représentant

C.P.V. - : Objet principal : 90600000

Informations complémentaires :

Les pigeons seront capturés au moyen d'un filet. Le ramassage des pigeons et l'élimination se feront dans les respects de la réglementation. La description détaillée des prestations est prévue au sein de l'AE valant CCP.

Prades

Texte publié par www.lindependant.fr

Nuisance des pigeons

Publié le 09/05/2011

La mairie de Prades communique : "Il est interdit de donner à manger aux pigeons sous peine d'amende. De plus, le fait de les nourrir dans la rue nuit à l'efficacité des pigeonniers que la municipalité a mis en place afin de réguler le nombre de ces oiseaux"

Enghien-les-Bains

Texte publié par www.ville-enghienlesbains.fr

« Répétez un mensonge assez fort et assez longtemps et les gens le croiront » Josef GOEBBELS

Pigeons indésirables

Publié en 2011

Par leur nidification, les pigeons génèrent des nuisances sur les bâtiments, les fientes sur les trottoirs rendent ceux-ci insalubres, sans oublier la transmission des parasites et maladies qu'ils occasionnent. L'AFSSA recommande d'ailleurs d'éviter de provoquer des attroupements d'oiseaux, de ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts, d'appeler les services de la Ville pour leur collecte. En cas de contact avec un oiseau mort, il faut aussi éviter de porter les mains au visage, se laver les mains soigneusement à l'eau savonneuse. Les infractions à l'arrêté seront relevées et poursuivies conformément aux lois et règlements. Afin d'éviter leur concentration, il faut rappeler que le nourrissage sauvage et les dépôts d'aliments fortuits ou réguliers sont interdits.

Arrêté du maire n° 2006-037 : "Article 1 : de part leur nidification, les pigeons génèrent des nuisances sur les bâtiments, les fientes sur les trottoirs rendent ceux-ci insalubres, et d'autre part les pigeons peuvent transmettre des parasites et certaines maladies."

Les articles 26, 119 et 120 du Règlement Sanitaire Départemental sont également applicables en la matière.

"Article 26 - Présence d'animaux dans les habitations, leurs dépendances, leurs abords et les locaux communs. Sans préjudice de l'application de la réglementation en vigueur, il est interdit d'élever et d'entretenir dans l'intérieur des habitations, leurs dépendances et leurs abords, et de laisser stationner dans les locaux communs, sur les terrasses, les loggias et balcons, des animaux de toutes espèces dont le nombre ou le comportement ou l'état de santé pourraient porter atteinte à la sécurité, la salubrité ou à la quiétude des habitations ou de leur voisinage. Il est de même interdit d'attirer systématiquement ou de façon habituelle des animaux, notamment les pigeons et les chats, quand cette pratique est une cause d'insalubrité pour le voisinage."

" Article 119 - Rongeurs et pigeons vivant à l'état sauvage.

119.1 – Rongeurs -Les propriétaires d'immeubles ou établissements privés, les directeurs d'établissement publics doivent prendre toutes les mesures pour éviter l'introduction des rongeurs et tenir constamment en bon état d'entretien les dispositifs de protection ainsi mise en place. Ils doivent conjointement avec les locataires ou occupants vérifier périodiquement si les caves, cours, égouts particuliers, entrepôts, locaux commerciaux, locaux à poubelles, logements des animaux domestiques, etc., ne sont pas envahis par ces nuisibles et faire évacuer tous dépôts ou détritiques et déchets susceptibles de les attirer.

Lorsque la présence de rongeurs est constatée, les personnes visées aux alinéas ci-dessus sont tenues de prendre sans délai les mesures prescrites par l'autorité sanitaire en vue d'en assurer la destruction et l'éloignement. La même obligation s'impose lors de la démolition des immeubles ainsi que des chantiers de construction.

119.2 – Pigeons -Les propriétaires d'immeubles et de tous établissements publics ou privés, ou leurs représentants doivent faire obturer ou grillager toutes les ouvertures susceptibles de donner accès aux pigeons ou de permettre la nidification. Ces dispositifs sont tenus constamment en bon état d'entretien. **Les propriétaires d'immeubles et de tous établissements publics ou privés, ou leurs représentants doivent faire procéder à la capture desdits volatiles en vue de les transférer dans des lieux autorisés ou de les détruire en se conformant à la réglementation en vigueur** sous réserve que l'ordre public ne soit troublé et qu'aucun dommage ne soit causé à un tiers. Les façades et parties d'immeubles souillées sont nettoyées et éventuellement désinfectées.

"Article 120- Jets de nourriture aux animaux. Protection contre les animaux errants, sauvages ou redevenus tels.
Il est interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats et les pigeons ; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs. La même interdiction peut s'appliquer dans les jardins, parcs, voiries et promenades lorsque cette pratique favorise la multiplication des animaux errants ou sauvages et risque de compromettre les parterres et plantations. Toutes mesures doivent être prises si la pullulation de ces animaux est susceptible de causer une nuisance ou un risque de contamination de l'homme ou des animaux par une maladie transmissible."

.....

Le nombre de pigeons en ville est croissant. Des personnes donnent à manger à ces oiseaux, mal considérés en ville mais à l'origine de réelles nuisances et de dégradation. Les répulsifs type éco pics permettent de dissuader les volatiles de s'installer mais à chacun de prendre conscience que nourrir les pigeons c'est encourager leur prolifération.

Nourrir un pigeon part souvent d'une bonne intention, mais en les nourrissant, des effets malheureux apparaissent comme la transmission des parasites et des virus, la dégradation des bâtiments publics et des habitations, la fiente de pigeon très corrosive, leur importante reproduction. Chacun doit donc veiller à ne pas laisser trainer ses poubelles ou des débris pour ne pas tenter les pigeons et les rats qui se développent en milieu urbain.

Quelques gestes qui visent une meilleure cohabitation entre les citoyens et les animaux dans notre ville

Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens

Texte publié www.chu-amiens.fr

prestation de capture de pigeons pour le Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens

Les offres devront parvenir à l'adresse suivante au plus tard le lundi 2 mai 2011

Durée du marché :

Le marché est conclu pour une durée de 3 mois à compter de la date de commencement effectif de la prestation (soit dès la 1ère intervention).

Descriptif de la prestation :

Capture de pigeons

Site concerné : l'enceinte du Centre Saint Victor Boulevard de Beauvillé à Amiens

Le candidat devra indiquer ses tarifs pour ses interventions qui comprendront :

- A. intervention pour l'installation des dispositifs de capture.
- B. interventions selon la réglementation en vigueur pour la récupération des pigeons et le contrôle du bon fonctionnement des pièges et de leur réapprovisionnement en nourriture.

Il est demandé au candidat de décrire précisément la prestation notamment dans sa partie technique : dispositifs adoptés, le nombre de pièges, suivi de la prestation.

De donner son délai d'intervention dès la commande reçue

La prestation devra comprendre les frais de déplacement ainsi que les frais de conduite à la fourrière des animaux qui seront placés sous surveillance vétérinaire ou la description du mode d'élimination qui devra être en conformité avec le règlement sanitaire départemental.

Les traitements utilisés ne devront présenter aucun danger ni pour les personnes ni pour les animaux domestiques du voisinage, ni pour les biens mobiliers et immobiliers.

Le candidat devra également renseigner le coût d'un forfait supplémentaire (au mois).

Ivry-sur-Seine

Texte publié par www.ivry94.fr

PIGEONS ET AUTRES VOLATILES

Publié le 7 mai 2011

Afin de réguler la présence des pigeons dans les cités, des captures sont organisées notamment avec l'OPH d'Ivry. Elles ont lieu 4 fois par an et ont pour but la stérilisation de ces animaux.

Une étude est en cours en lien avec l'association AERHO (Association Espaces de Rencontres entre les Hommes et les Oiseaux) afin d'optimiser ces dispositifs.

Navarrenx

Texte publié par www.larepubliquespyrenees.fr

Les pigeons sont toujours là

Publié le ublié le 4 mai 2011 à 04h00

Les pigeons sont toujours présents à Navarrenx. Le maire recommande aux habitants de ne pas les nourrir, faute de quoi toute mesure sera inefficace. Les propriétaires concernés par ce problème doivent le régler individuellement, la commune ne pouvant intervenir que sur le domaine public. Une entreprise spécialisée, déjà sollicitée en 2010, sera recontactée. Son devis avait une première fois été jugé excessif, mais compte tenu de l'importance du problème, une nouvelle demande sera faite pour le secteur de l'Arsenal et de la Grange.

Grigny

Texte publié par www.leparisien.fr

Les pigeons empoisonnent la vie de la Grande-Borne

FLORENCE MÉRÉO | Publié le 02.05.2011, 07h00

Pour eux, c'est l'endroit rêvé. Un recoin pour roucouler, des failles pour se reposer et des bouts de laine de verre pour se réchauffer. Mais si les pigeons ont élu nid douillet à la Grande-Borne, la cité à cheval sur Grigny et Viry-Châtillon, pour les habitants, leur présence s'apparente plutôt à un cauchemar.

Car depuis plusieurs mois, les volatiles prolifèrent à l'entrée des immeubles, aux bords des fenêtres et dans les multiples trous qu'arborent les façades de bâtiment. Résultat : dans plusieurs quartiers de la Grande-Borne, au Damier, au Labyrinthe ou encore rue Serpente, certains habitants vivent avec les volets fermés pour que les pigeons n'entrent pas.

Une situation intenable, que le maire de Grigny, Claude Vazquez (PC), dénonce aujourd'hui. « Nous sommes face à une invasion de pigeons. Les oiseaux se nichent dans les ardoises. Et s'ils peuvent le faire, c'est parce que l'Opievoy (NDLR : le principal bailleur social de la cité) ne remplace pas comme il le devrait les ardoises cassées », tempête l'édile, qui a demandé au bailleur de faire un « état des lieux complet ». « Quand les enfants jouent au ballon, des carreaux sont cassés et, après, les pigeons n'ont plus qu'à s'installer. On a beau signaler les dégâts, rien n'est fait », souffle un habitant.

« Le problème, c'est qu'ils font des petits et qu'ils sont de plus en plus nombreux, surtout avec le retour du beau temps », note Virginie, inquiète pour son fils : « Je lui ai bien dit de ne pas approcher ces bêtes car c'est porteur de maladies, il y a des crottes et ça salit la place. C'est vraiment dommage. »

De son côté, l'Opievoy assure avoir « pris conscience du problème ». En 2010, le bailleur a investi 70000 € pour remplacer les plaques cassées. « Nous avons eu un souci avec l'entreprise chargée des travaux et avons dû en changer. Toutes les plaques seront remplacées avant le début de l'été », assure le bailleur. L'organisme vient aussi de débloquer 50000 € pour traiter spécifiquement le problème des pigeons à la Grande-Borne : « Des fils en nylon vont être tendus à plusieurs endroits des immeubles pour empêcher les pigeons de s'y poser. Sur certaines fenêtres, nous envisageons de mettre des pics. » Le bailleur a prévu une « campagne de sensibilisation » avant l'été. L'idée : rappeler aux habitants qu'ils ne doivent pas nourrir les volatiles. Si, dans la ville, certains proposent aussi d'installer des pigeonniers, le maire, lui, n'est pas convaincu : « Des pigeonniers, ce peut être un complément, mais ça ne doit pas empêcher de revenir à la base : changer les ardoises cassées! » Car, selon Claude Vazquez, « au rythme où se reproduisent et prolifèrent les pigeons, si on ne fait rien, dans un an il y en aura trois fois plus ».

Le Parisien

Actualités avril 2011

Tueries continues.

Montauban

Texte publié par Ville de Montauban

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Avis N°: AO-1115-1280 Mise en ligne : 08/04/2011

82 Montauban Source :

Client : Ville de Montauban Services

Procédure adaptée Date limite de réponse : 29/04/2011

1/ Dénomination et adresse de la collectivité qui passe le marché : Ville de Montauban, rue de l'Hôtel de Ville, B.P. 764, 82013 Montauban Cedex.

Pouvoir adjudicateur : Madame le Maire.

2/ Mode de passation : Procédure adaptée selon l'article 30 du Code des marchés publics.

3/ Objet : Contrôle du peuplement animal : capture et euthanasie de pigeons.

Quantité minimum annuelle : 2 cages.

Quantité maximum annuelle : 4 cages.

4/ Critères de jugement des candidatures et des offres : Conformément à ceux énoncés dans le règlement de consultation.

5/ Date limite d'obtention des DCE et de réception des offres : 29 avril 2011, 17 heures.

6/ Adresse d'obtention des dossiers après demande écrite, renseignements administratifs et envoi des offres :

Support électronique : <https://marches-publics.montauban.com/>

Support papier : Ville de Montauban, Direction des Marchés Publics, 9 rue de l'Hôtel de Ville, 82000 Montauban (après demande écrite, envoi gratuitement par voie postale ou retrait en mairie), Tél. : 05 63 22 12 87, Fax : 05 63 93 58 00, Email : marchespublics@ville-montauban.fr. L'instance chargée des procédures de recours peut être saisie aux fins de conciliation en application de l'article L211-4 du code de justice administrative. La mise en oeuvre de cette procédure de médiation est sans effet sur les délais contentieux qui ne sont ni suspendus, ni interrompus.

Instance chargées de procédures de recours : Tribunal administratif, 68 rue Raymond IV, 31000 Toulouse, Tél. : 05 62 73 57 57, Fax : 05 62 73 57 40.

Introduction des recours : Les candidats potentiels ou déclarés à la procédure d'attribution du présent marché peuvent introduire un référé précontractuel (article L551-1 du code de justice administrative) jusqu'à la signature du marché. Un référé contractuel (art. L551-13 et suivants du code de justice administrative) peut être introduit dans un délai de 1 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution, ou à défaut de publication ou notification, dans un délai de 6 mois à compter de la conclusion du contrat. Les concurrents évincés peuvent former un recours de pleine juridiction contestant la validité de tout ou partie du marché conclu, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché (CE, 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux Signalisation). Ce recours peut, le cas échéant, être assorti d'un référé suspension en application de l'article L521-1 du code de justice administrative.

7/ Renseignements techniques : M. Crasnier, Service Environnement, Ville de Montauban, Tél. : 05 63 22 18 76.

8/ Délai de validité des offres : 180 jours.

9/ Date d'envoi de l'avis : 6 avril 2011.

Genève et Carouge - Suisse

Texte publié par www.20min.ch

Subtiliser les oeufs pour limiter les pigeons

Article paru le 27 avril 2011 17:53 par Irène Languin

Les communes de Genève et Carouge vont installer des pigeonniers pour contrôler les naissances. Le public devra jouer le jeu en cessant de nourrir les oiseaux.

La méthode douce plutôt que les graines contraceptives. Afin de maîtriser les nuisances que provoque la prolifération des pigeons, les villes de Genève et Carouge vont installer des nichoirs sur des sites très fréquentés par le volatile.

L'idée est de capturer un certain nombre d'oiseaux, de les enfermer et de les nourrir quelques semaines dans ces poulaillers en bois. «Une fois les animaux acclimatés, les pigeonniers seront ouverts, explique Manuelle Pasquali De Weck, déléguée à l'information au Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports de la Ville. Les oiseaux auront gardé l'instinct d'y revenir pour y faire leurs oeufs.» Une partie de la ponte sera alors prélevée. Les autorités espèrent ainsi limiter la population à un «seuil quantitatif optimal».

Inventaire et virus

La construction de pigeonniers est l'aboutissement d'années de débats au conseil municipal de la Ville de Genève. 271'000 francs ont été alloués au projet. Une partie de cette somme est allée à la réalisation du recensement de la population de pigeons. En 2009, on estimait leur nombre à 5000. Mais en janvier 2011, un virus a décimé les volatiles. Selon un comptage grossier, au moins 2000 oiseaux en sont morts. Gageons qu'à raison de 2 à 6 jeunes par couple de tourterelles et par année, le cheptel se reconstituera rapidement...

Pas d'omelettes

Le lundi 9 mai, deux pigeonniers de 25 m3 seront édifiés à Genève, à environ 2,5 mètres de hauteur, aux places du Cirque et des Augustins. La Cité sarde bâtira le sien près des tours de Carouge. Mais le succès de l'opération dépend au final des Genevois: ils doivent cesser de donner à manger aux pigeons. Le règlement cantonal sur la salubrité publique l'interdit d'ailleurs depuis... 1955! «Le seul régulateur est la nourriture disponible, assure Gottlieb Dändliker, inspecteur cantonal de la faune. Le concept des pigeonniers servira donc surtout des buts pédagogiques.»

Reste encore aux deux communes à demander au vétérinaire cantonal l'autorisation de capturer les oiseaux et de prélever les oeufs. Lesquels seront détruits. Ceux qui rêvent d'une omelette resteront sur leur faim. «Leur consommation est interdite, précise Gottlieb Dändliker. Les pigeons sont des animaux sauvages et sont protégés.»

Château-Thierry

Texte publié par www.lunion.presse.fr

Où en est l'opération « régulation des pigeons » ? « Elle prend son envol ! »

Article paru le Publié le jeudi 21 avril 2011 à 11H00

Le service technique a installé des cages dans le clocher de l'église Saint-Crépin pour capturer les volatiles.

NE branchez pas le cordonnier de la Grande rue, M. Thomassin, sur les pigeons. Il les exècre, ces volatiles qui « chient » dans sa courette. « Ça fait des années que j'en parle et l'on ne fait rien pour s'en débarrasser ! », rouspète le commerçant qui régulièrement gratte les fientes, les asperge d'eau et désinfecte les lieux au grésil.

« Ce que je crains, moi, c'est la psittacose, une infection transmise par les oiseaux due à une bactérie (ndlr : la chlamydiale psittaci) ». Elle se transmet à l'homme avant tout par inhalation de poussières contaminées ou de fientes d'oiseaux infectés ou à leur contact direct. Chez l'homme, la maladie est assez rare mais elle peut être très grave. Elle se manifeste par un syndrome grippal (fièvre, nausée, fatigue, diarrhée et toux) et une pneumopathie. Le cordonnier donne donc six mois à la municipalité pour voir si elle va s'activer : « Après, je monte un collectif ! »

Cages, nichoirs et effarouchement

Contactée, la municipalité dit prendre le problème à bras-le-corps. En attendant de retenir une entreprise spécialisée (la décision devait être prise hier) pour réguler la population des volatiles, le service propreté de la Ville a installé des cages dans le clocher de l'église Saint-Crépin (lire par ailleurs). L'entreprise retenue aura pour mission très rapidement de clôturer toutes les ouvertures du clocher où nichent les columbides en les grillageant. Des cages seront aussi disposées dans une dizaine d'autres sites castels comme la Mafa, ou la banque de France « mais là, reste à obtenir l'autorisation des propriétaires », confie Mohamed Rezzouki, adjoint aux travaux qui pilote le dossier.

Parallèlement, les services techniques de la Ville construisent des nichoirs pour les faucons pèlerins qui seront déployés à l'automne par les époux Carrère de la société des Aigles de Château-Thierry (notre article d'octobre 2010). Leur rôle : effaroucher les pigeons. L'élu a aussi rencontré début avril un responsable de la société Cohésis à Chierry où sont stockées des tonnes de blé et de maïs, que les pigeons bécotent

goulément. « Nous devrions faire appel au même prestataire pour venir à bout des pigeons », résume l' élu pour qui une action « globale » et sur le long terme (environ une année) doit être menée pour être efficace. « Le périmètre d'intervention ne doit pas s'arrêter au centre-ville de Château-Thierry », note l'adjoint. Pour finir, la Ville mise aussi beaucoup sur son « code de la rue » qui va sortir prochainement dans lequel, elle rappellera qu'il est interdit de nourrir les pigeons. Histoire de voler tous dans la même direction !

Frédérique PETRE

Le clocher de Saint-Crépin : le paradis des pigeons

Article paru le Publié le jeudi 21 avril 2011 à 11H00

Il faut le voir pour le croire ! On vient à peine de gravir les 223 marches qui mènent au sommet du clocher, qu'à mi-parcours, une odeur âcre vous emplit les narines. Une odeur de fiente. On pousse une petite porte en bois et que découvre-t-on ? Une montagne de déjections séchées mélangées à des plumes (ndlr : il paraît que c'est un très bon engrais !) Pour couronner le tout, des carcasses de volatiles gisent ici et là... En ce lundi après-midi, on a pourtant la chance, les escaliers ont été lavés, sinon c'est impraticable. Régulièrement, l'abbé Bernard Proffit grimpe là-haut pour constater les dégâts ou nettoyer. Il fait aussi attention aux marches de l'église à l'entrée toujours tachetées de déjections.

Pour incommoder le moins possible les fidèles car l'une d'entre elles souffrirait peut-être d'allergie.

Réguler les pigeons en grillageant les orifices de l'édifice et en installant des cages, l'abbé n'est pas contre. Car il en va de la santé de la bâtisse. Lundi, une quinzaine d'oiseaux avait été capturée dans les cages. Ne restait plus qu'à les récupérer pour les euthanasier.

Les pigeons et les faucons de Château-Thierry

Article paru le 21/04/2011 par www.egalite-sur-marne.info/

La presse se fait l'écho du mécontentement des riverains qui subissent plus que de raison les nuisances des pigeons.

Le problème est ancien. toutes les municipalités y ont été confrontées et aucune des mesures prises par le passé n'avait donné de résultats satisfaisants. Manifestement la situation s'est dégradée. Une chose est certaine les pigeons ne lisent pas l'Union qui a rendu compte des nombreuses "déclarations de guerre" que leur a fait la municipalité. ils ne sont pas plus effrayés par les rapaces en villégiature sur le Vieux Château. Sans doute attendent-ils le "code de la rue" promis et annoncé depuis septembre 2008 pour prendre connaissance de ce qui leur sera interdit. Ah ! si au moins les vapeurs de pots d'échappement des véhicules à l'arrêt dans les embouteillages pouvaient les faire fuir! Allez les mauvaises langues , ne dites pas que la municipalité vous prend pour des (fau)cons

artigat

Texte publié par www.ladepeche.fr

Débat pour un piège mortel

Article paru le 21/04/2011 03:49 | Manon Gustave

Le sort fait aux pigeons à Artigat indigné une association de défense des animaux... et de nombreux de nos lecteurs, qui en témoignent sur Internet.

A Artigat, les pigeons sont jugés « envahissants ». Un vrai fléau même, aux dires de la municipalité, qui a décidé de prendre en main ce problème, que beaucoup de communes connaissent, en Ariège ou ailleurs. Pour réguler ce « flux », différents dispositifs ont été mis en œuvre par ces municipalités. Parmi ces « solutions », la volière qui a été installée dans la commune d'Artigat. Cet aménagement de 12 mètres cube accueille à ce jour près de 150 pigeons.

Pourquoi avoir choisi ce procédé ?

Le premier adjoint de la mairie d'Artigat François Vanderstraeten explique : « Beaucoup d'endroits sont envahis, et cela comporte des risques. Les pigeons transmettent des maladies graves comme la Chlamydia ou la Zoonose. »

C'est après avoir observé le résultat à Labarte-sur-Lèze que la mairie d'Artigat a fait appel à la SACPA pour installer sa volière. La commune tout entière s'est attelée à la tâche, il a été demandé aux habitants de fermer les aérations de grenier ou encore d'isoler les toits afin d'éviter que l'oiseau ne s'installe plus qu'il ne l'est déjà ». Premiers fruits

Et cela porte ses fruits. Dans les rues d'Artigat, on trouve moins de pigeons. Et pour cause : ils sont donc capturés, placés dans des volières puis, en fonction de la situation, stérilisés ou tout simplement abattus. « Euthanasie effectuée dans le respect de l'animal et de la législation », expliquent, d'une seule voix, municipalité et société en charge du problème. Mais Brigitte Marquet, ambassadrice des pigeons à la protection animale de Paris n'est pas de cet avis, comme de nombreux de nos lecteurs, qui s'expriment notamment sur ladepeche.fr et soulignent la cruauté du procédé. Voire son inefficacité. « La nature a horreur du vide, souligne Brigitte Marquet. Quand des pigeons sont éliminés de cette manière cruelle, il se libère des abris et de la nourriture en grand nombre. Très rapidement, une population de pigeons encore plus nombreuse est encouragée à s'installer. Cette gestion est brutale et avec une vision à court terme. » Elle milite pour une solution alternative : l'installation de pigeonniers contraceptifs. On y attire les pigeons. Il suffit de prélever les œufs pour réguler la population. La ville de Paris vient d'installer seize de ces structures.

Jarnac

Textes publiés par www.charentelibre.fr et www.sudouest.fr

Les pigeons préoccupent les élus municipaux

www.sudouest.fr

Article paru le 21 avril 2011 06h00 | Par J. R.

Au tableau des nuisances en centre-ville, les fientes de pigeons sont à ajouter aux sempiternelles crottes de chiens. Le voisinage s'en plaint et l'image de la ville est détériorée, surtout lorsque les touristes commencent à arriver...

La commune a donc décidé de « partir en guerre » contre ces volatiles envahissants. « J'ai décidé de mettre en place une commission », a annoncé Jean-Claude Tessendier. Pour cela, le premier adjoint a reçu l'aide de l'association Jarnac une ville à vivre (JVV), des commerçants,

de la police municipale, des services techniques de la mairie, dont Béatrice Guiard (urbanisme), et de Magali Plantet, qui servira d'élue référente.

Quelles solutions ?

Des solutions sont envisagées pour répondre à une problématique simple : maîtriser les populations colombophiles. « Il s'agit d'empêcher la nidification en bouchant les dessous des tuiles, comme nous l'avons fait rue Quenot et rue Basse », explique Jean-Claude Tessendier et, surtout, ne pas nourrir les pigeons !

Il existe nombre de techniques, qui ont été énumérées en commission : ultrasons, oiseaux de proie - efficace huit jours, l'expérience l'a démontrée à Jarnac -, rayons lasers, création de pigeonniers contrôlés... « Ces pigeonniers ont un certain coût, pointe celui qui est également adjoint aux finances. Il faut compter 15 000 euros à la création, plus l'entretien. Il faut aussi employer une personne à temps complet pour nourrir les pigeons, stériliser les œufs, enlever les fientes, etc. »

La mairie montre l'exemple

Depuis quelque temps, des changements ont déjà été opérés du côté de la mairie. Son parvis et ses marches ont en effet retrouvé une certaine propreté, grâce à l'installation de piques le long des façades. Et Jean-Claude Tessendier de rappeler : « Il appartient aux propriétaires et locataires de nettoyer leurs trottoirs... » Avant d'annoncer qu'il n'est pas impossible que la municipalité, comme elle l'a fait pour le ravalement des façades, facilite la pose de ces piques. « Comme d'autres communes de la Communauté de communes du Pays de Jarnac ont cette difficulté, nous prendrons peut-être des décisions à l'échelon communautaire. »

Les élus municipaux plangent sur les jardins familiaux de Jarnac

Article paru le 20 avril 2011 | 04h00

www.charentelibre.fr

....

Environnement. Le recrutement de personnel saisonnier et le désir unanime de « Jarnac, ville propre », a permis de rappeler que le texte voté en 1976, disant « chacun doit balayer devant sa porte », sous-entendu « entretenir les trottoirs devant son logement », est toujours en vigueur. La lutte contre la prolifération des pigeons en ville va se poursuivre sous une autre forme, la tentative d'effarouchement ayant échoué, avec l'installation de pics anti-pigeons sur l'hôtel de ville et une réflexion de la commission pour d'autres solutions efficaces.

....

Villers-lès-Moivrons

Texte publié par www.estrepublicain.fr

Sus aux pigeons !

Article paru le 20/04/2011

Depuis un certain temps, les pigeons, qui sont en grand nombre dans la commune, ont pris l'habitude de squatter le clocher de l'église. À force de nettoyer leurs fientes, la municipalité a pris une décision. « Ce n'est pas parce que nous n'avons plus de messe...

Depuis un certain temps, les pigeons, qui sont en grand nombre dans la commune, ont pris l'habitude de squatter le clocher de l'église. À force de nettoyer leurs fientes, la municipalité a pris une décision. « Ce n'est pas parce que nous n'avons plus de messe, que nous devons laisser tomber en décrépitude l'église du village. » Pour un coût de 2.050 €, les élus ont décidé à l'unanimité de poser des pics, empêchant ainsi les pigeons de venir salir le parvis et le clocher. L'entreprise SVT de Manoncourt a ainsi travaillé toute une journée la semaine dernière ; la nacelle a été mise en œuvre pour un gros nettoyage.

Paris

Texte publié par www.leparisien.fr

Les fientes de pigeons font pester les automobilistes

Julien Solonel | 19.04.2011, 07h00

Michel est dégoûté. « Regardez ! Ça ne fait même pas une demi-heure que je me suis garé et ils ont déjà sali ma voiture », peste cet artiste peintre qui vient de récupérer son break gris stationné dans la rue Saint-Charles à Paris (XVe)... constellé de grosses fientes vertes. « Ils », ce sont les pigeons. Véritables cauchemars des automobilistes parisiens, les « rats volants » sont encore plus détestés au printemps. « A cette saison, on remarque qu'il y a davantage de déjections », confirme une responsable de la mission Propreté de la mairie de Paris. Et donc, trottoirs et voitures trinquent. Deux races de pigeons volent dans le ciel de la capitale : les bisets et les ramiers. Les premiers, sédentaires, vivent toute l'année à Paris. Les seconds sont migrateurs. « Les ramiers reviennent au printemps », explique la mission Propreté. D'où cette pluie de crottes que l'on observe actuellement sur les carrosseries. « Par ailleurs, les ramiers se nourrissent des bourgeons qui sont en train de pousser. Leurs fientes, vertes ou marron, sont plus acides que celles, noir et blanc, des bisets », poursuit la spécialiste.

Évitez de vous garer sous les arbres

Ce n'est pas Michel qui dira le contraire. « Il faut que je nettoie ces horreurs tout de suite, sinon ça va s'incruster », peste-t-il en allant remplir un bidon d'eau chaude. « Si ça sèche, c'est foutu, ça tient super bien. Même quand on passe dans les machines de lavage, ces fientes ne partent pas. Il faut attendre une grosse pluie pour s'en débarrasser. » Pour faire face à cette recrudescence saisonnière, la Ville de Paris a mis en place un plan anti-déjections. « De début avril jusqu'à fin mai, nous renforçons le nettoyage d'un certain nombre de lieux où il y a beaucoup de pigeons : sous les arbres, mais aussi sous les ponts et sous le métro aérien », détaille la mission Propreté. C'est une société extérieure qui est chargée de laver les trottoirs avec l'aide, notamment, d'engins haute pression. En temps normal, elle nettoie 220 points par mois : un chiffre qui grimpe à 380 en avril et en mai. Pour les voitures, en revanche, la mairie de Paris ne peut rien faire, à part conseiller aux automobilistes d'éviter de se garer sous les arbres. « Si je ne peux pas faire autrement, je privilégie les petits arbres où il y a moins de pigeons », conclut Michel, avant de s'attaquer au nettoyage de sa carrosserie.

Le Parisien

Ces pigeons qui nichent en ville

Article paru le 18-04-2011

Chaque printemps, les pigeons font leur retour en centre-ville. Des riverains protestent contre les nuisances. La mairie affirme prendre le problème à bras-le-corps.

Dégradaions sur les bâtiments, roucoulements intempestifs, salissures sur la voie publique mais aussi dans les cours privées du centre-ville... Avec le retour des beaux jours, les pigeons prolifèrent à Chartres, ce qui n'est pas sans causer quelques problèmes, en particulier pour certains habitants de l'hyper-centre. «Les fientes s'accumulent et je suis obligée de nettoyer et de recommencer sans cesse», témoigne une habitante de l'impasse des Changes, tout près de la place Billard. «Les pigeons me pourrissent la vie. J'ai écrit trois fois à la mairie, mais j'ai l'impression de ne pas être prise au sérieux. C'est pourtant pénible.»

Contactée jeudi, l'adjointe au maire en charge du cadre de vie, Isabelle Mesnard, assure de son côté avoir pris le problème à bras-le-corps depuis plusieurs années. «Je comprends que cela énerve les gens. C'est récurrent à chaque printemps. Les pigeons se remettent à couvrir et prolifèrent», explique l'élue. «On s'en occupe depuis le mandant précédent, mais tout n'est pas encore complètement réglé. La mairie agit et pour que cela soit vraiment efficace, il faudrait que tout le monde joue le jeu.»

Pour lutter contre les nuisances provoquées par les pigeons, la ville avait décidé dès 2007 de mettre en place un dispositif visant à réguler les naissances de ces indésirables volatiles. Un contrat a été passé avec la société alençonnaise Sogepi qui a installé deux pigeonniers pour y concentrer les populations d'oiseaux vivant en ville. Un premier lieu de nichage et de nourrissage a été implanté en 2008 dans la tourelle en briques située en bordure de l'Eure, sur le site de la Petite Venise. Le second pigeonnier a été placé un an plus tard dans le parc Léon-Blum, dans le secteur des Petites-Filles-Dieu.

600 oeufs stériles

Ces installations ont porté leur fruit puisqu'en 2010, plus de 600 oeufs ont été comptabilisés dans les deux pigeonniers. «Il suffit de les secouer pour les rendre stériles», précise Gérard Granger, le directeur de la société Sogepi qui s'occupe lui-même du dossier. «Nous avons actuellement entre soixante-dix et quatre-vingts pigeons sur chacun des deux sites. C'est plutôt pas mal, mais je pense que cela peut encore monter en puissance.» Pour Gérard Granger, le problème des pigeons ne sera pas résolu à Chartres tant que deux "verrues" ne seront pas traitées : l'une dans le secteur de la gare et l'autre sur les hauteurs de la ville, près de la rue d'Ablis.

«Les pigeons adorent nicher dans des locaux désaffectés. A la gare, ils dorment la nuit dans les anciens bâtiments du Sernam et la journée volent en centre-ville», précise le professionnel. «On a le même problème dans les bâtiments de l'ancienne base aérienne qui appartiennent au conseil général. Les carreaux ont été cassés et les pigeons en profitent pour s'y loger. Il faudrait simplement boucher les accès à ces locaux pour les empêcher d'y pénétrer.» En centre-ville, les oiseaux se nichent aussi dans certains greniers accessibles par des ouvertures. «J'ai écrit aux personnes concernées pour qu'elles fassent le nécessaire», assure Isabelle Mesnard. «D'un point de vue légal, je ne peux pas intervenir dans le domaine privé. C'est à chaque habitant de se sentir concerné.»

Hélène Bonnet

Bruxelles

Texte publié par www.lacapitale.be

Pigeons à Bruxelles : pas de remède miracle

Article paru le 17/04 à 11h03

Les pigeons sont trop nombreux dans la capitale. Pour limiter leur prolifération, chaque commune a sa technique. Bruxelles-Ville reste adepte de la stérilisation. Ixelles l'a abandonnée et va installer un pigeonnier.

Il y a plusieurs milliers de pigeons dans notre capitale. Certains apprécient ces oiseaux au roucoulement caractéristique. Mais les communes doivent limiter leur expansion car leurs fientes salissent les façades et sont toxiques.

Pour limiter leur prolifération, chaque commune a sa technique. Bruxelles-Ville reste adepte de la stérilisation. Ixelles a abandonné la capture et va installer un pigeonnier. Dans ce domaine, Ixelles a changé son fusil d'épaule. Après plusieurs opérations de capture, l'actuelle échevine de la propreté Delphine Bourgeois a fait stopper cette pratique qu'elle juge cruelle. Et elle a opté pour l'installation d'un pigeonnier. «Après étude, il est apparu qu'il fallait l'installer là où les pigeons sont les plus nombreux», explique l'édile FDF.

«C'est place Fernand Cocq que nous avons choisie pour installer le pigeonnier. Sur l'espace vert central ou sur le toit de la maison communale. L'intérêt de cette installation est simple. On remplace les œufs de pigeons par de faux œufs, ce qui permet de limiter leur reproduction. Mais sans porter atteinte au bien-être de ces animaux.»

Le pigeonnier ne sera pas installé avant neuf ou dix mois. Un budget de 30.000 euros est prévu à cet effet.

Actuellement, Ixelles compte, selon certaines estimations, entre 700 et 1.400 de ces volatiles sur son territoire. Le pigeonnier, qui pourra abriter 200 oiseaux devrait permettre d'éviter la naissance de quelque 1.000 pigeonneaux chaque année. La Ville de Bruxelles continuerait de pratiquer la stérilisation chirurgicale, confirme le cabinet de l'échevin Christian Ceux (cdH). En janvier dernier, l'organisation de protection animale, GAIA, avait pourtant accusé la commune de mauvais traitement.

Pau

Texte publié par www.larepubliquedespyrenees.fr

les premiers pigeons ont été capturés

Article paru le 16 avril 2011 à 04h00

«Je suis indignée ! » clame Brigitte Marquet. Vice-présidente de la société de protection des oiseaux des villes, la militante parisienne vient d'être alertée que les captures de pigeons annoncées par la Ville ont démarré. Selon nos informations, une opération s'est en effet déroulée fin mars.

Or Brigitte Marquet assure que le 15 mars dernier, elle aurait obtenu de la mairie « l'engagement de cesser ces captures » qu'elle juge « barbares ».

militante avait été conviée à une réunion où siégeaient l'adjoint à l'environnement Pascal Boniface, le conseiller municipal Alain Arraou et le responsable du service hygiène Jean-Pierre Mauras. « Nous les avons convaincus de renoncer à cette euthanasie au profit de l'installation de pigeonniers contraceptifs déjà adoptés par la mairie de Paris. La décision devait nous être notifiée et j'apprends aujourd'hui que les captures démarrent ! » s'émeut Brigitte Marquet.

Très remontée, cette dernière a adressé jeudi un courrier électronique à Martine Lignières-Cassou pour lui faire part de sa « déception ».

Interrogée hier, la maire n'a pas souhaité donner d'explication, nous renvoyant vers son adjoint à l'environnement qui n'a pas non plus voulu réagir.

Suresne - Bois-Colombe - Boulogne

Texte publié par Le Parisien - 92

Entre mairies et associations, c'est la guerre des pigeons

Article paru le 14/04/2011

[en PDF](#) sur le site de RDVO

Bar-sur-Seine

Texte publié par www.lest-eclair.fr

Capturer les pigeons pour sauver l'édifice

Article paru le jeudi 14 avril 2011 à 09H35

Afin d'éviter qu'ils ne détériorent davantage l'église, la Ville a décidé de s'occuper des pigeons en surnombre en faisant appel à une société

Difficile de résoudre le problème autrement. Depuis des années, les pigeons bisets ont élu domicile à l'église Saint-Étienne, provoquant d'énormes dommages aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'édifice.

Les bottes sont ainsi de rigueur pour aller nettoyer les chéneaux et les 40 cm d'épaisseur de fentes qui pèsent, en outre, sur la structure de l'église, et le nettoyage du mobilier intérieur est de mise avant chaque cérémonie.

La mairie a donc décidé de prendre le problème à bras le corps et de lancer, le 24 mars dernier, une campagne de dé pigeonnisation, dans le but de sauvegarder l'église, classée aux Monuments historiques.

La SPAV (Société de protection anti-volatiles), chargée de l'opération, a ainsi installé quatre cages au sommet de l'église, et une cinquième sous les halles, l'objectif étant de capturer deux cents pigeons. Cette campagne s'étend sur un mois minimum, à raison de deux passages par semaine pour emporter les oiseaux capturés. Lors des deux premiers passages de la société, les cages, munies de cliquettes, ont été laissées ouvertes afin que le pigeon s'habitue et soit en confiance avec ce nouvel environnement. La semaine dernière, la phase active a pu démarrer, et une cinquantaine de pigeons se sont déjà fait piéger dans les cages, appâtés par du « mélange-pigeons » à base de céréales.

Ceux-ci ont été transportés vivants à l'agence chaumontaise dans un véhicule spécialement prévu à cet effet. Cette régulation des naissances permettra sans doute de réduire la taille de la colonie sans pour autant faire partir les pigeons. La municipalité, qui déboursa 2 000 € pour cette première campagne, avait un moment pensé à utiliser la technique de l'effarouchement, à l'aide de rapaces. L'option, plus chère et moins efficace puisque les volatiles reviennent à terme, n'a cependant pas été retenue.

Vers une étude sanitaire ?

Cette opération n'est que le premier pas de la municipalité en faveur de la sauvegarde de l'église Saint-Étienne puisque le maire, Marcel Hurillon, est en contact avec Éric Pallot, architecte des Monuments historiques. Une étude sanitaire de l'édifice pourrait ainsi être commandée afin de voir quels travaux doivent être réalisés.

Un état des lieux, suivi d'un diagnostic extérieur (maçonnerie, toiture, charpente) et intérieur (mur, voûtes, sol, vitraux, éclairage et chauffage) et d'une étude de stabilisation des voûtes, élévations et fondations, pourrait à terme donner une estimation et un éventuel phasage pour des travaux de consolidation, de restauration et d'entretien.

Aurélië GUILLEMOT

Autun

Texte publié par www.lejls.com (Le Journal de Saône et Loire)

Pigeons. Le piégeage a débuté face aux dégâts importants occasionnés par les volatiles. « Réguler, pas exterminer »

Article paru le 12/04/2011

Entamée depuis un mois, une importante campagne de capture des pigeons sur l'Autunois-Morvan va s'étendre jusqu'en août.

Décision. Non catégorisé comme « nuisible », le pigeon fait l'objet d'un piégeage déclenché par arrêté municipal. Interdiction. En ville, il est souvent interdit de nourrir les pigeons, sous peine de devoir payer une amende.

Si certains aiment les voir virevolter sur les places publiques, d'autres s'en passeraient bien volontiers. Actuellement dans sa plus grosse période de reproduction — une femelle peut donner naissance à deux petits toutes les trois semaines — le pigeon citadin dit « fuyard » n'est pas sans poser problème. Perchés sur les toits, nichés dans les combles, ces volatiles sont à l'origine d'importants dégâts, avec à la clé des sommes souvent colossales engagées par les municipalités, bailleurs publics ou propriétaires privés afin de procéder au nettoyage des murs

ou, lorsqu'il est trop tard, à la réparation complète des toitures.

« Situations catastrophiques »

« Lorsque les chenaux sont bouchés, l'eau passe sous le toit et entraîne le pourrissement des poutres. On arrive ainsi à des situations catastrophiques qui menacent toute la structure du bâtiment. Mais les petits pigeons et les œufs attirent également les fouines qui viennent s'installer dans l'isolation et se reproduisent à grande vitesse », prévient Marc Berthin, vice-président des piégeurs agréés de Saône-et-Loire, responsable du piégeage sur l'Autunois-Morvan.

« Pour rendre service »

Le pigeon n'étant pas catégorisé comme espèce nuisible, c'est donc de manière quasi « bénévole » que Marc Berthin sévit actuellement sur le secteur. « Même pour les nuisibles comme le renard et le ragondin, les compensations ne permettent plus aujourd'hui de rembourser les déplacements. Personnellement je suis piégeur pour rendre service et rencontrer des gens, car ça ne rapporte rien. Je le fais en plus de mon travail, suivant mes postes. Et ça prend beaucoup de temps. Dans toute grande ville il y aurait un emploi à temps plein à créer. Et il ne volerait pas son salaire », fait remarquer le responsable.

Sept jours sur sept

Chasseur et piégeur depuis toujours, Marc Berthin doit actuellement relever chaque jour sa vingtaine de cages à pies. « Il faut être présent même s'il n'y a pas de prises, car on doit nourrir le pigeon appelant », tient-il à signaler (lire les explications ci-dessous).

Débutée en mars, cette importante campagne de capture devrait se poursuivre jusqu'au mois d'août. « On comprend les gens qui aiment les voir voler. Mais il ne s'agit pas d'exterminer tous les pigeons. L'objectif est seulement de réguler leur population. Il en restera toujours assez pour assurer la reproduction », promet Marc Berthin.

L'année dernière, ce sont plusieurs milliers de pigeons qui ont été capturés sur l'Autunois-Morvan, avec environ 700 individus attrapés sur un seul bâtiment !

Nicolas Manzano

Camarès

Texte publié par www.midilibre.com

La cage aux pigeons commence à faire son effet

Article paru le vendredi 8 avril 2011

Voilà bientôt deux mois que la municipalité a fait l'acquisition d'une cage en vue de réguler la population des pigeons dans le village. Motifs avancés : trop de saletés (façades, terrasses ou rues souillées sont les motifs les plus courants).

Il suffit de se rendre aux abords du Temple et dans les ruelles avoisinantes, pour évaluer la question. Les pigeons sont devenus, par leur trop forte concentration, une source de nuisances sanitaires, sonores et olfactives. Leurs déjections particulièrement corrosives dégradent façades, toitures, chenaux...

La municipalité, sollicitée par plusieurs réclamations, a lancé en février un plan de régulation de ces volatiles. Un budget a été dégagé pour l'achat d'un pigeonnier mobile en vue, non pas d'une capture de masse, mais d'une régulation de la population de ces oiseaux envahissants. « Installé à différents endroits, là où la concentration est la plus forte, le pigeonnier a déjà permis de collecter près de 200 pigeons », indique l'employé municipal en charge de veiller au dispositif. Une des façons de limiter leur prolifération est aussi de s'abstenir de les nourrir. Pour l'amélioration du cadre de vie général, la collaboration de chaque habitant est donc de mise.

Varennes

Texte publié par www.ladepeche.fr

Eglise de Varennes : Les battues aux pigeons font débat

Article paru le 07/04/2011 08:53

Samedi dernier, ça sentait la poudre autour de l'église paroissiale de Varennes. Et quelques plumes voletaient encore autour du clocher quand les dernières cartouches furent tirées. Que l'on se rassure, on avait pas organisé un ball-trap ici en lever de rideau d'une quelconque festivité. C'est le plus légalement du monde que des chasseurs de la commune, mettaient en pratique par le feu nourri le texte de l'arrêté municipal pris par le maire de la commune Alain Albinet en date du 17 mars (signé, daté, affiché et dont copies ont été transmises au préfet de Tarn-et-Garonne, au lieutenant commandant la COB de gendarmerie de Grisolles-Villebrumier et à Albert Faure président de l'ACCA de Varennes) et dûment déposé en préfecture. Dans le viseur des chasseurs les pigeons touriers dont la prolifération est exponentielle et qui causent de plus en plus de dégâts aux bâtiments publics. Plusieurs autres battues sont prévues d'ici le 30 avril ; Les participants, porteurs de fusil ne peuvent utiliser que des plombs non nickelés de 7 et 7,5. Les organisateurs sont chargés de ramasser les volatiles. Bilan du premier jour : 18 pigeons morts. Le premier magistrat de Varennes Alain Albinet fait remarquer : « Les pigeons au beffroi ont fait plus de 2000€ de dégâts. Le système de sonnerie des cloches est tombé en panne. Entre les déjections et les morts de pigeons par d'autres circonstances les alentours de l'église sont vraiment en triste état. Si dans le village comme dans le secteur (des battues similaires ont lieu aussi ce mois-ci à Nohic, Villemur-sur-Tarn, Bondigoux etc.) on est quasiment favorable à cette traque une association monte au créneau. Brigitte Marquet dirige depuis Paris « l'ambassade des pigeons », et en tant que vice-présidente de la Société de Protections des Oiseaux des Villes elle s'émeut (comme à chaque fois qu'elle a connaissance des battues aux pigeons). Elle préconise : « Une cohabitation durable avec ces oiseaux. Nous devons recourir à la solution de la stérilisation des œufs de ces oiseaux, via les pigeonniers contraceptifs ou tout autre équipement pouvant se substituer à de tels pigeonniers (greniers abandonnés, à aménager, par exemple, tout en bouchant les lieux de nidification par ailleurs et en installant des dispositifs d'éloignement là où gênent ces oiseaux, une fois le dispositif lui-même de contraception installé. » Transmis aux élus et dossier à suivre.

Mulhouse

Texte publié par Dernières Nouvelles d'Alsace

Article paru le 01/04/2011

[en PDF](#) sur le site de RDVO

Premier trimestre 2011

Actualités mars 2011

Tueries continues.

Mulhouse

Texte publié par sitemap.dna.fr

Des pigeons... pigeonnés

Article paru le Samedi 26 Mars 2011

Le pigeon serait-il à la ville ce que le sanglier est à la campagne ? Classé nuisible en raison des nuisances que sa présence en surnombre génère, l'oiseau est la cible d'un piégeage régulier du Service santé et hygiène de la Ville de Mulhouse qui contient la population sans remettre en cause son existence. Sans régulation « leurs effectifs doubleraient chaque année », assure le Dr Valérie Verger.

Il y a très très très longtemps, le pigeon biset vivait et nichait dans les cavités rocheuses naturelles. Puis il a découvert les avantages qu'offre la ville, ses corniches, ses greniers, ses entrepôts, ses églises, et sa profusion de miettes de pain. Devenu au fil des siècles un élément à part entière du décor urbain, le pigeon n'est pourtant pas toujours désiré. À Mulhouse, le Service

...

Salvagnac-Cajarc

Texte publié par www.ladepeche.fr

Battues aux pigeons.

Article paru le 26/03/2011 03:48

Afin d'éradiquer les pigeons, facteur de tant de nuisances notamment dans les rues et monuments de la bastide, la Société de chasse invite à participer à plusieurs battues, organisées avec l'accord et en partenariat

MILLAU

Texte publié par www.midilibre.com

Pigeons : reproduction sous surveillance

Article paru le samedi 26 mars 2011

Voilà bientôt neuf mois que le pigeonnier installé dans le parc André-Mal- raux par la société sarthoise Sogepi- Servibois est en fonction. S'il est encore trop tôt pour mesurer pleinement son efficacité en termes de régulation de la population colombine millavoise, une colonie d'une soixantaine de volatiles s'y est d'ores et déjà fixée, attirée sous ce toit par les 'pionniers', des femelles pour l'essentiel, enfermés là en juin. « Il faut compter entre douze et quatorze mois pour atteindre la vitesse de croisière, explique Pascal Froger, le prestataire chargé de la bonne marche de ce 'pigeonnier-piège'. A terme, deux œufs sur trois seront traités, mais là, l'important, c'est de fidéliser les pigeons, qu'ils se sentent bien dans cet endroit. »

A terme, remplacer les captures

Par traiter, cet ancien agent des télécoms reconverti dans la dératisation et la désinsectisation entend : stériliser, selon un procédé mis au point par Gérard Granger, le responsable de Sogepi-Servibois. Une solution de lutte contre la prolifération de ces volatiles, responsables, via leurs fientes, de nombreuses dégradations urbaines, plus 'humaine' que l'euthanasie. Depuis le début, une vingtaine d'œufs ont ainsi été badigeonnés et piqués selon ce procédé. « Ça représente déjà près de 10 % (*) des captures que réalisent chaque année les agents municipaux », indique David Besombes, le responsable du service propreté de la Ville. Sachant que le pigeonnier contient 168 cases, qu'il est censé attirer les pigeons à plus d'un kilomètre à la ronde et que la femelle pigeon fait 4 à 6 pontes de deux œufs dans l'année, la stérilisation pourrait, à terme, remplacer ces captures. Lors de l'inauguration de ce pigeonnier, la mairie précisait que deux autres dispositifs similaires pourraient suivre.

HUGUES CAYRADE

Appel d'offre

paru le 25 03 2011

Section III - Objet du marché

1) Objet du marché : Lutte contre les animaux nuisibles lot 1 et 2 (marché 2011-09) :

lot 1 : dératisation et désinsectisation des bâtiments communaux et des espaces publics ;

lot 2 : maintenance et entretien d'un pigeonnier, opération de régulation de la population de pigeons et captures d'animaux nuisibles

Section VII – Durée du marché ou délai d'exécution

1) Durée du marché ou délai d'exécution : 1 an à compter de la notification du marché

2) Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) : 1er juillet 2011

CCTP**LUTTE CONTRE LES ANIMAUX NUISIBLES LOT 2****MAINTENANCE ET ENTRETIEN D'UN PIGEONNIER,
OPERATION DE REGULATION DE LA POPULATION DE PIGEONS
ET CAPTURES D'ANIMAUX NUISIBLES**

Marché n° 2011-09

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

ARTICLE 1. OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché est un marché de service, et a pour objet :

La maintenance et l'entretien d'un pigeonnier de régulation, ainsi que les opérations de contrôle de la population de pigeons.

La capture d'animaux nuisibles de type pies, corneilles.

Il s'agit d'assurer pour le compte de la commune la maintenance et l'entretien d'un pigeonnier de régulation situé dans le parc le Nôtre, pour ce faire, le titulaire du présent marché devra effectuer :

Un passage hebdomadaire effectué de préférence le vendredi, destiné à assurer l'approvisionnement en eau et en graines du pigeonnier, à cette occasion le prestataire devra effectuer un contrôle des pontes et une action de régulation des éclosions par pose de leurres ou secouage des œufs, afin d'obtenir l'arrêt de l'évolution de la couvée

Un passage par mois pour le nettoyage intérieur du pigeonnier désinfection et désinsectisation comprise, l'enlèvement et l'évacuation des fientes et le nettoyage des abords immédiats

Un passage par semestre pour le passage au nettoyeur haute pression de l'extérieur du pigeonnier. Cette intervention faite à l'aide d'une nacelle devra s'accompagner d'un nettoyage approfondi des abords du pigeonnier sur un rayon de 10m.

Deux captures de régulation par mois, celles ci seront effectuées en fonction des besoins sur divers site de la ville et le prestataire se chargera du devenir des volatiles conformément à la réglementation en vigueur

Remettre un prix pour des captures de pigeons supplémentaires à celles déjà prévues au marché

Remettre un prix pour des captures d'animaux classés nuisibles (pies, corneilles ragondins...)

ARTICLE 2. MODALITES TECHNIQUES D'EXECUTION DU MARCHÉ**2.1. Interventions hebdomadaires**

Les interventions d'entretien hebdomadaires seront effectuées à jours et à heures fixes, le vendredi de préférence, à l'occasion de ce passage les agents chargés de la maintenance devront procéder :

Au remplacement de la paille et au nettoyage des abords immédiats du pigeonnier

A la fourniture de graines et d'eau, les pigeons devront lors de ce passage recevoir en moyenne 25 kg de mélange de céréale de première qualité

En dehors de toute notion de capture lors de cette intervention seront systématiquement éliminés, les pigeons malades, blessés ou mal formés.

Le contrôle des naissances sera effectué à la même fréquence, il s'agira de surveiller les pontes et de réguler les éclosions, cependant, le pigeonnier doit rester suffisamment attractif et de ce fait les éclosions restent nécessaires,

Le titulaire devra donc afin de contenir les naissances, procéder soit à la pose de leurres soit au secouage des œufs.

2.2. Interventions mensuelles

Le titulaire du marché devra procéder au rythme d'une fois par mois :

Au retrait et à l'évacuation des fientes,

Au nettoyage de l'intérieur du pigeonnier, comprenant le grattage du plancher

A la désinfection du réservoir d'eau, ainsi qu'à l'élimination des déchets de toute nature.

A la désinsectisation du pigeonnier

Au nettoyage des abords immédiat du pigeonnier

2.3. Interventions semestrielles

Le titulaire devra procéder au rythme de deux fois par an :

Au nettoyage complet de l'extérieur du pigeonnier, murs, toit et poteaux porteur, cette opération sera effectuée à l'aide d'un nettoyeur haute pression et depuis une nacelle élévatrice

Au nettoyage des abords du pigeonnier sur un rayon de 10m

Pour ces opérations de maintenance le titulaire sera autorisé à accéder au pied du pigeonnier avec les véhicules techniques nécessaires.

Cependant s'agissant d'un espace piéton les personnes intervenant sur le site devront adapter la vitesse des véhicules à cette contrainte et faire preuve de la plus grande prudence à l'égard des usagers du parc

2.4. Captures

Le titulaire du marché devra procéder à quatre captures annuelles, d'une durée d'un mois chacune.

Ces captures seront effectuées après programmation, elles pourront être effectuées aux abords du pigeonnier ou dans un autre endroit de la commune et ce en fonction des besoins

Le titulaire devra pour ce faire mettre en œuvre les moyens appropriés de son choix, filet ou cage mais dans le plus strict respect de l'intégrité des animaux, ceux-ci seront traités avec soins et transportés dans de bonnes conditions conformément à la réglementation en vigueur

2.5. Interventions hors contrat

En plus des interventions contractuelles figurant au marché le titulaire devra faire apparaître sur le bordereau de prix relatif au

marché :

Un prix unitaire pour une capture de pigeons supplémentaires à celles prévues au contrat

En cas de nécessité, celles-ci s'effectueront dans les mêmes conditions que celle du marché là où le besoin se fait sentir

Un prix unitaire pour la capture d'animaux classés nuisibles pie, corneilles.

Ces prestations supplémentaires, feront l'objet d'un bon de commande établi par la commune.

ARTICLE 3. CONTROLE DES PASSAGES ET BILAN D'ACTIVITE

3.1. Bons de passage

La vérification et le contrôle des interventions seront effectuées par l'intermédiaire de l'édition d'un bon de passage

Ce bon sera soumis à la signature d'un représentant des services techniques, département espaces verts

Il devra être accompagné d'un rapide bilan de l'état de fonctionnement du pigeonnier, recensement des pigeons nichés, nombre de petits, taux de mortalité, présence d'animaux malades et de parasites

Les visites mensuelles et semestrielles seront toujours effectuées en présence d'un représentant de la collectivité

3.2. Rapport d'activité

De façon complémentaire le titulaire du marché devra produire en fin d'année, un document chiffré établissant un bilan de son activité.

Ce document devra faire apparaître tous les éléments relatifs aux interventions qui permettent de quantifier à la fois la population présente et son évolution

Pour ce faire le titulaire devra recenser, le nombre de naissances, le nombre de pigeons prélevés lors des captures ou éliminés pour des raisons sanitaires, ainsi que tous les éléments qui permettent de constater les variations de la population de pigeons.

Il en sera de même pour les captures d'animaux nuisibles qui seront recensées dans le registre de piégeage.

ARTICLE 4. ANIMATION

Le titulaire du marché devra participer en collaboration avec les services techniques, à deux journées d'animations pédagogiques dans l'année (semaine ou Week-end) ces animations sont destinées soit aux élèves des groupes scolaires ou des centres de loisir, soit au grand public.

Les animations devront être accompagnées de support adaptés aux thèmes abordés et au public ciblé, l'intervention devra être agréementée d'animaux : pigeons.

ARTICLE 5. MODE OPERATOIRE, QUALIFICATIONS ET COMPETENCES

Les réponses devront être accompagnées d'un mémoire justificatif faisant apparaître :

5.1. Pour l'entretien du pigeonnier :

Le mode opératoire de la maintenance du pigeonnier, ainsi que celui mis en place pour effectuer la régulation des naissances et l'équilibre du nombre de pigeons occupant le pigeonnier.

Les moyens mis en œuvre pour contrôler les pontes

Les moyens mis en œuvre pour fidéliser les oiseaux et les habituer à la venue des techniciens

Les fiches techniques des produits utilisés (nourriture, nettoyage désinfection)

5.2. Pour les captures et le piégeage

Le mode opératoire des pigeons et leur condition de transport

La destination des oiseaux capturés

Les agréments de piégeurs pour la capture des animaux classés nuisibles (pies, corneilles)

Les agréments pour le transport des animaux sauvages morts ou vivants

Brandonnet

Texte publié par www.ladepeche.fr

Chasse.

Article paru le 25/03/2011 09:43

Une battue aux renards aura lieu ce samedi 26 mars, à Brandonnet, à partir de 9 heures, en présence du lieutenant de louveterie. La population est également informée qu'une battue aux pigeons aura lieu sur la commune, ce dimanche 27 mars.

Orléans

Texte publié par www.tribune-orleans.fr

la guerre des pigeons a commencé

Article paru le 24-03-2011

Chaque année, plus de 800 pigeons Biset sont capturés à Orléans. En milieu urbain et péri-urbain, l'installation de colonies va de paire avec le phénomène de nourrissage. «Beaucoup de personnes trouvent qu'une place avec des pigeons c'est très joli et que c'est agréable de les nourrir», constate Sophie Robert, présidente de l'APAL (Association des Piégeurs Agréés du Loiret).

«Les gens sont très mal informés. Ils ne savent pas que ces oiseaux sont classés comme nuisibles et que le nourrissage attire également les rats, donc les maladies.»

Sans pour autant parler de problème sanitaire, Christophe Lartigau, agent technicien à Loiret Nature Environnement, précise que ces oiseaux sont porteurs de la trichomonose du pigeon, une maladie transmissible à l'homme par contact rapproché et prolongé.

Face à la fixation de ces colonies, les institutions réagissent en mettant à l'amende les personnes prises en flagrant délit de nourrissage : elles devront alors s'acquitter d'une contravention de 450 €. «C'est pourtant difficile à appliquer», constate Marie Cugny-Seguín, adjointe au développement durable à la mairie d'Orléans. «Ces mesures passent mal auprès des personnes âgées.» Pour limiter la population de pigeons,

la ville d'Orléans a obtenu beaucoup d'autres municipalités du Loiret – à une association de piégeurs, comme l'APAL. «Nous installons des cages dans les points stratégiques, comme les vieux bâtiments», expose Sophie Robert.

«Une fois capturés, les oiseaux sont éliminés. Comme le pigeon n'a pas de prédateurs, nous avons un rôle de régulation des populations, notamment en centre-ville. Certaines communes, comme celle de Montresson ou de Puiseaux nous ont appelés parce que le nettoyage commence à leur coûter trop cher.» Autre système: la ville d'Orléans a opté pour l'installation d'un pigeonnier «contraceptif» Parc Petheau, dans le quartier de la Madeleine : certaines couvées d'oeufs sont secouées manuellement afin d'être stérilisées. De cette manière, les populations sont réduites. «Nous avons en plus installé des panneaux d'informations à destination des visiteurs du Parc pour leur expliquer le rôle du pigeonnier et les inciter à ne pas nourrir la faune», expose Marie CugnySeguin. «La maintenance nous coûte cher : 10 000 € pour la première année, parce que le travail de gestion est important.» Et sans parler d'invasion, la ville s'inquiète de l'installation stratégique des pigeons dans certains quartiers de la ville: «Ils choisissent souvent des points d'eau, ou des endroits où ils seront nourris», explique l'élue.

«Place de l'Europe ou rue de Bourgogne par exemple, il y en a un grand nombre et ils sont difficiles à déloger Le quartier de la Madeleine abrite la plus grande colonie de pigeons de la Ville d'Orléans.» On les accuse d'abîmer les cultures en milieu rural et de dégrader les monuments, ainsi que les carrosseries des voitures à cause de l'acidité de leurs fientes, dans les villes et les villages... et le moins qu'on puisse dire, c'est que les volatiles sont prolifiques : 12 kilos par an ! «L'acidité de leurs déjections attaque la pierre», confirme Marie Cugny-Seguin. «L'Eglise Notre-Dame de Recouvrance par exemple est très salie.» Selon la mairie d'Orléans, le coût du nettoyage des salissures de pigeons est difficile à quantifier - «parce qu'il n'existe pas de budget spécifique», explique l'adjointe au développement durable – mais coûte très cher à la ville. En effet, de nombreux secteurs nécessitent l'intervention régulière – de toutes les semaines à tous les mois – des agents de nettoyage de la municipalité munis de laveuses et de jets à haute pression : le centre-ville, le secteur Nord-Ouest et le quartier Saint Marceau étant les plus touchés. «Les agents y consacrent énormément de temps, et cela représente donc un coût pour une municipalité !», déplore Marie Cugny-Seguin. Le 7 avril prochain, la mairie d'Orléans fera le bilan de la première année de fonctionnement de ce pigeonnier, qui pourrait faire des petits dans d'autres communes du Loiret. Les pigeons n'ont qu'à bien se tenir...

Angers

Texte publié par www.tribune-angers.fr

la difficile lutte de la mairie contre les pigeons

Article paru le 24-03-2011

Le pigeon des villes dit « biset » pond jusqu'à 8 couvées de deux oeufs par an soit 16 pigeonceaux potentiels en plus dans les rues par couple et « autant de risques de développement de maladies », explique Philippe Chepis, responsable de la propreté publique à la mairie d'Angers. Les personnes fragiles, enfants, malades sont susceptibles d'être contaminées par des agents pathogènes.

Les salissures constituent également une source de gêne importante pour les riverains. Devantures, trottoirs voire maisons : les pigeons ne sont pas avares quand il s'agit de salir. Ils produisent même chaque année jusqu'à 12kg de fientes. L'hyper-centre angevin reste la zone la plus touchée par les déjections de pigeons. Les oiseaux y trouvent de quoi se nourrir plus facilement (miettes..) et aiment se percher sur les hauteurs des monuments historiques comme la Cathédrale d'Angers. Dominique Latron, architecte des Bâtiments de France, craint toujours les effets de ces inséparables sur les murs mais aussi les toitures de la Cathédrale. «Les corps des pigeons morts peuvent entraver les chéneaux et causer des fuites préjudiciables au monument, aux peintures».

Pour prévenir le problème d'insalubrité causé par les pigeons, la mairie d'Angers a mis en place depuis quelques années déjà un dispositif à la demande : le piégeage. Quelques cages faites de grillage, d'une valeur avoisinant les 120 euros chacune, sont disposées avec eau et graines à des endroits stratégiques de l'hyper-centre et attendent les pigeons. Lorsque les plus gourmands ou téméraires approchent, la cage se referme sur eux. Un membre de la mairie spécialement affecté à cette tâche s'occupe alors de **relâcher les oiseaux capturés à l'extérieur de la ville**. Depuis sa mise en place, le dispositif a eu quelques retombées : il a permis, par exemple, de prendre au piège en 2010 1180 oiseaux. « Mais nous sommes généralement à une moyenne de 500 à 1000 oiseaux, explique Philippe Chepis, responsable propreté publique auprès de la mairie d'Angers. Tout dépend du personnel disponible». Les résultats restent, quant à eux, variables. « Nous obtenons de bons effets sur la durée. Les oiseaux ont tendance à ne plus aller là où les pièges sont posés. Mais dès que nous enlevons les cages, ils reviennent de plus belle à cause de la nourriture! ».

Car, c'est « la main de l'homme » qui reste pour Olivier Loir, chargé de mission auprès de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), une des causes majeures de la prolifération. « Contrairement aux pigeons ramiers, qui vivent en campagne, et aux pigeons colomblins, ce sont essentiellement des pigeons « domestiques » qui posent problème, constate le chargé de mission. A Saumur, un système de comptage a été mis en place pour réguler la population de bisets ». Reste à savoir si ce dispositif permettra de réduire le nombre de pigeons.

Tours

Texte publié par www.tribune-tours.fr

Pigeons : la difficile lutte des municipalités

Article paru le 24-03-2011

Alerte aux pigeons, ils recommencent à nicher ! La période de couvainson des pigeons bisets - appelés aussi «columba livia» - a débuté depuis un mois et déjà, les municipalités définissent des plans d'action. « Un pigeon en lui-même n'est pas nuisible, mais chaque année, la population double et c'est la surpopulation qui est problématique », précise Fabrice Mazé, piégeur agréé situé à Esvres-sur-Indre. Plus ennuyeux encore : les déjections des oiseaux. « En moyenne, un pigeon produit 12 kilos de fientes par an » !

À Tours, on considère que le problème est réglé depuis les années 80. Le service d'hygiène avait alors opté pour une méthode anticonceptionnelle et pour le secouage des oeufs qui empêchait la formation de l'embryon. « Aujourd'hui, nous capturons 2 000 à 3 000 pigeons par an. Nous utilisons un système de cage-pièges (25 sur Tours) avec une relevée toutes les 48h. Si on ne le fait pas, on devra traiter le problème à plus grande échelle. Nous ne sommes pas là pour les exterminer, mais pour les accueillir sans que ce soit un problème sanitaire », indique Jean-Pierre Cheveau, inspecteur au service hygiène de Tours, qui souhaite du même coup protéger tous les bâtiments à la pierre tendre comme la Cathédrale Saint-Gatien ou la basilique Saint-Martin, l'église Saint-Pierre le Puellier, souffre-douleur des «rats volants».

En effet, les pigeons des villes squattent dans les cavités des vieilles bâtisses et notamment dans les églises et les cathédrales. Non seulement leurs déjections, très acides, détériorent les charpentes, les toits et les façades des bâtiments, mais leurs coups de bec dans les cheminées déforment les bâtisses. De plus, la fiente des pigeons est « potentiellement pathogène pour l'homme » dans le cas où des poussières de fientes contaminées sont inhalées ou ingérées. Autant dire que les personnes présentant un déficit immunitaire et les enfants doivent garder leurs distances.

Face à l'afflux de plaintes pour nuisances, les municipalités établissent des plans d'action en prenant appui sur des arguments sanitaires : « Le toit de la vieille bâtisse communale était infesté d'excréments, de plumes, et il y avait des salissures partout à Ligueil », explique Jacques

Arnoult. L'adjoint au maire à l'hygiène et à la sécurité a répondu aux nombreuses plaintes de ses administrés en embauchant un piéteur agréé pour faire « le sale boulot ». En deux mois, 1 000 pigeons ont été capturés. Coût de l'opération : 3 000 € !

« Le pigeon est une espèce domestique au même titre que le chien ou le chat, mais c'est une espèce prolifique qui a échappé au contrôle de l'homme, précise Fabrice Mazé. Il ne faut pas les détruire, mais réguler la population en une phase-choc ». Il explique ensuite que « Si on empêche les pigeons de nicher dans une bâtisse avec des grillages ou des piques, cela ne fera que déplacer le problème de 50 mètres ! Mettre en place des pigeonniers reviendrait à devoir nourrir les volatiles, de les soigner et de nettoyer derrière eux ». Pour solution à la surpopulation, il parle « d'euthanasie ». Ils sont en fait gazés puis incinérés.

Contrairement à son cousin ramier, de plus grande taille et qui niche dans les arbres des parcs et jardins, le biset n'est pas classé « nuisible » - donc chassable - par la préfecture d'Indre-et-Loire. La mort par le gaz reste la plus légale des méthodes de « régulation ». Il existe une autre solution un tantinet plus sauvage : le faucon crécerelle, seul prédateur des pigeons. Mais elle n'est pas des plus efficaces. Certaines communes préfèrent jouer la carte de la cohabitation pacifique, en prônant le respect de la faune plutôt qu'un discours répressif qui braquerait les amis des animaux. Preuve que, comme l'explique Fabrice Mazé, « réguler les pigeons, c'est avant tout un souci politique ».

Alexia MELLIER

Saint-Cloud

Texte publié par www.francesoir.fr

Fléau urbain - En ville, nourrir les pigeons est illégal

Article paru le 3 mars 2009, 23h00 (sur internet le 24 03 2011)

La loi interdit de nourrir ces volatiles, sous peine de sanction. Récemment, une vieille dame de 74 ans a été condamnée.

Pensez-y avant de partager votre sandwich avec un pigeon rencontré au parc. En ville, il est interdit de nourrir ces volatiles. Récemment, une vieille dame âgée de 74 ans a été condamnée par la cour d'appel de Versailles à être expulsée pour cette raison.

Une amende de 183 euros

« Nous avons fait appliquer un arrêté municipal qui précise l'interdiction pour les habitants de nourrir certains animaux. **En particulier ceux qui prolifèrent et qui peuvent avoir des conséquences pour la santé publique** », nous a précisé jeudi par téléphone la mairie de Saint-Cloud. « Il est interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels », stipule l'article L. 1311-2 du Code de la santé publique **dans le but de réduire notamment les risques d'épidémies de grippe aviaire**. Les récalcitrants encourent une amende s'élevant à 183 euros.

Considérés comme un véritable fléau en ville, les pigeons causent des nuisances sonores (leurs roucoulements surtout lorsqu'ils sont des milliers) et l'acidité des fientes dégrade les monuments. Ce phénomène se constate dans le monde entier. Les grandes villes comme Paris, Londres, New York ou Melbourne en ont même fait leur cheval de bataille. Des pigeonniers contraceptifs sont implantés afin de limiter le nombre d'oiseaux. Ce dispositif consiste à les attirer hors des centres ville tout en stérilisant les œufs grâce à des substances chimiques glissées dans la nourriture. Et pour éviter que ces animaux se nichent dans les corniches, des systèmes électromagnétiques et électriques sont mis en place. Depuis 2008, l'interdiction de nourrir les volatiles s'applique même aux fameux pigeons de Venise.

Par Laurence Valdés

Soyaux

Texte publié par www.charentelibre.fr

Les pigeons squattent le Champ-de-Manoeuvre

Article paru le 23 mars 2011 | 04h00 - Marie-Claire NEAUD

Depuis quelques semaines, ils sont partout, en bande et avec leurs habitudes bien définies. Le jour, ils se nourrissent sur les pelouses devant les immeubles et, le soir venu, ils vont se jouer sur les toits des maisons. Et là, rien ne les dérange. On a beau taper dans les mains, faire du bruit, ils ne bougent pas... d'une plume !

La venue de ces pigeons est assez dérangeante pour que plusieurs résidents se soient manifestés auprès de la société HLM Logélia et de la mairie. Comme Jacquemin Brousset, qui occupe une maison mitoyenne: «Ils sont sur trois endroits de la toiture. Ils font des dégâts: les gouttières sont détériorées, bouchées. J'ai eu des inondations. La mairie a proposé de les changer, mais pas avant que les pigeons soient partis. En attendant, on a mis des filets. Mais avec les beaux jours, les odeurs vont être intenable !»

Aux services techniques municipaux, Jean-Paul Bossard, responsable de l'espace et du cadre de vie, a pris toute la mesure du problème et cherche des solutions. «Ce sont des pigeons bizés. Ils vivent en colonie. La difficulté, c'est que les gens leur donnent à manger, même si c'est interdit. Ils viennent là où ils ont la nourriture, il faut que cela cesse, explique-t-il. Nous étudions plusieurs moyens pour chasser les volatiles, dont celui de Jean-François Brault, maître fauconnier, qui procède par effarouchement. Nous attendons son devis, car il faut compter 150 € par intervention, et il en faudra plusieurs.»

Ne plus leur donner à manger

Du côté de Logélia, une note invitant les locataires à cesser de donner à manger aux animaux, a été distribuée. La nourriture déposée pour les chats au pied des arbres et lampadaires attire les pigeons. Du coup, félins et volatiles font gamelle commune. Gino Chollet, responsable de l'antenne Logélia de Soyaux, est vigilant: «L'accumulation de fientes sur les toitures obstrue les descentes d'eaux pluviales. Ça fait des dégâts. Il faut que les gens prennent conscience du problème et arrêtent de jeter ou de déposer pain, graines et autres nourritures aux alentours des immeubles ou sur les rebords de balcons.»

La note est claire et fait référence à l'article 120 du règlement sanitaire départemental qui interdit, sous peine d'amende, de nourrir tout type d'animal sur la voie publique.

Dans tous les cas, reste à savoir qui paiera la facture pour chasser ces indésirables pigeons, «vecteurs de maladies», souligne Jean-Paul Bossard.

Les pigeons pris au piège

Article paru le 19/03/2011 13:36

Le conseil municipal a décidé de faire appel à une société spécialisée dans l'élimination des pigeons. Un contrat de deux mois a été signé avec cette société pour un montant 1 600 € HT.

Une volière de 12 m3 a été installée pour permettre la capture de ces volatiles. Une fois entrés dans cette cage, les pigeons ne peuvent plus ressortir. Ils ont à leur disposition des graines et de l'eau. Régulièrement, la société en charge de l'élimination vient procéder à des prélèvements sur la population de la volière. Ils sont ensuite euthanasiés selon un procédé respectant les animaux et la législation. A ce jour, une centaine de pigeons ont été capturés.

Lanuéjols

Texte publié par www.ladepeche.fr

Battue aux pigeons.

Article paru le 18/03/2011 03:47

Didier Mazenc, président du club de chasse, informe qu'une battue aux pigeons sera organisée samedi 19 mars, de 8 h 15 à 12 h 30, sur le bourg de Rieupeyroux.

Saint-Jean d'Angely

Texte publié par www.lhebdo17.com

Gare aux pigeons??

Article paru le 13/03/2011 à 02:00

Les rumeurs courent autour des pigeons et des moyens entrepris par la municipalité pour réguler la population.

La mairie a installé trois cages de captures de pigeons depuis le mois d'octobre dernier. Objectif affiché?: réguler la population de la ville. Trois employés sont chargés de ce travail et l'assurent selon les règles qu'ils ont apprises lors d'un stage de formation organisé par la Fédération des chasseurs, à Saint-Julien de l'Escap, et reconnu par l'autorité préfectorale.

Une centaine de ces volatiles sont capturés chaque mois. Des voix se font pourtant entendre et une pétition tourne contre la maltraitance de ces derniers. La municipalité, par un communiqué, dément quelque violence ou acte de barbarie sur les pigeons. Devenu presque emblème de l'urbanisme moderne, démographiquement en expansion constante, entraînant des dégradations de par le caractère abrasif des déjections et soupçonné d'être porteur de maladie, l'oiseau à la grise robe, fascine?! Qui, gamin, n'a jamais couru derrière un pigeon dodelinant?? Qui, n'a jamais tenté de lui donner à manger du pain rance?? Accusés, levez-vous?! Le nourrissage des pigeons provoque, de fait, une augmentation démesurée des populations et engendre divers problèmes pour les volatiles eux-mêmes.

La surpopulation entraîne par-là une nidification dans des lieux non adaptés, les autres étant saturés, il s'en suit une augmentation de stress, de maladies et de parasites. Trop nombreux, ils causent également des dégâts sur les espaces verts, mangeant bourgeons et feuilles, nourriture qui ne leur est pas spécifique, cela s'explique par une déficience alimentaire, manque de minéraux et de vitamines due au nourrissage unilatéral humain.

De plus, suivant les principes de sélection et de cycle naturel, c'est-à-dire en dehors des villes, les pigeons malades deviennent la première proie de leurs ennemies. Phénomène impossible tant on peut constater que les rapaces, en ville, se font rares, (quoique...) Les pigeons malades vivent ainsi plus longtemps et transmettent leur maladie à d'autres individus. En somme, nourrir les pigeons reste une aberration pour les «amoureux de la nature».

Dès lors, comment agir?? Il existe plusieurs moyens de réguler la population, autre que la capture, le tir, les pics, les ultra-sons ou quelque autre méthode, ces dernières s'attaquent en effet au symptôme et non à la cause elle-même. Les résultats sont d'ailleurs très peu significatifs sur le long terme, voire même pour certaines méthodes «contre-productifs», la durée d'incubation étant courte (environ 18 jours) et la natalité grande (un couple peut élever jusqu'à 12 jeunes par année). Le pigeonnier régulateur semble être l'alternative. Offrir un toit aux pigeons pourrait ainsi diminuer ou tout du moins réguler la population. Bâtir, après tout comme il y a quelques années auparavant, simple retour aux idées pas si désuètes des anciens, des lieux permettant de recueillir les volatiles facilite la régulation des naissances et donc de la population, sans oublier la valeur ajoutée que constitue les mêmes fientes toxiques pour les pierres?: formidable engrais «écologique», azote ammoniacé, pour qui sait le transformer, à l'heure du durable sur toutes les lèvres et de l'abandon des produits chimiques pour les espaces verts... demain??

Mamers

Texte publié par www.le-perche.fr
PIGEONNIER SOGEPI d'après la photo

Les armes anti-pigeons

Article paru le 23 février 2011 à 15:30 par leperchemamers

Un pigeonnier a été installé près de la chapelle de la Miséricorde.

«Cela fait dix ans qu'on attend ça.» Les marchands présents sur le marché de Mamers vendredi matin sont ravis : l'installation d'un filet anti-pigeons sous les halles était visiblement très attendue. «C'est tout de même plus propre, confie Mme. Bouchée, fromagère à Contilly. Les

fientes des pigeons tombaient sur les aliments, si ce n'est sur les clients ! D'ailleurs des vendeurs ne voulaient plus s'installer sous les halles à cause de ça».

Discret

À ses côtés, un maraîcher acquiesce : «ce système est plus hygiénique. En plus il est discret. Mais certains pigeons essaient encore de rentrer».

Mamers et ses pigeons.

Une longue histoire, faite d'amour et de haine. D'amour pour ces volatiles qui roucoulent sous les fenêtres et à qui on jette volontiers quelques bouts de pain. De haine contre leurs fientes dévastatrices, salissant toitures et chaussées. La municipalité a décidé de prendre le taureau par les cornes et d'agir. Pas question d'exterminer ces "gentils colonisateurs" (et les organismes de protection des animaux veillent) mais plutôt de réguler leur population.

Réguler la population

À cet effet, un pigeonnier a été installé près de la chapelle de la Miséricorde. Les spécialistes recommandent une population de 300 pigeons pour une ville de la taille de Mamers.

Et pour compléter cette démarche, donc, un filet vient d'être installé par la société Normandie Dératisation. «Je ne l'avais pas vu en arrivant, c'est très discret, explique Georges Gougaut, maraîcher. Ce matin, des pigeons essayaient de passer. Ils s'installent sur les embouts en pierre. Maintenant c'est beaucoup plus propre par terre. Il était temps».

Morlhon-le-Haut

Texte publié par www.ladepeche.fr

Destruction de pigeons.

Article paru le 08/03/2011

Des opérations de destruction de pigeons seront organisées les samedi 12 mars, 26 mars et 9 avril, de 16 heures à 19 heures, dans le bourg de Vabre et au Puech-de-Tizac, Monramech, Sayssous, Lestrade, Bleyssol, so

Pour plus d'informations : Paulette (06 76 62 55 76).

Villepinte (aude)

Texte publié par www.midilibre.com

Piégeage des pigeons

Article paru le lundi 7 mars 2011

Le pigeon figure au titre des animaux nuisibles dans la liste fixée par arrêté préfectoral du 22 juillet 2010. Leur éradication peut être organisée de plusieurs façons. Pour prévenir les dommages causés aux cultures, il peut être organisé des battues à la demande d'exploitants agricoles. Aucune plainte n'a été déposée dans la commune. Les dégâts provoqués par ce volatile atteignant plutôt les propriétés bâties et causant des dégradations dans le village, d'intérêt public, il s'impose donc, par des textes de dérogations, d'éviter leur prolifération.

Pour ce faire, plusieurs solutions sont préconisées conformément à la réglementation en vigueur. La battue comme indiquée ci-dessus qui ne s'avérerait pas efficace dans le village et qui ne paraît pas justifiée en l'absence de plainte.

Il reste d'autres solutions qui sont techniquement plus faciles à mettre en œuvre et qui sans aucun doute s'avéreraient plus efficaces. Il a donc été opté pour le piégeage dans les lieux publics et notamment à l'école et le clocher de l'église, mais aussi dans un bâtiment privé après accord du propriétaire. Ces opérations, autorisées par arrêté municipal dans le cadre des pourvois de police du maire, seront renouvelées périodiquement si leur efficacité est démontrée.

D. Rumeau

Isle Saint-Georges

Texte publié par Les Breves Lilaises
février 2011

<http://www.islesaintgeorges.com>

Capture de pigeons : délibération n° 04/2011

(adoptée par 12 voix pour, 1 abstention Mr MORGANTINI)

Il existe actuellement une surpopulation de pigeons sauvages dans le bourg de commune qui occasionnent des nuisances sur les bâtiments communaux mais aussi sur des maisons d'administrés.

Sur le plan juridique, le pigeon est un « res nullius », c'est-à-dire qu'il n'appartient à personne. Juridiquement, les communes n'ont donc aucune responsabilité en la matière. Des moyens de prévention existent néanmoins et peuvent être mis en œuvre par les communes. Ils visent à éviter la multiplication, le stationnement ou la pénétration de ces oiseaux, là où ils sont particulièrement indésirables. Il convient ainsi de repousser les pigeons de tous les endroits où ils nichent par la pose de grillage, de picots, de filets. La commune l'a déjà entrepris et il sera demandé aux particuliers concernés de faire la même chose chez eux.

Mr le Maire veillera aussi à ce que l'interdiction de la distribution de nourriture aux pigeons sauvages soit respectée.

Par ailleurs, d'autres moyens concourent à l'élimination des oiseaux. Des moyens de capture peuvent être aussi envisagés, dès lors qu'ils ne constituent pas de mauvais traitements à animaux. Mr le Maire propose d'engager une opération de capture en 2011, dont le coût est estimé à 500€ et de solliciter la SACPA qui a déjà un contrat avec la commune pour la capture des animaux errants.

Sartrouville

Texte publié par www.leparisien.fr

Une méthode douce pour piéger les pigeons

Article paru le : Laurent Mauron | 02.03.2011, 07h00

Après avoir testé de nombreuses solutions comme les filets ou les pics, la ville de Sartrouville choisit une méthode plus douce pour chasser les pigeons. Elle vient en effet d'installer deux pigeonniers afin de « réguler la population » de ces oiseaux qui causent des dégâts aux bâtiments publics. Les ravalements de façades et autres nettoyages des clochers d'église ont coûté, ces quatre dernières années, une somme avoisinant les 20000 €.

A la mi-janvier, la commune a donc chargé la société Sogepi du Mans (Sarthe) de placer ces deux petits abris de 5 m², posés sur des poteaux de 2,50 m de haut, dans des endroits stratégiques de la commune. En l'occurrence, sur un espace vert de l'avenue de Tobrouk et à proximité de l'école Léo-Lagrange sur le Plateau.

Un grand nombre de plaintes

« Ce n'est pas le fruit du hasard. Ces lieux correspondent aux endroits où les pigeons ont occasionné le maximum de dégâts et où le plus grand nombre de plaintes a été enregistrée », témoigne Annie Courté, responsable du service environnement, hygiène et sécurité.

Le piège est assez astucieux. A l'intérieur de ces abris, une quinzaine de couples de pigeons, traités et bagués, attendent leurs semblables. Ces « rabatteurs » ont pour but de transformer l'endroit en lieu de ponte permanent. Les premiers œufs pondus donnent naissance à des petits qui formeront la colonie permanente et solide dudit abri, les « appâts » du départ quittant l'endroit au bout de cinq à sept semaines.

Dans un laps de temps de deux ans environ, les œufs pondus dans ces couvades sont, petit à petit, traités à l'aide d'un produit empêchant leur croissance.

Sogepi maîtrise parfaitement cette technique douce qu'elle a déjà implantée dans une quarantaine de communes d'Ile-de-France. Il en coûte environ 20000 € à la ville pour l'installation et 5000 € d'entretien annuel. Les pigeonniers sont garnis en permanence de 75 kg de graines et de suffisamment d'eau traitée pour éviter toute contamination.

Montreuil-sur-Mer

Texte publié par www.lavoixdunord.fr

Pigeons et corbeaux prennent leurs repas par centaines sur les champs de Daniel Trollé

Article paru le : mercredi 02.03.2011, 05:16

Sur les hauteurs d'Étaples, les pigeons et les corbeaux se sont dégoté un sacré bon restaurant : les cultures de Daniel Trollé. L'agriculteur y sert de succulentes graines de blé et féveroles bio. Autant dire que le « bec à oreille » a fonctionné à merveille. Mais les 4 hectares de cultures sont en danger.

PAR ÉLISE CHIARI
montreuil@lavoixdunord.fr

Il suffit de taper dans ses mains et faire de grands gestes pour constater l'ampleur du phénomène : une gigantesque nuée de pigeons s'envole, tournoie quelques secondes au-dessus du champ et se repose tranquillement pour continuer à picorer. « Ils creusent dans la terre avec leur bec et attrapent les graines, qui sont seulement à quelques centimètres dans le sol », explique Daniel Trollé en montrant les longues traces de terre fraîchement retournées qui criblent tout son terrain.

Arrivés par centaines voilà deux semaines, pigeons et corbeaux sont en train de dépouiller les quatre hectares de cultures de Daniel Trollé, agriculteur étaplois depuis plus de 30 ans. « Chaque année il y en a mais là, pour la première fois, ils sont beaucoup plus nombreux. » Nombreux, et gourmands. Les pigeons, notamment, se sont installés sur la partie où sont cultivées les féveroles, sortes de grosses fèves protéagineuses. « Les pigeons en raffolent », précise Daniel Trollé. Les corbeaux, eux, préfèrent les graines de blé. Et dans les deux cas, le menu est royal : il est biologique. Le grain n'est pas traité, donc pas empoisonné, donc délectable.

Les solutions pour faire disparaître ces pilleurs à plumes ? Elles sont minces. « J'ai mis une dizaine d'épouvantails mais ils n'ont été efficaces que les trois premiers jours. Ils n'y font plus attention. » Daniel Trollé a bien songé à un effaroucheur sonore, mais il ne veut pas « perturber le voisinage et les autres animaux ». Autre option, les tirer. « Le pigeon domestique n'est pas considéré comme une espèce "chassable", et n'est donc pas soumis à la réglementation sur la chasse », assure Michel Grolez, directeur de la Fédération de chasse du Pas-de-Calais (lire ci-dessous). Mais Daniel Trollé craint que cela n'ait pas plus d'impact que les épouvantails : « Ils vont être effrayés sur le coup et vont revenir. Et puis, je ne suis pas un tueur de pigeons... » Reste donc à prendre son mal en patience.

Car une fois levées, les semences n'intéresseront plus les oiseaux. Une question de deux ou trois semaines... « Mais je me demande ce qui va lever », s'inquiète l'agriculteur.

Actualités février 2011

Tueries continues.

Ris Orangis

Témoignage

Dans ma commune, les pigeons sont aussi les mal-aimés.

le 23/02/2011

Nous avons demandé au maire l'installation de pigeonniers et des volontaires étaient prêts à ramasser la majorité des oeufs... refus ! Alors ils se font massacrer. J'habite en immeuble, je ne leur donne pas à manger, mais ne les chasse pas. Ils font leur nid sur mon balcon... toujours le même couple, soit j'enlève les oeufs, soit j'en laisse un... C'est l'homme qui est responsable du relâcher de ces animaux, il y a fort longtemps, de la réduction de leur espace (urbanisation). C'est un animal intelligent et un chef d'oeuvre qui nous vient de la préhistoire... A l'homme d'assumer "humainement".

Metz

Témoignage

Je voudrais que l'on arrête l'extermination des pigeons sur METZ

le 07/02/2011

Depuis l'année dernière des chasseurs se permettent de capturer tous les pigeons rue des Allemands et autres endroits sur METZ : ce sont de vrais barbares, inhumains et cruels mais apparemment ils vont cela en accord avec la mairie de Metz qui cautionne et autorise les caissons à vide d'air pour les tuer ! cette ville de METZ devient sans âme, froide et complètement remplis de gens sauvages et inhumains. Les pigeons vont des dégats et cela depuis toujours ; ça permet de l'embauche et de diminuer le chômage et en plus les pigeons ont toujours fait parti du patrimoine ; c'est une honte : on régresse vraiment vers la barbarie et nous ne sommes pas en terrain de chasse dans les villes telle que METZ . c'est une honte que personne n'intervienne pour sanctionner ces barbares qui s'acharnent sur des êtres vivants ! Quelle facilité ! ces gens là doivent avoir une vie bien triste pour s'en prendre à des animaux sans défense comme tous les chasseurs d'ailleurs : je voudrais bien les voir à leur place et face à des humains plus costaux et plus virils qu'eux !!! Ce serait plus juste et équitable et ça permettrait de les remettre à leur place !

Bar-sur-Aube

texte publié par www.lest-eclair.fr

La dé pigeonnisation a commencé

Article paru le : 25 février 2011

La campagne 2011 de dé pigeonnisation a commencé lundi et se prolongera jusqu'à la mi-avril pour une réduction des nuisances

C'est un rituel auquel il faut se livrer tous les ans pour tenter d'enrayer le fléau des pigeons qui ont depuis longtemps envahi le centre-ville de Bar-sur-Aube, se nichant notamment dans les combles d'immeubles anciens dont les ouvertures ici et là permettent aux oiseaux d'y entrer facilement (lire notre édition du vendredi 11 février). Comme chaque année donc, la municipalité baralbine doit lancer une campagne de dé pigeonnisation qui lui coûte entre 4 000 € et 6 000 € à chaque prestation.

La campagne 2011 a commencé lundi par la pose de cages entre trois points jugés stratégiques par les professionnels : aux ateliers municipaux, en centre-ville (au-dessus du magasin 8 à Huit où une terrasse permet la pose des cages) et au silo à l'entrée de ville. « On les met toujours aux mêmes endroits. Là où il y a une densité plus importante. En plus, les professionnels nous ont dit que les pigeons voyageaient sur un rayon de 15 km aux alentours », indique Franck Vuille, directeur des services techniques de la Ville de Bar-sur-Aube. Les deux points excentrés de capture servant donc aussi à attraper les pigeons qui nichent en centre-ville et se déplacent sur les extérieurs de la commune.

Objectif : la capture de 200 pigeons

Cette année, c'est la SPAV (Société de protection anti-volatiles), basée en Haute-Marne, qui a été retenue et effectuera seize passages d'ici à la mi-avril, sachant que, dans un premier temps, les professionnels procèdent à une période de pré-agrainage, afin « d'habituer les pigeons à venir » se nourrir dans les cages, avant de les capturer. Chaque cage contient une mangeoire, un abreuvoir et une bâche remplacée chaque semaine pour protéger le sol des déjections. Une fois capturés, les oiseaux sont transportés vivants à l'agence de la société avant d'être euthanasiés. L'année dernière, sur un objectif de 200 pigeons, quelque 150 avaient pu être capturés. L'objectif est le même en 2011. Une opération qui doit nécessairement être reconduite tous les ans pour être efficace puisqu'une partie de la population capturée chaque année est rapidement remplacée avec les nuisances qui l'accompagnent...

Annecy

texte publié par <http://www.annecy.fr>

LES PIGEONS

Modérateur

Posté le : 17/02/2011 Sujet : Re : LES PIGEONS

Bonjour,

Le service cadre de vie est bien conscient des nuisances occasionnées par la prolifération des pigeons sur la commune, et notamment des dégradations importantes sur les bâtiments d'habitation. La ville d'Annecy mène, depuis plusieurs années, des actions de lutte contre ces oiseaux pour éviter le surpeuplement, avec notamment l'organisation de campagnes de captures ciblées et sélectives. S'il n'est évidemment pas question de supprimer les pigeons de notre ville, il est nécessaire de prendre des mesures pour éviter le surpeuplement pour des raisons de salubrité et de santé publique. Ces opérations sont réalisées par une société agréée, qui intervient exclusivement sur le domaine public et dans des espaces libres pour faciliter leur mise en œuvre. Une opération de capture annuelle est réalisée en différents points de la ville. Bien qu'il n'existe pas de mesures simples pour réduire la population des pigeons, il apparaît, après investigations menées auprès de différentes collectivités territoriales et organismes spécialisés, que les meilleurs résultats sont obtenus par traitement des lieux de nichage et de perchage, tout en limitant l'apport de nourriture. En complément de notre action et pour un meilleur résultat, les particuliers sont invités à procéder à des actions préventives et curatives en installant des dispositifs d'éloignement d'oiseaux. Le moyen le plus efficace pour éviter la nidification est de boucher le moindre trou et d'installer des filets, des pics ou des câbles qui empêchent les oiseaux de se poser. A toutes fins utiles, les obligations quant à la réglementation et notamment, le Règlement Sanitaire Départemental, à l'article 120, précise "qu'il est interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons ; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs. Toutes mesures doivent être prises si la pullulation de ces animaux est susceptible de causer une nuisance ou un risque de contamination de l'homme par une maladie transmissible".

Service de la tranquillité et du cadre de vie

Modérateur

Posté le : 18/02/2011 Sujet : Re : LES PIGEONS

Bonjour,

Avant la capture de pigeons organisée annuellement par la Ville, un agent municipal procède à une période d'appâtage quotidien préalable afin d'habituer les oiseaux à se nourrir à horaires fixes et de façon à les fidéliser sur un site. Cette étape préliminaire est nécessaire à la réussite optimale de nos opérations de captures (qui vise le plus grand nombre de pigeons piégés). L'objectif de ces captures étant de réguler le nombre de pigeons en ville.

Service de la tranquillité et du cadre de vie

Lesterps

texte publié par www.charentelibre.fr

Pigeons.

le 25/02/2011

Du fait des travaux de restauration de l'abbatiale, les pigeons qui étaient dans le monument ont été délogés. Depuis, ils font des dégâts dans le bourg et à la périphérie. La société de chasse propose son aide pour la construction et la surveillance de cages.

Amboise

texte publié par www.lanouvellerepublique.fr

Les pigeons roucoulent et les saletés s'amassent

le 18/02/2011 05:38

Le problème des pigeons est commun à toutes les villes. Amboise n'échappe pas à cette situation d'autant qu'il y a de vieux édifices.

Ils roucoulent du matin au soir, vivent en bande, s'envolent au moindre bruit pour revenir se poser l'instant d'après au même endroit. Les pigeons sont des familiers des hommes et des villes où la nourriture est abondante, les coins pour nicher également, et les prédateurs inexistant ou presque. En centre-ville, l'invasion des pigeons est devenue un problème pour des habitants et des propriétaires d'immeubles. Les fientes s'accumulent en certains endroits, sur les terrasses, dans les combles, dans les ruelles, les pierres sont picorées par les oiseaux qui cherchent le calcaire. Depuis 2004, la ville a mis en place un plan de lutte qui est suivi tout au long de l'année. Il est impossible d'éradiquer les pigeons mais on peut limiter leur prolifération en contrôlant la population. Une surpopulation entraîne des maladies et une mortalité accrue, avec des cadavres.

2.000 pigeons capturés 2.800 oeufs stérilisés

Un couple de pigeons peut donner naissance à six petits par an, d'où une descendance d'une centaine de pigeons en trois ans. Il faut donc agir à la source. Depuis 2004, un pigeonnier est installé place du Marché. Les pigeons y sont nourris pour les attirer hors de la ville. Près de 200 oeufs y sont pondus et stérilisés par an.

Deux campagnes de capture ont été organisées en 2010, avec des cages installées sur les édifices publics. Les pigeons sont euthanasiés par un vétérinaire. Entre 2004 et 2007, l'intervention de sociétés spécialisées a permis la capture de plus de 2.000 pigeons et la stérilisation de 2.800 oeufs. Contre les pigeons nichant au cimetière, plusieurs solutions ont été testées dont l'utilisation de faucons et de tirs de fusées crépitantes. Les combles des trois églises ont été fermés. En 2010, lors des travaux de restauration de Saint-Florentin, neuf tonnes de fiente de centaines de générations de pigeons avaient été sorties des combles de l'église. De même des systèmes d'éloignement (piques, grillages, etc.) ont été posés sur les édifices publics. Mais pour éviter des désagréments à la collectivité, il faut aussi que chaque habitant prenne des habitudes non seulement en délogeant les pigeons et en détruisant nids et oeufs, mais aussi en ne les nourrissant pas.

Concernant les bâtiments privés, il est nécessaire de fermer les baies, lucarnes et combles pouvant servir de nichage. Les particuliers peuvent installer des grillages ou filets, des laques et gels sur les zones où se posent les pigeons, des fils tendus ou des picots. Le règlement sanitaire départemental précise d'ailleurs qu'il est « interdit de maintenir à l'intérieur des habitations et de leurs abords des animaux susceptibles de porter atteinte à la salubrité ». C'est aussi une question de qualité de vie.

Ivan Rouillet

Pau

texte publié par www.larepubliquespyrenees.fr

une association dénonce le gazage des pigeons

le 16 février 2011 à 04h00

Pour la Société protectrice des oiseaux des villes, le gazage de pigeons envisagé par la mairie est «épouvantablement douloureux» et ne résoudra pas la surpopulation.

Deux mille pigeons en trop sur la ville de Pau. C'est le constat dressé par Pascal Boniface, adjoint chargé de l'environnement, dans notre édition du 19 janvier dernier. Dans le but de réguler la population de pigeons (estimée actuellement à 4 000 individus) et d'en diminuer les nuisances (dégradations, risque sanitaire), la Ville envisage une double opération : sensibilisation de la population pour diminuer le nourrissage, mais aussi campagne de capture, puis élimination des pigeons par gazage au CO.

Pau n'est pas la seule ville à envisager une telle solution, loin de là. Des projets sont en cours à Bordeaux ou à Strasbourg. Néanmoins, l'ampleur de l'opération provoque une montée au créneau de la Société de protection des oiseaux des villes (SPOV). La vice-présidente Brigitte Marquet vient d'écrire à la députée-maire Martine Lignières-Cassou. Pour elle, « la mise à mort » des pigeons ne résoudra rien : « Le vide écologique entretenu chroniquement par ces captures incitera les pigeons à se reproduire davantage. » « Cela ne sert à rien, argumente-t-elle. C'est de l'argent public foutu en l'air ».

La solution du pigeonnier contraceptif

De plus, pour elle, la méthode du « gazage » n'est pas spécialement douce. Bien au contraire : « C'est une méthode barbare. Nous l'affirmons parce que nous l'avons vu : le gazage est épouvantablement douloureux pour les pigeons. » « C'est la seule méthode d'euthanasie autorisée en France, répond Jean-Pierre Mauras, responsable de la cellule « hygiène » de la municipalité. Elle a été validée par les associations de protection animale. Les pigeons s'endorment et ne se réveillent pas. »

Brigitte Marquet milite pour des pigeonniers contraceptifs. Une solution également préconisée par Allain Bougrain-Dubourg, président de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO). Le principe : on stérilise les trois quarts des oeufs tout en laissant des oeufs stérilisés à couver de façon à ce que les pigeons n'aient pas envie de nicher ailleurs. « Nous travaillons avec la mairie de Paris sur ces pigeonniers contraceptifs, indique-t-elle. Si c'est bien fait, c'est une solution douce, durable et réellement efficace. » La spécialiste, prête à rencontrer la mairie, recommande l'installation de cinq à sept pigeonniers pour répondre aux besoins de régulation sur la ville de Pau.

« Au moins une capture en 2011 »

La Ville a répondu dès hier à la lettre de Brigitte Marquet, vice-présidente de la Société de protection des oiseaux des villes. La mise en place de pigeonniers « fait actuellement l'objet d'une réflexion », assure la cellule « hygiène » de la municipalité. Mais pour son responsable Jean-Pierre Mauras, il s'agit d'une solution envisageable « à long terme », une fois que les effectifs de pigeons seront « stabilisés ». Il précise aussi qu'il n'y a pas en la matière « de solution miracle » : « Il faut pouvoir positionner les pigeonniers correctement, et puis il y a un coût et une gestion lourde derrière. »

La capture et le gazage des pigeons par CO restent donc plus que jamais d'actualité. « Les effectifs sont vraiment trop conséquents. On ne peut pas se passer de cette solution pour l'instant. » Jean-Pierre Mauras évoque « au moins une capture en 2011 ».

Thonon-les-Bains

texte publié sur www.ledauphine.com

les pigeons envahissent la ville

le 15/02/2011 à 11:13

À Thonon-les-Bains, les pigeons posent un sérieux problème. Car ils prolifèrent, notamment dans le centre-ville. De sorte que les habitants expriment leur ras-le-bol.

Mais quelles solutions pour endiguer le phénomène ? Capturer les volatiles avec des filets puis les éliminer ? Leur donner des graines spéciales stérilisantes ? Boucher les trous leur servant de nids ?

Pour Édith Gallay, adjointe chargée de l'environnement, « il faut en premier arrêter de les nourrir. » Car il est bien connu que le pigeon est par nature paresseux : il niche là où il trouve à manger.

Prochainement, la Ville devrait rouvrir le pigeonnier situé dans le parc de Montjoux. Il s'agit d'y enfermer dans un premier temps les volatiles, et de les nourrir régulièrement pour les fixer sur place. Eh oui, le pigeon a ses habitudes.

par la rédaction du DL

Agde

texte publié sur www.herault-tribune.com

A propos des pigeons : Comité de Quartier du Coeur de Ville

15/02/2011

Afin de réguler la surpopulation des colombidés sur le cœur de ville, le précédent Conseil Municipal des Jeunes avait proposé la construction d'un Pigeonnier.

Cette proposition, favorablement accueillie par le Comité de quartier du cœur de ville, a été validée par les Elus et va voir le jour dans les mois qui viennent.

La procédure d'installation sera en gros la suivante : après la mise en place de cages de capture sur les sites de nidification déjà identifiés, capture qui peut durer 2 à 3 mois, ces sites seront fermés et les pigeons seront déplacés vers une volière tampon destinée à sélectionner les animaux « en bonne santé ». Après quoi, ils seront installés dans le pigeonnier où ils retrouveront leur liberté et la nourriture qu'ils n'auront plus besoin d'aller quémander ailleurs. (à ce sujet, il faudra perdre l'habitude de leur jeter des graines ou d'autres aliments)

Dès lors, le contrôle sanitaire sera efficace et la reproduction raisonnablement contrôlée. La propreté de la ville ne peut s'en trouver qu'améliorée.

Le but de cette opération consiste à ne garder sur la ville que les pigeons présentant un état de santé satisfaisant. Cette mesure devient aujourd'hui indispensable. En effet, il a été rapporté en réunion du comité qu'une personne du cœur de ville présentait les symptômes d'une maladie transmise par des pigeons malades. Sans vouloir dramatiser et pour garantir la sécurité sanitaire des habitants il est primordial d'éviter les risques de propagation de maladies dont les pigeons pourraient être porteurs.

Pour plus de renseignements, s'adresser à « Raffaella » tel : 0467946521 et/ou : 0686725977 contact mail : raffaella.de-gennaro@ville-agde.fr responsable de cette réalisation qui envisage l'aide ou l'appui de retraités et/ou d'amoureux des oiseaux pour l'aider dans cette tâche.
Pour le Comité de quartier du cœur de ville :
L.BENTAJOU

Brignoles

texte publié sur le site de la ville

Mission de capture d'une population colombophile et d'entretien du pigeonnier contraceptif

Le 26 janvier 2011

CCTP
MAPA 1
Prestation de service

1. Contexte

La ville de Brignoles souhaite mettre en place une solution efficace et pérenne pour gérer la population colombophile. En effet, comme la plupart des villes moyennes françaises, la recrudescence des pigeons est importante. Les sources de cette prolifération sont nombreuses ;
Absence de prédateurs,
Disponibilité de nourriture en milieu urbain,
Nombreux gîtes de nidifications disponibles (bâtiments, arbres, habitations...)
Au-delà de la baisse d'attractivité de certains quartiers, de nombreuses plaintes et dégradations de bâtiments publics et privés sont à déplorer.
Les risques sanitaires sont également importants.
Afin de lutter efficacement contre ce fléau urbain, la commune de Brignoles a décidé de maîtriser le nombre des naissances, qui entraînera sur le moyen terme la diminution de la population de pigeons en centre ville.
La Ville de Brignoles a ainsi mis en place un protocole d'intervention comprenant :
Occlusion des bâtiments communaux
Campagnes d'information et de communication auprès de la population.
Mise en place d'un pigeonnier contraceptif de 110 à 160 cases de ponte.

Le présent marché à procédure adaptée porte sur deux missions :
Une mission ponctuelle de capture de pigeons
Une mission d'entretien du pigeonnier contraceptif et de gestion de la population colombophile présente dans le pigeonnier.

2. Description de la mission ponctuelle de capture de pigeons.

Capture de 250 à 300 pigeons de ville (de biset, ramier, colombine) sur un site central et un site satellite éventuel identifiés par les services communaux incluant une inspection sanitaire de la population capturée :
Les pigeons capturés présentant des signes caractéristiques de maladie et de risque de propagation de la maladie ou un risque sanitaire pour la population devront être euthanasiés. Le prestataire retenu s'engage à présenter un relevé quantitatif et qualitatif des pigeons euthanasiés, ainsi qu'un certificat d'enlèvement par la société d'équarrissage de son choix.
Capture, bagage et amenée de 50 pigeons dans le pigeonnier contraceptif implanté sur le site des serres municipales.
Capture, bagage (de couleur différente) et stérilisation de 170 à 200 pigeons qui seront relâchés à proximité du site de capture.
Les pigeons capturés excédentaires seront relâchés à proximité du site de capture.

3. Description de la mission d'entretien du pigeonnier sur une durée de 12 mois

Phase 1 : Ensemencement du pigeonnier

Les pigeons capturés et amenés dans le pigeonnier doivent rester enfermés dans cet équipement afin des les habituer et les fidéliser au site et à la présence de l'homme. Le prestataire assurera les missions suivantes :
Suivi fin de l'état sanitaire de la population colombophile présente dans le pigeonnier.
Assurer le bon fonctionnement du dispositif de distribution de nourriture par le biais d'un distributeur installé dans le pigeonnier (graines et distributeur fournis).
Assurer le bon fonctionnement du dispositif d'abreuvoir (abreuvoir fourni et point d'eau à proximité directe du pigeonnier)
Nettoyage soigné de l'intérieur du pigeonnier avec enlèvement des fientes, rebus d'alimentation et tout autre élément (branches, paille, plumes) apporté par les pigeons.
Stérilisation des œufs par secouage et/ou substitution par œufs factices.

Phase 2 : Entretien régulier du pigeonnier

Suivi de l'état sanitaire de la population colombophile présente dans le pigeonnier.
Assurer le bon fonctionnement du dispositif de distribution de nourriture par le biais d'un distributeur installé dans le pigeonnier (graines et distributeur fournis). Le pigeonnier a comme but principal la fixation des sites de nidification des pigeons, le volume de nourriture distribué doit être adapté à une consommation secondaire des pigeons qui se nourrissent en journée sur d'autres sites afin de ne pas permettre une prolifération de la population en raison d'une disponibilité excédentaire de nourriture.
Assurer le bon fonctionnement du dispositif d'abreuvoir (abreuvoir fourni et point d'eau à proximité directe du pigeonnier).
Nettoyage soigné et fréquent de l'intérieur et des cases de pontes du pigeonnier avec enlèvement des fientes, rebus d'alimentation et tout autre élément (branches, paille, plumes) apporté par les pigeons et changement des nids si nécessaire.
Nettoyage de la dalle béton située sous le pigeonnier, de la margelle du bassin situé à proximité immédiate du pigeonnier, nettoyage des planches d'envol afin d'assurer un état sanitaire satisfaisant du pigeonnier et de son environnement proche.
Stérilisation des œufs par secouage et/ou substitution par œufs factices.
Le prestataire s'engage à assurer la tenue d'un registre de suivi du pigeonnier après chaque visite, transmis mensuellement à la direction du développement durable, mentionnant :
Occupation des cases de pontes,
Nombre de pontes et de naissances,
Nombre d'œufs retirés,
Quantité de nourriture fournie,
Evolution de l'état sanitaire de la population colombophile et recensement du nombre de décès,
Les fientes récoltées à l'issue du nettoyage seront conditionnées en sacs et laissées sur un site de stockage prédéfini des serres municipales.

St Jean de Luz

texte publié sur le site de la ville

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Avis N°: AO-1107-1160 Mise en ligne : 10/02/2011

Objet des marchés : Prestations de dératisation, désinsectisation et capture de pigeons.

Désignation des lots : Les prestations sont réparties en lots désignés ci-après qui seront traités par marchés séparés :

- 1 : Dératisation
- 2 : Désinsectisation
- 3 : Capture des pigeons

LOT N°III : CAPTURE DES PIGEONS

1. DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Les travaux concernent la capture des pigeons sur la commune.

...

La prestation devra comprendre les frais de déplacement, de capture et les frais d'euthanasie.

...

5. PERIMETRE D'INTERVENTION

Il est demandé au titulaire du marché de traiter 5 sites sur la commune.

6. ENGAGEMENT ANNUELS DU PRESTATAIRE

Le candidat devra également renseigner le prix d'une intervention supplémentaire

Il s'engage à procéder suivant un plan spécial proposé par lui-même et validé par les services techniques.

(Dispositif adapté, suivi de la prestation, le mode de capture, les véhicules aménagés, le personnel, le matériel, l'appareil à euthanasier).

La prestation devra comprendre les frais de déplacement, de capture et les frais d'euthanasie et de destruction des pigeons

Il s'engage avant toute application à convenir de la date de son intervention avec les services techniques

Syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon

texte publié sur le site www.mairie-audenge.fr

Le Syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon est un syndicat mixte regroupant les 10 communes riveraines du Bassin d'Arcachon.

Composition

Andernos, Arcachon, Arès, Audenge, Biganos, Gujan-Mestras, Lanton, La Teste de Buch, Lège-Cap-Ferret, Le Teich

3147 captures de pigeons (confiées à un prestataire, la SACPA)

24 nov. 2010

dans page 6

Rapporteur : Madame le Maire

Vu l'article L 5211-39 du CGCT qui stipule que « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement... » ;

Vu la présentation du rapport annuel d'activité en séance du Comité Syndical du SIBA en date du 13 septembre 2010 ;

Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique ;

6

Ce rapport annuel d'activité a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Il vous est présenté par ailleurs la synthèse suivante de ce document :

Celui-ci retrace les activités syndicales exercées au cours de l'année 2009 pour les compétences qui lui ont été transférées à savoir :

- l'hygiène et la santé publique ;
- les travaux maritimes et fluviaux ;
- l'assainissement des eaux usées et pluviales ;
- le tourisme, le développement et l'administration du système d'information géographique.

Les principales activités exercées au cours de l'année 2009 ont été les suivantes :

L'hygiène et la santé publique :

Les compétences du SIBA s'exercent dans des domaines variés :

- urbanisme : avis en matière d'hygiène publique et d'assainissement sur un peu moins de 1700 demandes de certificats d'urbanisme et demandes d'occupation du sol, 90 contrôles du fonctionnement d'ouvrages d'assainissement autonomes, réhabilitation de 11 systèmes d'assainissement

- surveillance sanitaire des eaux de baignade : 286 prélèvements sur 28 sites

- contrôle de l'environnement : contrôle du rejet en mer des effluents urbains et industriels au lieu dit « La Salie » (66 prélèvements dans le collecteur ou sur la plage, contrôle des eaux de surface et contrôle de la potabilité des eaux d'alimentation et des réseaux publics)

- surveillance et inspection des réseaux d'assainissement : 471 contrôles

- hygiène alimentaire : 139 visites d'établissements (restaurants, vente à emporter etc.), participation aux commissions de sécurité de la COBAS et de la sous-préfecture

- surveillance sanitaire des terrains de camping (contrôle de la qualité bactériologique de l'eau délivrée dans 34 campings, visite de 8 campings en saison estivale) et des centres de vacances (22)

- instruction de 94 plaintes diverses (surtout en matière d'hygiène, de l'habitat et de nuisances sonores)

- 3 campagnes de dératissage et 22 interventions ponctuelles et participation financière pour la démolition

- **3147 captures de pigeons (confiées à un prestataire, la SACPA)**

Venette

texte publié sur www.leparisien.fr

Chassés de Compiègne, les pigeons squattent Venette

STÉPHANIE FORESTIER | 07.02.2011, 07h00

En raison de leurs fientes particulièrement corrosives et des dégâts qu'ils occasionnent sur les monuments et les bâtiments publics, les pigeons sont les plus mal-aimés des volatiles. Dans le Compiégnois, à Venette, ils sont de plus en plus nombreux. Renza Fresch, la maire, a sollicité une société spécialisée pour comprendre ce phénomène. « On était bien obligés, ils dégradent de façon conséquente la mairie et l'église. »

Deux colonies de pigeons auraient élu domicile à ces endroits bien précis. Autrefois peu nombreuses, les colonies ont grossi et ont accueilli de nouveaux congénères. « L'entreprise nous a expliqué qu'ils se sont retranchés chez nous car la ville de Compiègne, l'usine Novance (NDLR : ex-Robbe, production de diester) et le parc technologique des rives de l'Oise ont mis au point une politique de lutte contre les pigeons », explique la maire. Avant de prendre quelque mesure que ce soit à Venette, les élus se sont fait expliquer la psychologie de l'animal. Cet oiseau des villes a l'instinct grégaire. Il vit en communauté. Dès que sa tribu diminue, il ne se sent plus en sécurité et part rejoindre une autre colonie. Les pigeons sont donc allés demander asile à Venette, sans l'autorisation de la maire. Elle envisage donc l'expulsion pure et simple de ces squatteurs.

Un rapace sur le toit de l'église

« La société propose d'installer des cages, trois sur l'église, deux sur la mairie, pour capturer les pigeons et les déplacer. Ceux qui resteront seront alors obligés de partir ailleurs. » Le pigeon, c'est un peu comme une patate chaude qu'on se renvoie. « Je sais que d'autres communes hériteront de mon problème, mais je ne peux pas faire autrement », déplore Renza Fresch. Compiègne avait bien compris le principe. En 2005, la ville a fait installer un pigeonnier dans le parc Songeons. Les volatiles ont pris leurs habitudes et une société prélève régulièrement les œufs pour freiner leur reproduction. Progressivement, la population de pigeons s'est réduite comme peau de chagrin. Ils étaient environ 800 en 2005, ils ne seraient plus que 150 environ. A ajouter à cela, une mesure dissuasive pour les amoureux de ces volatiles : il en coûte 135 € d'amende s'ils nourrissent les pigeons. A Novance, les gros moyens ont été utilisés. Un rapace, prédateur naturel du pigeon, a élu domicile sur le site. Un employé qui a reçu une formation en fauconnerie le choye et le fait voler au-dessus de l'usine à des heures variables. Les pigeons n'ont eu d'autre choix que de migrer. La municipalité de Venette n'exclut pas, à son tour, d'adopter un rapace qui pourrait nicher, pourquoi pas, sur le toit de l'église

Pont-à-Mousson

texte publié sur www.estrepublicain.fr

la guerre des fientes à Pont-à-Mousson

Publié le 07/02/2011 02:01

Qui n'a jamais été embêté par les crottes de pigeon ? « C'est un vrai problème pour nombre de bâtiments publics », explique Pierre Vangheluwe, directeur des services techniques de la ville. Sur appel d'offres, c'est la société Nonuisys, qui est mandatée pour effectuer le nettoyage.

Un mètre de fientes

« Nous sommes spécialisés dans la protection anti-pigeon, sa capture et le nettoyage de la fiente », précise Jean-Luc Mouchon, expert et gérant de l'entreprise. Combinaison sur le dos et masque de protection sur le nez, Jean-Luc et ses salariés sont actuellement dans la tour nord. « Cela fait un moment que rien n'a été fait. Regardez ici, il y a un mètre de fientes ! Nous allons tout nettoyer, que cela soit les escaliers, les petites salles de la tour et ici, sous les cloches, qui ont bien souffert ! », ajoute Jean-Luc.

Avec tout ce remue-ménage, quelques pigeons viennent voir le décrassage de leur logis. Certainement ravis, mais que l'on ne s'y trompe pas. Avec une facture de près de 30 000 euros (dont la moitié financée par la DRAC), hors de question de les laisser de nouveau squatter l'édifice moyenâgeux ! « Bientôt, nous reviendrons pour installer des filets à l'arrière des abat-sons et des grillages dans les escaliers ou aux fenêtres », précise le patron de Nonuisys. « Pour ce faire, nous serons encordés, mais notre travail sera différent d'une tour à l'autre. En effet, côté nord, il y a les chevalets de cloches, tandis que la tour sud est vide ». Une méthode de travail nécessaire due aux conditions d'accès difficile. Une activité qui n'est pas sans risque, « mais nous prenons toutes les précautions possibles pour être en parfaite sécurité ». La société connaît son job. « J'ai créé la boîte, il y a trois ans. Nous intervenons souvent pour des collectivités sur des monuments historiques. Mais, nous exerçons aussi notre métier dans des usines agroalimentaires. Cette fois pour protéger les marchandises... », toujours avec des pigeons qui les voient d'un mauvais œil !

Contre l'installation des pigeons

Pour empêcher les pigeons de s'installer, plusieurs mesures existent, en voici quelques-unes :

Sur les corniches de moins de 6 cm, avec une pente de 45 degrés minimum, il est conseillé d'installer des lames en matière plastique ou des piques en acier inoxydable.

Sur le rebord d'une façade ou d'un toit, l'installation de fils de fer tendus à différentes hauteurs est préconisée. Enfin, on peut aussi poser des ballons rouges sur les bords des fenêtres !

Maladies

Les excréments des pigeons visibles sur les tours de l'église Saint-Martin cachent un danger invisible mais bien réel lié aux maladies transmissibles.

Qu'elles soient bactériennes, virales ou parasitaires, ces maladies constituent un risque sanitaire qu'il faut évidemment prendre en compte.

S'il y a davantage de pigeons dans nos villes, cela peut être dû à l'absence de prédateurs.

Pour éliminer ces nuisances, il existe des solutions naturelles. Déplacer et effaroucher les pigeons par l'intermédiaire de fauconniers et les installer dans un pigeonnier spécifique pour stériliser les œufs et contrôler le développement des populations.

Castelnaud-Montratier

texte publié sur www.ladepeche.fr

Rude bataille aux pigeons ravageurs

Publié le 09/02/2011 11:00

Le 7 février dès 8 h 30 une vingtaine de chasseurs se rassemblait, salle de la mairie de Castelnaud-Montratier sous l'égide de la société de chasse du village, en présence du maire et d'un de ses adjoints pour une journée consacrée à une bataille visant à détruire plusieurs centaines de pigeons sédentaires.

Battus aux pigeons

Publié le 07/02/2011

Des « opérations de destruction de pigeons » sont programmées les lundis 7 et 14 février dans le bourg de Castelnau-Montratrier et alentours sur l'initiative ...

Actualités janvier 2011

Tueries continues.

Thouars

texte publié sur www.lanouvellerepublique.fr

Comment venir à bout de ces maudits pigeons...

Publié le 31/01/2011 05:38

Sous le château, les pigeons empoisonnent la vie. Les volatiles sont même venus à bout d'un des stratagèmes pour les faire fuir.. Tenace, l'animal !

Deux grandes poubelles de 80 litres (1). C'est le volume de fientes de pigeons qui a été retiré, il y a peu, de la toiture d'un garage de la rue Porte Maillot, juste sous le château. Un garage construit en 1997. Cela en dit long sur l'impact de ces oiseaux qui ont fait de ce petit périmètre leur quartier général depuis des années. Les seuils des maisons sont souillés de fientes, les terrasses parfois impraticables et l'action corrosive des déjections dommageables pour les gouttières ou les maçonneries. Le mur du château lui-même et la chapelle subissent des détériorations. Certains matins, il peut y avoir plusieurs centaines de pigeons sur un même toit. Ils nichent dans les anfractuosités du mur du château qui, au moment de la construction, ont sans doute servi pour soutenir les échafaudages. Et restent dans un rayon de quelques dizaines de mètres autour. Les riverains sont excédés. Il y a un peu plus d'un an, la Ville avait fait appel à un élagueur de Saint-Jouin-de-Marnes pour qu'il installe, en cordé au-dessus du vide, des grilles et des picots dans les creux de la paroi. Espérant ainsi dissuader les envahissants volatiles de venir y nicher. Las, l'effort fut vain. Rapidement, les pigeons ont le plus tranquillement du monde, enlevé le dispositif destiné à les gêner.

Euthanasie ?

Ce coup-ci, c'est le ras-le-bol. En décembre, un riverain a remis à Claude Boire, élu chargé des travaux, une pétition ayant rassemblé une trentaine de signatures dans le voisinage et préconisant des mesures radicales. Pour cet habitant du quartier ancien, il est temps de passer aux choses sérieuses et à une « éradication plus efficace ». Il propose sans détour « la capture à l'aide de cage et l'euthanasie des pigeons », « les filets de capture » ou encore « les systèmes d'électro-répulsion ».

Claude Boire n'ira sans doute pas jusque-là mais assure que la municipalité « ne reste pas les bras croisés ». Un fauconnier intervient régulièrement avec un oiseau dressé pour mettre la panique dans la colonie. Et d'ici peu, les anfractuosités de la paroi qui longe la rue Porte-Maillot vont être bouchées avec de la pierre. Sans doute avant l'été. Il n'y a plus qu'à espérer que cela déplaît réellement aux pigeons et satisfasse ainsi les riverains...

nr.thouars@nrco.fr

(1) Sans parler de la facture de 1.200 € qu'a dû payer le propriétaire. Pierre Calmeilles

Senlis

texte publié sur <http://aimersenlis.org/>

Site de la liste Aimer Senlis avec Jean-Christophe Canter

Ce que nous ferons jusqu'en 2014

Publié en janvier

Nous continuerons, dans le même esprit, énoncé dans les pages précédentes, à améliorer notre cadre de vie, transformer nos rues, installer de nouveaux équipements scolaires, sportifs ou sociaux.

Donnons ici quelques exemples :

...

Nettoyage du Clocher et de la partie haute de la Cathédrale : environ 15 tonnes de fientes de pigeons ont été éliminées ! Preuve d'une carence d'entretien depuis de très nombreuses années. Des cages de captures de pigeons ont déjà été posées afin d'en éliminer une grande partie et de décourager leur reproduction.

Mur-de-Sologne

texte publié sur www.lanouvellerepublique.fr

Le car scolaire sera financé

Publié le 21/01/2011 05:33

Mercredi, les élus de Mur-de-Sologne, réunis en conseil municipal, ont pris les décisions suivantes.

...

Pigeons. Les volatiles, objets de nuisances en centre-bourg, seront capturés.

Sochaux

texte publié sur le journal municipal de SOCHAUX - Numéro 9 - Automne/Hiver 2010

Page 10

Problème des pigeons : les pigeons sont source de saleté sur les bâtiments et les trottoirs. Des piégeages ont été réalisés par une société spécialisée. Le nombre de pigeons capturés est d'environ 200. Les organismes logeurs participent aussi à cette opération. La pose de pics à pigeons sur les bâtiments communaux a évité que les façades ne soient souillées. Merci de ne plus nourrir les pigeons afin de mener à bien cette lutte.

Raze

texte publié sur www.estrepublicain.fr

Bientôt des pièges à pigeons

Publié le 30/01/2011 02:01

Huit des neuf élus se sont réunis pour le conseil municipal, sous la présidence de Yves Jeanney. En tant que premier adjoint, il assure les fonctions de Joël Jeannot, démissionnaire, jusqu'aux élections de deux conseillers, le 6 mars (et le 13 si nécessaire). L'ordre du jour était chargé. Parmi les décisions :

...

-Un arrêté de piégeage va être pris pour limiter «l'invasion» des pigeons aux alentours de l'église, la convention avec la SPA ne couvrant pas ces désagréments.

Auch

texte publié www.sudouest.fr

Pigeons : une population surveillée et sous contrôle

Publié le 26 janvier 2011 06h00 | Par Jean-Charles Galiacy

Ils sont des milliers à investir toitures et greniers. La mairie réduit leur population de moitié chaque hiver.

Il y a ceux qui ont la guigne, héritant exceptionnellement d'un filet excrémental sur leur toute nouvelle coupe de cheveux ou leur joli blouson soldé. Et puis les mal lotis. Dans leur grenier, sur leur balcon ou leur voiture, chaque jour, c'est la même rengaine : des fientes durcies par le froid ou fraîchement tombées rappellent au bon souvenir des pigeons colonisant la ville.

Ils sont entre 6 000 et 8 000 à peupler la capitale gasconne. « Ce n'est pas un fléau, explique Sébastien Blanc, directeur général des services à la mairie auscitaine. Mais c'est une population sans prédateur dont il faut impérativement éviter la prolifération. Sinon, cela peut poser de gros problèmes. »

La haute ville touchée

Outre les salissures ou petits désagréments du quotidien, les fientes de ces oiseaux urbains, chargées en azote, détériorent les pierres calcaire, notamment présentes sur les monuments historiques de la cité, voire bouchent les écoulements d'eau de pluie présents sur les toits.

À Auch, la haute ville est parti- culièrement touchée, là où se trouvent de nombreuses niches, favorables à la résidence des indésirables volatiles. C'est tout en haut des vieux immeubles auscitains, justement, que se livre une lutte tout en douceur afin d'éviter leur multiplication.

Appâts et cages

« Pour les appâter, on les nourrit, reprend Sébastien Blanc. On ne fait pas du systématique, on ne les tue pas au fusil comme dans certaines villes. Nous utilisons des cages de différentes tailles. Une fois piégés, on procède à une euthanasie selon les codifications en vigueur. On les tue avec la dignité que l'on doit à un pigeon. »

Certaines cages peuvent accueillir jusqu'à plusieurs dizaines de spécimens. Leur localisation est tenue secrète pour ne pas attirer les curieux. Et cette chasse s'exerce seulement en plein hiver. De 3 000 à 4 000 pigeons, soit la moitié de la population auscitaine, sont ainsi ciblés chaque année. « Ce n'est pas une guerre, plutôt un contrôle de la population », conclut Sébastien Blanc.

Les agents municipaux doivent prochainement réaliser une sorte de recensement des animaux piégés durant la première partie de l'hiver. Car la mairie songe à supprimer un peu plus de pigeons cette année, leur population ayant semblé en augmentation aux beaux jours, l'été dernier.

Genève

textes publiés sur le web suisse

Les pigeons morts à Genève victimes d'un virus

Isabel Jan-Hess | 31.01.2011 | 16:54
www.tdg.ch

Les analyses réalisées par les autorités sanitaires révèlent une épidémie de paramyxovirus1, infection qui touche également les tourterelles.

Il n'y a donc pas de «pigeon killer» dans le canton de Genève. Après avoir constaté la mort inhabituelle de centaines de pigeons depuis le début de l'année, le canton de Genève lève le doute sur d'hypothétiques empoisonnements. La majorité de ces volatiles est, en effet, victime d'une épidémie de «pigeon paramyxovirus 1», une infection qui ne touche que les oiseaux colombiformes (pigeons et tourterelles) et n'infecte pas la volaille domestique.

Cette maladie, signalée déjà dans plusieurs pays européens, n'est pas non plus transmissible à l'homme. Les règles élémentaires d'hygiène restent néanmoins valables: à savoir ne jamais toucher un oiseau mort ou malade.

Les analyses révèlent par ailleurs qu'aucune substance toxique n'a été mise en évidence chez les pigeons genevois étudiés. «Ce qui ne veut pas dire qu'aucun pigeon n'a été empoisonné à Genève, précise Gottlieb Dandliker, inspecteur de la faune à la direction générale de la nature et du paysage. Il y a toujours des gens que les pigeons dérangent et qui cherchent à les exterminer. Mais dans des proportions très faibles. Ici nous avons clairement une épidémie qui décime ces volatiles.» Les éleveurs peuvent faire vacciner leurs pigeons annuellement contre ce virus.

Afin d'éviter la propagation de la maladie, les autorités ont aussi interdit la présence de colombidés à l'Exposition d'aviculture, prévue début février à Carouge.

Les pigeons genevois victimes d'un virus mortel

AFP | 31.01.2011 | 17:16
www.24heures.ch

Victimes de tremblements de tête et de difficultés d'atterrissage, les pigeons genevois tombent comme des mouches. Une mortalité accrue a été observée en plusieurs lieux du canton.

L'agent responsable est le "pigeon paramyxovirus 1" qui affecte uniquement les pigeons et les tourterelles. La volaille domestique n'est pas menacée. Il est recommandé de ne pas toucher les animaux morts ou malades.

Le virus incriminé a été détecté par le laboratoire de référence à Zurich. Il est connu dans la plupart des pays européens où des foyers apparaissent régulièrement, a précisé lundi la Chancellerie genevoise.

Parfois, la maladie peut être foudroyante, mais dans la plupart des cas, le virus provoque un dérangement neurologique avec des symptômes tels que des tremblements de tête ou d'ailes, des difficultés d'atterrissage, des torticolis, une perte du sens de l'orientation ainsi que des difficultés à s'alimenter. Certains pigeons survivent cependant.

Les éleveurs ont la possibilité de faire vacciner leurs pigeons annuellement. Afin d'éviter la propagation de la maladie, les autorités ont interdit la présence de colombidés à l'Exposition d'aviculture de Carouge qui se tiendra du 3 au 6 de février prochains.

On estime que plusieurs milliers de pigeons bisets peuplent le canton de Genève. Il est vraisemblable que l'épidémie aura un effet sur ces effectifs. A terme, la fertilité des pigeons et leur capacité de colonisation devraient leur permettre de reconstituer leurs populations.

Les autorités recommandent à la population de ne pas nourrir les pigeons afin d'éviter les concentrations propices à la propagation du virus et de ne pas relâcher dans la nature des animaux issus de captivité ou d'origine incertaine.

empoisonnement Morts en série des pigeons genevois

Winnie Covo - le 24 janvier 2011, 22h33
Le Matin (www.lematin.ch)

Un nombre record de pigeons morts intoxiqués a été constaté depuis le début de l'année. Une personne pourrait être à l'origine du massacre de volatiles

«La semaine dernière, nous avons ramassé vingt pigeons éventrés, le thorax ouvert et le cœur à l'extérieur, sur la mezzanine de chez H&M à la place de la Fusterie», témoigne Georges Bento, patron de la société Stop-Pigeon, à Genève. Ses collègues et lui n'en reviennent pas: à Carouge, à Plan-les-Ouates et au centre-ville, un étrange poison serait venu à bout de plus de quarante-cinq volatiles, en moins d'un mois. Une situation exceptionnelle, selon eux.

C'est par le biais de nombreux appels téléphoniques reçus à leur centrale que les spécialistes du pigeon ont été alertés du phénomène. «Nous avons également été alertés par des personnes dont les chiens sont tombés malades après avoir mangé des pigeons intoxiqués», renchérit Jean-Philippe Gomez, directeur technique de la société de dé pigeonnage. «C'est la première fois que je vois une chose pareille, continue Georges Bento. Pour que le même phénomène se produise dans plusieurs zones différentes en si peu de temps, il me semble tout à fait légitime de penser que quelqu'un s'amuse à les empoisonner. Et avec un produit coriace de surcroît!» Selon lui, l'empoisonneur se servirait d'un produit chimique très puissant qui, au contact de l'eau, provoquerait la quasi-explosion de la cage thoracique de l'oiseau.

Un scénario catastrophe que tempèrent les autorités cantonales: «Si nous avons effectivement pu constater une recrudescence de pigeons morts ou agonisants, nous n'avons pas pour l'heure de preuve d'empoisonnement. Des pigeons sont actuellement analysés par les services vétérinaires cantonaux. Il pourrait par contre tout aussi bien s'agir d'une maladie», explique Alain Rauss, chef des gardes de l'environnement genevois.

Surabondance de pigeons

«Le canton de Genève a une importante population de pigeons, précise Jean-Philippe Gomez. Dans toutes les grandes villes du monde, les autorités entament des travaux pour éviter une trop grande prolifération de ces volatiles. Ici, on ne fait pas grand-chose pour éviter cela. Alors que la solution est simple et que nous leur en avons déjà parlé à plusieurs reprises.» Un remède miracle contre ceux que beaucoup considèrent comme des rats des villes volants? «Des pigeonniers tout simplement!» explique le professionnel. «Il n'existe aucune directive cantonale pour lutter contre la multiplication du nombre de pigeons», rappelle Alain Rauss. Les communes peuvent par contre, si elles le souhaitent, prendre leurs propres dispositions.

La Direction générale de la nature et du paysage incite cependant la population à ne surtout pas nourrir les pigeons, à installer des pics, des fils ou des grillages sur les fenêtres, balcons et autres lieux d'accueil potentiel du volatile, histoire que celui-ci aille voir ailleurs. «Tant que les gens continueront à nourrir les pigeons, nous ne pourrons pas faire grand-chose», se désole enfin Alain Rauss.

Hécatombe de pigeons à Genève depuis Noël

Isabel Jan-Hess | 25.01.2011 | 00:00
Tribune de Genève (www.tdg.ch)

Un chien est mort à Carouge après avoir croqué un volatile empoisonné. Le vétérinaire cantonal ouvre une enquête.

Depuis Noël, les pigeons morts jonchent quotidiennement le sol de plusieurs quartiers urbains. Un phénomène principalement constaté à Plainpalais, Carouge et Lancy, toujours au pied de barres d'immeubles. L'augmentation inhabituelle de décès de ces volatiles, visiblement empoisonnés, inquiète jusqu'aux services sanitaires cantonaux. Une enquête a été ouverte par le vétérinaire cantonal et la Ville de Carouge a demandé l'expertise des oiseaux morts. «J'ai tout entendu, assure le conseiller administratif carougeois Jean-Pierre Aebi. On m'a même dit que certaines personnes tiraient les pigeons à la carabine. Mais une chose est sûre, depuis Noël, la voirie ramasse chaque jour une dizaine de

volatiles morts autour des Tours et ce n'est pas normal.»

Au Service de la nature et du paysage, Alain Rauss explique que les analyses de ces oiseaux sont rendues difficiles, par manque de piste sur l'agent actif utilisé. «Dès lors, on ne peut affirmer avec certitude que ces animaux ont été empoisonnés. Même si on le soupçonne.» Il y a dix jours, un petit chien est mort après avoir croqué un pigeon à Carouge. Sa propriétaire, Rosa Yusra, explique avoir consulté trois vétérinaires avant que le rapprochement avec les pigeons soit fait. «Il avait des convulsions et ne pouvait plus marcher, déplore la Carougeoise. Il a été mis sous perfusion, mais il n'y avait rien à faire, le système nerveux était atteint et tous ses organes touchés.»

Délit pénal

«Nous avons reçu plus de 80 coups de fil en une semaine nous signalant plusieurs oiseaux morts ou mourants, déplore Patrick Jacot, responsable du centre ornithologique de Genthod. Ce poison est visiblement très puissant et s'attaque au système nerveux. Plus de 90% des oiseaux qu'on nous a rapportés ces dernières semaines n'ont pu être sauvés.» Le responsable craint une contamination d'autres espèces. «En cette saison, de nombreux oiseaux se nourrissent de graines glanées autour des habitations. Tous peuvent, dès lors, être touchés. Et d'autres animaux, corneilles, rapaces ou même chats qui mangeraient ces proies pourraient être à leur tour victimes.»

Selon différents témoignages, non confirmés, d'autres chiens et un chat seraient également décédés après avoir ingurgité un toxique à Carouge et à Lancy. «Nous avons ouvert une enquête pour connaître les causes de cette mortalité anormale, assure Grégoire Seitert, vétérinaire cantonal. Des analyses sont en cours. Nous recherchons activement la source de ces probables empoisonnements.» Le vétérinaire n'exclut aucune piste. «Il peut s'agir de quelques personnes malintentionnées agissant seules ou de groupes d'habitants, voire même de régies ayant mandaté des entreprises privées pour éradiquer les pigeons. Certaines rumeurs font état de camionnettes autour des immeubles. Mais tout cela reste à vérifier.

L'empoisonnement d'animaux est interdit en Suisse et constitue un délit pénal.» Il peut coûter jusqu'à 20'000 francs. La dissémination de poison sur la voie publique est également un délit pénal (mise en danger de la vie d'autrui). Le vétérinaire cantonal rappelle qu'il faut surtout ne pas toucher les oiseaux morts ou la nourriture dispersée et éviter de nourrir les colombidés.

Danger dans les préaux?

Le risque d'empoisonnement d'enfants qui toucheraient ces volatiles inquiète aussi les autorités cantonales. Car il n'y a pas qu'à Carouge que les pigeons tombent du ciel. «Des bambins peuvent tout à fait ingurgiter des petites graines, assure Pierre Ter Kuile, vétérinaire à Lancy. On m'a apporté plusieurs pigeons trouvés morts dans le préau de l'école des Palettes. Tous étaient victimes de la même attaque neurologique liée à un poison attaquant le système nerveux.» Le Service santé de la jeunesse a adressé une circulaire à tous les établissements scolaires et parascolaires du canton ainsi qu'aux institutions de la petite enfance. «On y rappelle les règles de base en matière d'hygiène, explique May Piaget, porte-parole du Département de l'instruction publique. Se laver les mains, ne pas toucher les oiseaux morts, ne pas mettre des graines à la bouche, etc.» Tout constat de comportement anormal de pigeons est à annoncer à la centrale des gardes de l'environnement.

Les pigeons meurent en nombre

25 janvier 2011 08:35
20 Minutes (www.20min.ch)

La voirie ramasse, tous les jours, plusieurs cadavres de volatiles dans certaines périphéries. Les autorités, inquiètes, ont demandé une enquête.

Le phénomène est principalement recensé dans les quartiers de Plainpalais, Carouge et Lancy, souvent aux pieds des immeubles, précise la "Tribune de Genève". Les pigeons sont vraisemblablement mort des suites d'un empoisonnement. Une enquête a été ouverte par le vétérinaire cantonal. «Le poison, visiblement très puissant, s'attaque au système nerveux », déplore Patrick Jacot, responsable du centre ornithologique de Genthod. Il y a une dizaine de jours, un chien qui avait croqué un pigeon mort est décédé dans les jours qui ont suivi. Son système nerveux atteint et tous les organes touchés, le canidé est décédé dans d'atroces convulsions.

Mise en garde des enfants

Les pigeons morts jonchent aussi le sol des préaux des écoles. Le Service de santé de la jeunesse a adressé une circulaire à tous les établissements scolaires en rappelant les règles d'hygiène. Ne pas toucher aux oiseaux, se laver les mains et annoncer tout comportement anormal de pigeon...

Conques-sur-Orbiel

texte publié sur www.ladepeche.fr

Coup de chapeau à ces deux pros de la pierre sèche

Publié le 21/01/2011 03:48

...

Battue aux pigeons.

L'Association communale de chasse nous communique, que suite à l'arrêté municipal, deux battues aux pigeons auront lieu sur la commune les dimanches 23 et 30 janvier de 9 heures à 12 h 30. Rendez-vous devant le foyer vers 8 h 45. Les chasseurs doivent s'inscrire au secrétariat de mairie. Pour plus d'infos : Gérard Lloret : 04 68 72 26 75.

Péaule

texte publié sur www.peaule.fr

PROBLÈME DES PIGEONS

Publié le 21/01/2011

La commune a signé avec la FEMODEC (Fédération Morbihannaise de Défense contre les Ennemis des Cultures) une convention afin de régler le problème des pigeons dans le bourg. Cet organisme va intervenir à partir de la fin du mois de janvier.

Aubervilliers

Avis d'attribution

Publié le 18/01/11

Ville d'Aubervilliers (Publication n° 28363)

Dépigeonnisation sur la commune d'Aubervilliers pour les années 2011 à 2013 6815156

Attribution du marché :

Le contrat conclu peut être consulté du lundi au vendredi de 8H30 à 17H00 à l'adresse suivant : DACP - 72, rue Henri Barbusse - 93300 AUBERVILLIERS.

Prière de prendre rendez-vous au moins 48H00 à l'avance au numéro de téléphone suivant : 0148395251.

Titulaire du marché : PROCIR - Parc Artisanal du Bois Carré - 10, rue du Bois Carré - 77144 MONTEVRAIN

Date d'attribution : 13 janvier 2011

Montant du marché ou niveau des offres : 6 000 euro(s) H.T

Pau

texte publié sur www.larepubliquedespyrenees.fr

La ville de Pau veut éliminer 2000 pigeons

Publié le 19 janvier 2011 à 14h59

Leur population a doublé sur Pau en 8 ans. Selon les chiffres de la cellule hygiène de la municipalité, les pigeons étaient « environ 2000 » en 2002. Ils étaient estimés entre 3500 et 4000 l'an passé. La Ville compte, d'ici la fin de l'année, ramener la population à son niveau initial. Des mesures d'abattage sont envisagées. Explications.

« Cette augmentation est essentiellement liée au fait que les gens les nourrissent », analyse Pascal Boniface, l'adjoint en charge de l'environnement. Or, cette croissance spectaculaire n'est pas sans conséquence. En terme de dégradation du patrimoine bâti tout d'abord, qu'il soit public ou privé. « Les fientes de pigeons sont acides et mangent la pierre ce qui peut entraîner des fissures, voire des chutes de pierre », précise Jean-Pierre Mauras, le responsable de la cellule hygiène. D'où un nombre accru de courriers courroucés reçus en mairie, selon Pascal Boniface.

Mais il y a aussi les conséquences sanitaires. Même si les avis divergent sur ceux qu'on appelle souvent « les rats volants » (lire par ailleurs), la municipalité en tient compte. « Les déjections de pigeons peuvent être porteuses de maladie, indique Jean-Pierre Mauras. La psittacose est un virus qui peut se transmettre par les fientes ». Et se traduire ensuite chez l'homme par des maladies respiratoires.

Tout cela fait que la municipalité est déterminée à passer à l'action autour de la douzaine de gros foyers qui sont disséminés dans la ville. D'abord sur le terrain de l'information. Une campagne de sensibilisation va être menée « dans les prochains mois » afin de diminuer le nourrissage. Mais aussi par une campagne de captures envisagée « dès cette année ». Des filets vont être projetés sur certains lieux de rassemblement. Les oiseaux seront ensuite enfermés dans des caissons mobiles et éliminés à l'aide de gaz carbonique.

Repères

Le nourrissage interdit. Jean-Pierre Mauras, inspecteur de la cellule « hygiène » de la Ville de Pau précise que le nourrissage de pigeon est contraire à la loi: « C'est interdit par le règlement sanitaire départemental. Et c'est passible d'une amende maximale de 45 euros ».

La LPO pas opposée au principe. « Sur le principe, on a le droit de réguler, il n'y a rien à dire, estime Denis Vincent, permanent pour la Ligue pour la protection des oiseaux Aquitaine. Le pigeon n'est pas une espèce menacée. À condition que l'on informe la population sur les effets du nourrissage et que l'on n'utilise pas une technique de régulation trop barbare ».

A chaque ville sa méthode. À Amou dans les Landes, la mairie a fait appel récemment à l'association communale de chasse. À Bayonne, selon la LPO, la présence d'un faucon pèlerin éloigne les pigeons des remparts, et à Navarrenx, on utilise un système d'effarouchement. « Cela ne fait que déplacer le problème », rétorque la ville de Pau qui estime aussi que la contraception « n'est pas efficace ». D'où le choix de la méthode de l'élimination par gaz carbonique.

Forte capacité de reproduction. En moyenne, une femelle peut donner vie à 8 pigeonceaux viables chaque année. Et la population paloise de pigeons compterait actuellement un peu plus de femelles que de mâles.

Un risque sanitaire potentiel

Apparemment chez les spécialistes, il y a débat. En fait-on un peu trop sur le danger représenté par les pigeons pour la santé publique? « Il est vrai que l'on retrouve certains germes chez les pigeons (la chlamydie, la psittacose, quelques salmonelles et la cryptococcose), indique Dominique Péchereau, un vétérinaire palois. Mais si on ne vit pas enfermé avec les fientes, les dernières études tendraient à montrer que la transmission à l'homme est moins fréquente qu'on veut bien le dire ».

Véronique Bellemain, responsable de la direction départementale de la protection des populations (qui chapote l'ancienne direction des services vétérinaires) parle néanmoins de « risque sanitaire potentiel » : « Il n'y a pas des cas tous les matins. Le risque n'est pas urgent, immédiat. Mais quand on a eu peur de la grippe aviaire, les pigeons représentaient un risque majeur. »

Et, selon la directrice, si le nourrissage des pigeons est interdit, « ce n'est pas un hasard »: « Avec un œil professionnel, on ne le voit pas comme un oiseau mignon, mais comme un animal sale et porteur de germes ». Et de conclure: « Il est tout à fait normal qu'une ville se penche sur la gestion de cette population ».

battue aux pigeons

Publié le 17/01/2011 03:51

Pour le compte de la mairie, la Société de chasse de La Salvetat-Peyralès organise une battue aux pigeons dans le village ce lundi 17 janvier, de 8 heures à 12 h 30.

Cette battue permettra de réguler le nombre de pigeons de la commune où la prolifération de ces volatiles et leurs déjections causent une nuisance aux riverains, la dernière avait eu lieu en février 2006.

Calmont

texte publié sur www.ladepeche.fr

Sus aux pigeons

Publié le 14/01/2011 09:49

Une battue aux pigeons est organisée le samedi 22 janvier. À cet effet, tous les chasseurs de l'Union cynégétique de Rodez sont invités à y participer. Le rendez-vous est donné samedi 22 janvier, à 8 heures, au café Sahuc à Ceignac. Tous les chasseurs doivent être munis de leur permis de chasse et de leur attestation d'assurance.

ISSY-LES-MOULINEAUX

texte publié sur appel-d-offre.dgmarket.com

attribution de marché

Publié le 13/01/2011

LOT n° 3 INTITULÉ Capture et euthanasie de pigeons et autres volatils nuisibles sur le domaine public ou le domaine privé communal. Capture et euthanasie de pigeons et autres volatils nuisibles sur le domaine public ou le domaine privé communal.

V.1) DATE DE LA DÉCISION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ:

10.3.2010 V.2) NOMBRE D'OFFRES REÇUES:

3

V.3) NOM ET ADRESSE DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE EN FAVEUR DUQUEL UNE DÉCISION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ A ÉTÉ PRISE

Groupe Hygiene Action

24 rue du Chemin Vert

93290 Tremblay en France

FRANCE

V.4) Informations sur le montant du marché

Estimation initiale du montant du marché

Valeur 30 000 EUR

Hors TVA

Valeur totale finale du marché

Valeur 24 264 EUR

Hors TVA

Estimation initiale du montant du marché

Valeur 30 000 EUR

Hors TVA

Valeur totale finale du marché

Valeur 24 264 EUR

Hors TVA

V.5) LE MARCHÉ EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE SOUS-TRAITÉ

Non

Amou

texte publié sur www.sudouest.fr

La guerre des pigeons est déclarée dans le village

Publié le 9 janvier 2011 06h00 Par jean-louis hugon

Suite aux plaintes des habitants du bourg chalossais, l'Association communale de chasse agréée a organisé hier après-midi un tir sur les oiseaux qui salissent les maisons.

Amou, commune du sud des Landes, compte un peu plus de 1 600 âmes et quelque 300 à 400 pigeons. Enfin, depuis hier après-midi il en reste un peu moins, puisqu'après décision du maire, l'Association communale de chasse agréée a procédé à une battue. Battue au chevreuil, dans les Landes, on connaît. Au sanglier aussi, vu le nombre croissant de ces mammifères qui dévorent les cultures. Mais une battue aux pigeons, c'est assez nouveau.

« C'est à la suite de nombreuses demandes des habitants du bourg, explique le maire Jean-Jacques Darmaillacq. Tous ces oiseaux nichent sous les toits, et font des dégradations de plus en plus importantes dans les greniers, sous les combles, aux balcons, fenêtres, cheminées. Et nous avons pensé que le plus simple, si les chasseurs étaient d'accord, était de les pourchasser en les tirant au fusil. »

Quelques pétards de fête

Le principe est simple. On envoie deux ou trois personnes au centre du bourg, qui allument aux endroits les plus stratégiques quelques pétards de fête, afin de faire décoller les volatiles. Une trentaine de tireurs sont postés aux abords immédiats, sur l'ancien chemin de ronde, pour les attendre. Et c'est lorsqu'ils passent au-dessus d'eux, en direction des bois et des champs environnants, qu'ils peuvent les canarder.

Au coup de cor donné par le président, les premiers pétards sont envoyés. Plusieurs vols décollent alors depuis les maisons autour de la mairie, où ils nichent majoritairement, et s'égaillent un peu dans toutes les directions. Immédiatement, l'air résonne de plusieurs coups de fusil qui se renvoient l'écho d'un bord du village à l'autre. Quelques volatiles sont pris dans la nasse, mais les plumes ont majoritairement emmené leurs propriétaires à l'abri. Et maintenant qu'ils ont compris la manœuvre, même si ce sont de braves pigeons ramiers, ils ne se sont pas si bêtes pour être pris deux fois dans le même piège. D'autant que chacun des tireurs est très visible avec sur la tête sa casquette orange, obligatoire pour toute battue. Même si on ne tire pas sur des animaux au sol, il n'est pas question de déroger à la règle. Question de sécurité.

Pendant que les enfants courent dans les champs ramasser les bêtes abattues (ça fera quand même des bons salmis), il faut recommencer la même manœuvre, plusieurs fois de suite, pour tenter d'améliorer le tableau de chasse. Car ce n'est pas toujours facile de faire mouche en respectant à la lettre la réglementation : ne pas tirer à moins de 150 mètres de toute habitation. Mais en gros, la règle est respectée, et puis les Amollois ne vont pas se plaindre. Ce sont eux qui ont demandé que la municipalité agisse.

Le président de l'association de chasse, Robert Dauga, a choisi d'attendre jusqu'à la tombée de la nuit, mise à profit par les animaux pour retourner nicher. Là, on est sûr de tous les voir passer. Une astuce efficace, puisqu'à l'arrivée, on compte une quarantaine de pièces. En estimant qu'une dizaine a été perdue, et en rajoutant ce total aux 60 prises de la première battue organisée en décembre dernier, on dépasse ainsi la centaine de pigeons éliminés. Il y a encore du boulot, mais une troisième battue est prévue pour le mois de février. On fera les comptes définitifs après.

Montricoux

texte publié sur www.ladepeche.fr

Un projet captivant avec la fauconnerie de La Maisnie éradication des pigeons

Publié le 12/01/2011 03:53

Martine Quelmet caresse la fauconnerie dans le sens des plumes depuis quelques années déjà. Tout un art qu'elle déploie avec passion, patience et persévérance, œuvrant pour la protection des oiseaux de proie. Avec «Boubou», le somptueux et admirable tiercelet grand-duc; «Quérída», la jeune forme faucon; «Loupou» et «Alégria», les efficaces buses harris, elle s'emploie à redonner à ce mode de chasse ses lettres de noblesse.

En octobre dernier, convaincu des nuisances, problèmes sanitaires et dégâts occasionnés dans le village par les pigeons, estimés à plus de 1 millier, le conseil municipal a approuvé la nécessité de recourir aux services de la fauconnerie de La Maisnie. Depuis un mois et demi, celle-ci mène scrupuleusement un travail de fond et de préparation, notamment dans le clocher de l'église où se trouve la plus grosse concentration de pigeons et prochainement sur les édifices historiques, ainsi que chez les particuliers, afin de cerner le problème dans sa globalité avant de procéder à l'effarouchement. «L'effarouchement par la fauconnerie est une méthode respectueuse de l'environnement. Il sert à réguler tout naturellement, donc écologiquement, une population d'oiseaux devenus un véritable fléau de par leur prolifération. Pour mener à bien cette opération d'envergure, deux harris vont intervenir ponctuellement. Par excellence, le rapace joue son rôle de prédateur au sein des écosystèmes naturels de l'écosystème», explique la fauconnière.

Vendredi, à l'issue d'un entretien avec le maire, le sacre noir chaperonné «Loupou», au bras de sa dame, arpenteait dignement la Grand-Rue pour une première imprégnation des lieux, à la grande stupéfaction des passants venus faire leur marché. Une rencontre inopinée, fort captivante, suscitant l'intérêt spontané du public.

Aubiet

texte publié sur www.ladepeche.fr

Battues administratives.

Publié le 07/01/2011 03:47

Trois battues administratives aux pigeons se dérouleront aujourd'hui, ainsi que les 21 et 27 janvier (l'après-midi) dans le but de tenter de diminuer le nombre de volatiles dans le clocher de l'église et aux alentours.

Figeac

texte publié sur www.ladepeche.fr

L'envahisseur attaque par le ciel

Publié le 06/01/2011 03:50 par Lae.B.

Il y a ceux qui apprécient leur roucoulement et ceux qui s'agacent de leurs fientes couvrant les appuis de fenêtre ou rebords de maison.

Rue du Claux, Philippe Carlier ne supporte plus ces volatiles, qui, assure ce Figeacois, « sont de plus en plus nombreux, depuis 3 ou 4 ans ». Pour lutter contre l'oiseau, il a paré sa maison, ici de filets, là de picots, etc. Malgré tout, le pigeon de Figeac est malin et parvient toujours à nicher, dès qu'une brèche est trouvée.

Alors, c'est vers la municipalité que s'est tourné Philippe Carlier. « Hector Alvarez est venu constater les dégâts. Il m'a dit que des pièges seraient installés. Je ne peux que constater leur inefficacité », répond le citadin.

Pour Hector Alvarez, il n'existe pas de situation miracle. « Il y a un an et demi, nous avons mis en place six cages avec appeaux à la mairie, à l'ancien CES, à Jeanne-d'Arc. Elles sont gérées par la société de chasse locale et montrent une efficacité avec la capture de 50 à 80 pigeons

par an en moyenne. Nous procédons aussi à la destruction des œufs, là où les animaux se nichent ».

Pour l'heure, la ville de Figeac n'envisage pas d'augmenter le nombre de cages, car c'est une technique qui demande un passager régulier et fréquent, donc beaucoup de temps. « Les autres méthodes pour chasser les pigeons de nos villes ne montrent pas une efficacité durable et probante, pour un coût souvent très élevé », fait remarquer l'élu local qui précise : « l'équipe de nettoyage passe régulièrement aux endroits sensibles, mais en période hivernale, nous ne pouvons pas nettoyer à l'eau des chaussées gelées ».

Reste donc, à inviter les Figeacois, à équiper de protections et de filets leur dessous de toits et soleihos pour ne plus héberger cet hôte jugé indésirable.

NARBONNE VILLAGES

texte publié sur www.midilibre.com

Des pigeons sur les toits

Publié le 05/01/2011

La prolifération des pigeons dans le village s'accroît d'années en années.

Il y a environ 5 ans, ils avaient pris possession d'une ancienne remise rue des avals. Délogés, on ne sait par quel artifice, les quelques survivants ont pris position dans le clocher local et la tour mérovingienne.

Ces deux repères sont très peu visités, la proximité du point d'eau qu'est la rivière de l'Orbieu et les champs cultivés de blés fournissant nourriture sont des points propices à leur développement. Il y a bien sûr quelques chasseurs qui, hors des limites du village, les prennent pour cible.

N'empêche qu'ils viennent trouver d'autres ressources alimentaires au dépôt de marc à l'ancienne distillerie, prenant la toiture de ce bâtiment pour planche d'envol.

Désagréables et gênants pour certains, leur présence et leur envol peuvent être intéressants voire fascinants pour d'autres.

À chacun son point de vue.

La toiture constitue leur planche d'envol.

Genève (Suisse)

textes publiés sur www.tdg.ch et www.20min.ch

Les pigeons mal-aimés victimes d'empoisonnement

Publié le 04.01.2011
www.tdg.ch

Depuis plusieurs semaines, des volatiles morts jonchent les alentours des Tours de Carouge. La vengeance d'habitants agacés?

Ils souillent les rues, transforment les balcons en dépotoirs et ne servent simplement à rien pour certains: les pigeons sont les mal-aimés de Genève et leur surnombre (4000 individus estimés en ville, 8000 dans le canton) exacerbe les tensions. Les entreprises spécialisées en «dépigeonnage» sont sans cesse sollicitées pour chasser ces volatiles indésirables.

Mais certains habitants ont décidé de faire justice eux-mêmes, au moyen de poison. Un de ces «pigeons killers» sévit peut-être aux Tours de Carouge. Depuis quelques semaines, 3 à 4 cadavres de pigeons sont retrouvés chaque jour aux alentours des Tours. La thèse du poison est avancée: depuis les morts en série, trois chiens ont dû subir un lavage d'estomac aux Urgences vétérinaires. Les corneilles et autres prédateurs qui se nourrissent des restes pourraient aussi être contaminés. «Nous ne pouvons toutefois pas faire des analyses pour tout pigeon retrouvé mort, ce serait trop cher» souligne Philippe Rosset, du Service cantonal de la faune.

L'empoisonnement est une pratique en hausse: «Cette année, nous avons constaté une augmentation des cas d'empoisonnement», poursuit Philippe Rosset. Pour l'instant, c'est la Voirie qui fait office de croque-mort à Carouge. Le Service de la faune n'intervient en principe pas sur les pigeons urbains mais se concentre sur ceux de la campagne. Ce sont donc les entreprises privées qui chassent le volatile en ville. Elles peuvent le déloger mais n'ont pas le droit de l'exterminer. Ce qui revient à déplacer le problème ailleurs. La régulation des naissances par distribution de maïs stérilisant a été abandonnée car elle nuisait aux prédateurs.

Pour les ennemis des pigeons ne demeurent donc que les mesures dissuasives, comme les filets qui protègent façades et balcons. «Mais le meilleur moyen pour diminuer le nombre est de ne pas nourrir les pigeons!» rappelle Philippe Rosset.

Pigeons retrouvés morts empoisonnés

Publié le 04.01.2011
www.20min.ch

De nombreux volatiles sont retrouvés décédés sur les chaussées et trottoirs de Genève. Des habitants se seraient transformés en «pigeons killers».

C'est à Carouge que, depuis quelques semaines, sévirait un tueur de pigeons. Selon la «Tribune de Genève», la cité sarde découvre chaque jour depuis quelques semaines trois à quatre cadavres du mal-aimé volatile. Les oiseaux, visiblement empoisonnés, sont ensuite ramassés par la voirie qui fait office de croque-mort.

Ce qui ressemble à des empoisonnements n'est toutefois pas sans conséquences pour d'autres animaux. Trois chiens ont dû subir un lavage d'estomac aux Urgences vétérinaires. Les corneilles et autres prédateurs qui se nourrissent des restes pourraient aussi être contaminés

«Le meilleur moyen pour en diminuer le nombre est de ne pas nourrir les pigeons!», rappelle Philippe Rosset, du Service cantonal de la faune.

On estime le nombre de pigeons à environ 4000 en ville de Genève et 8000 dans le canton.

Ruffec

texte publié sur ruffec.blogs.charentelibre.com

Capture de pigeons en centre ville

Publié le 03/01/2011

La commune de Ruffec va procéder à une capture de pigeons sauvages en centre ville courant janvier. Il convient de limiter la prolifération de cette espèce responsable de nombreuses nuisances qui outre les salissures dégradent les bâtiments et posent des problèmes d'insalubrité.

Un agrainage est en cours. Cette méthode consiste à distribuer des graines sur un secteur localisé afin d'y fixer la population de pigeons et de procéder dans les semaines qui suivent à leur capture. Les pigeons capturés seront recueillis pour élevage.

Par ailleurs, la municipalité sollicite la coopération des Ruffécois qui, en respectant quelques règles simples comme ne pas chercher à nourrir les pigeons sauvages, ne pas les attirer et ne pas faire sortir les pigeons domestiques toute la journée permettrait de limiter l'accroissement de l'espèce et la mise en place des campagnes de captures fort onéreuses.

La Chapelle-Janson

texte publié sur www.ouest-france.fr

Lutte collective contre les pigeons dans les bâtiments d'élevage

Publié le lundi 03-01-2011

Une campagne de lutte collective contre les pigeons est organisée. Les personnes intéressées peuvent retirer la fiche d'inscription en mairie.

Tonneins

texte publié sur www.sudouest.fr

La grille anti-pigeons, ultime remède

Publié le 3 janvier 2011 06h00

Le passant distrait n'y prête pas attention, les automobilistes de la D 813 encore moins. Il y a pourtant quelque chose qui cloche sur la belle façade du temple protestant : la grille dressée pour en finir avec les déjections de pigeons, premiers à se complaire dans le creux des rosaces et encorbellements de l'édifice. Décidément, on ne s'y fait pas. Aveu d'impuissance du Conseil presbytéral après avoir tout tenté, y compris l'émission d'ondes : jonché de fientes, le parvis devenait impraticable. Les fidèles n'avaient pas d'autre choix que d'étendre une bâche bleue. Et la pose de petits aiguillons métalliques (2 000 euros selon un devis) avait été jugée trop chère.

